

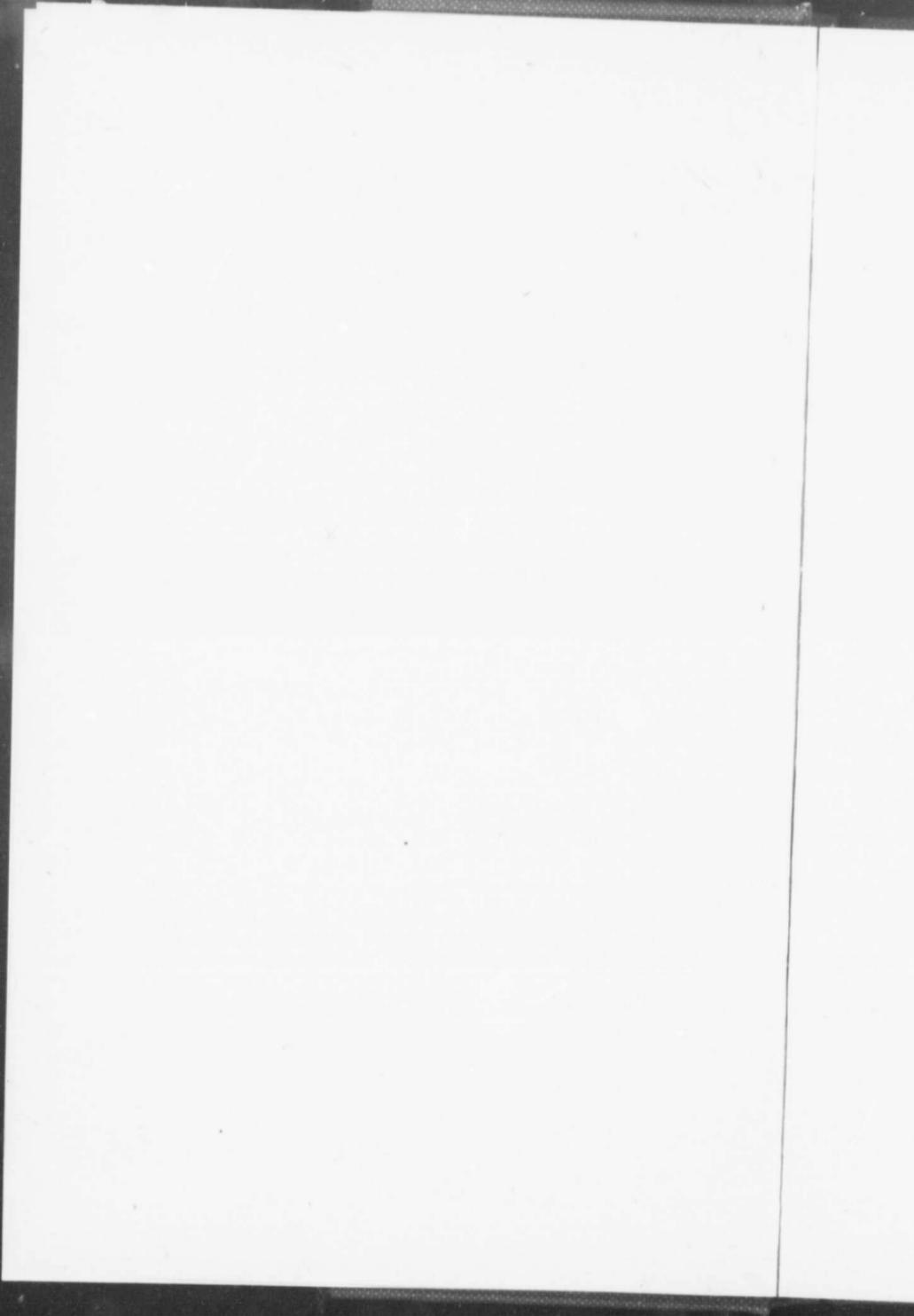
LES NORMANDS AU CANADA

---

JEAN BOURDON

ET SON AMI

L'ABBÉ DE SAINT-SAUVEUR



À  
L'HONORABLE  
AMÉDÉE ROBITAILLE  
SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE  
DÉPUTÉ DE QUÉBEC-CENTRE  
À LA  
LÉGISLATURE DE QUÉBEC  
CE LIVRE  
CONSACRÉ À LA MÉMOIRE  
DE  
DEUX DES PREMIERS PIONNIERS  
DE LA COLONISATION  
DU  
COTEAU SAINTE-GENEVIÈVE  
EST  
RESPECTUEUSEMENT DÉDIÉ



LES NORMANDS AU CANADA

# JEAN BOURDON

ET SON AMI

## *l'abbé de Saint-Sauveur*

ÉPISODES DES TEMPS HÉROÏQUES  
DE NOTRE HISTOIRE

PAR

L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN

DOCTEUR ÈS-LETTRES  
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA  
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES  
DE NORMANDIE



QUÉBEC

DUSSAULT & PROULX, IMPRIMEURS

---

1904

F5063

274556

.1

365

G6

d  
Q  
a  
C  
L  
ce  
et  
  
de  
fa  
de  
nu  
Sa  
res  
his  
fo  
de  
gl  
s: j

2

## PRÉFACE

Le bon accueil fait à notre édition canadienne d'*Henri de Bernières, premier curé de Québec*, nous engage à publier en volume une autre de nos études qui ont paru dans la *Revue Catholique de Normandie* sous le titre général *Les Normands au Canada*, ou plutôt deux de ces études fondues en une seule, *Jean Bourdon et son ami l'abbé de Saint-Sauveur*.

Jean Bourdon, le premier ingénieur en titre de la Nouvelle-France, a laissé son nom au faubourg Saint-Jean-Baptiste ; Jean Le Sueur de Saint-Sauveur, le premier prêtre séculier venu au Canada, donna le sien au faubourg Saint-Sauveur de Québec : deux figures intéressantes qui apparaissent au berceau de notre histoire ; autour d'elles viennent se grouper une foule d'épisodes, la plupart des faits importants de cette période qu'un de nos gouverneurs anglais les plus distingués, Lord Elgin, appelait justement « l'âge héroïque du Canada. »

« Tirer de l'ombre les vertus inconnues et les mettre en lumière ; célébrer les petites gens, les soldats, les laboureurs ; jamais les amiraux, jamais les généraux. Ceux-là ont eu assez longtemps le monopole de la renommée ; il est juste que les rôles soient un peu changés... (1). »

Voilà le programme que se traçait à lui-même l'un des poètes français les plus sympathiques du siècle dernier,—*vir bonus, dicendi peritus*—Joseph Autran.

Sans être aussi exclusif que le poète, nous croyons que l'historien doit faire dans ses écrits une large part aux personnages qu'il est convenu d'appeler secondaires : l'histoire est faite de leurs vertus, de leurs travaux, de leur dévouement à la patrie.

Nous avons donc confiance que ceux qui liront cet ouvrage nous sauront gré d'avoir mis en relief les deux braves Normands, prêtre et laïque, qui en sont l'objet, deux vrais Canadiens, amis de cœur, amis inséparables.

---

(1) Le *Correspondant* du 10 mai 1878, p. 492.

# JEAN BOURDON

ET SON AMI

## L'ABBE DE SAINT-SAUVEUR

---

### CHAPITRE I

---

#### LES NORMANDS AU CANADA

Formation de la colonie canadienne.—Qualités de la race normande.—Ses défauts.—La Normandie unie autrefois à l'Angleterre, comme l'est aujourd'hui le Canada.—Jean Bourdon et Marie de l'Incarnation.

UN éminent publiciste français, Claudio Jan-  
net, dans sa remarquable étude sur *la Race française dans l'Amérique du Nord*, parle de « la supériorité morale des éléments qui ont fondé la colonie canadienne », et lui attribue « l'accroissement de vigueur physique acquis par les Français » du Canada :

« Depuis Champlain jusqu'au dernier jour de la domination française, dit-il, les gouver-

nants de la colonie se sont toujours préoccupés d'en exclure les individus d'une moralité douteuse. Pour fonder la Nouvelle-France, on cherchait des hommes qui voulussent, avant tout, travailler à la propagation du règne de Dieu et à l'accroissement de la grandeur française. Les ordres religieux se sont occupés tout spécialement du choix des premiers colons. La suite a répondu à ces commencements.

« Les vices qui épuisent les races ont été pendant longtemps inconnus sur cette terre bénie, une vigoureuse discipline morale a fortifié les familles pendant huit à dix générations ; et cette sélection d'un nouvel ordre a créé ainsi une population d'élite pour laquelle les rigueurs du Nord sont comme une excitation nouvelle à l'activité physique et intellectuelle. »

Entre toutes les provinces de l'ancienne France qui contribuèrent à la formation de la colonie canadienne, la Normandie occupe sans contredit le premier rang :

« C'est une des gloires de la Normandie, et non la moindre, écrit Siméon Luce, d'avoir contribué plus qu'aucune autre région de notre pays à assurer à la France de Louis XIV et de Colbert le magnifique empire colonial que

nos fautes nous ont fait perdre au siècle dernier <sup>(1)</sup>. »

C'est aussi la race normande qui donna la plus forte empreinte à notre caractère national. Comme nous l'avons dit ailleurs <sup>(2)</sup>, d'après les mémoires du temps, on préférait toujours les Normands, les Percherons et les Picards aux colons des autres provinces, parce qu'on les regardait comme plus dociles, plus industriels et plus propres au travail. « Il est important, disait-on, dans l'établissement d'un pays, d'y jeter de bonne semence ; » et cette semence, c'est en Normandie, surtout, qu'on allait la chercher.

On connaît les qualités de la race normande : elles ont gardé leur cachet spécial jusqu'à nos jours ; et nul peut-être ne leur a rendu plus bel hommage qu'un des nombreux prélats qui se sont succédé si rapidement sur le siège épiscopal d'Évreux, dans ces dernières années : à la veille de partir pour Rome, où il allait faire sa visite *ad limina*, Mgr Hautin <sup>(3)</sup> écrivait à ses diocésains :

« Il nous sera agréable de louer auprès du

---

(1) *La France pendant la guerre de Cent-Ans*, p. 21.

(2) *Henri de Bernières*, 1902, p. 267.

(3) Aujourd'hui archevêque de Chambéry.

saint-père les qualités et les vertus naturelles qui sont l'apanage de votre race : ce bon sens exquis, cet esprit de sagesse et de prudence, ce jugement droit qui vous fait mesurer par avance la portée et la conséquence de vos actes, la sûreté de vos relations, la douceur de votre commerce, et, ce qui est sans prix, la fidélité tenace de vos affections, quand une fois elles ont pris racine dans votre cœur. »

Ces précieuses qualités de la race normande, si justement décrites par une plume autorisée, que de fois nous avons pu les remarquer nous-même et les admirer chez nos anciens Normands qui émigrèrent au Canada dans la première moitié du dix-septième siècle !

De son côté, le duc de Broglie, assistant un jour à un concours agricole, à Bernay, et voyant défiler devant lui les nombreux lauréats de l'exposition, se plaisait à rechercher dans leur extérieur et leur physionomie les traits propres et particuliers de la race dont ils étaient issus :

« Je me demandais, dit-il, si on pourrait découvrir dans ces traits quelque symbole matériel, quelque image physique des qualités morales qui ont distingué dans notre histoire cette

illustre race normande. Je n'avais pas beaucoup de peine à recueillir le fruit de ma recherche. Chez tous ces braves Normands, une vigueur musculaire tranquille et réglée, pleinement maîtresse d'elle-même dans ses moindres mouvements, offrait à mes yeux l'image de l'énergie patiente et de la modération du caractère, en même temps que la finesse du regard, visible, bien que voilée sous l'épaisseur des linéaments du visage, trahissait la sagacité d'un esprit naturellement calculateur ; en un mot, tout en eux me rappelait ce mélange de prudence et de force qui est le caractère bien renommé de notre terre de sagesse. »

Puis, résumant en deux mots les traits dominants de la race :

« C'est le mélange du bon sens et de la finesse, dit-il, c'est la force tempérée par la règle. La finesse unie au bon sens, le tempérament de la force par la règle, tel me paraît être le caractère propre à l'esprit normand. . . . »

N'est-ce pas aussi celui du génie canadien ? et ne peut-on pas appliquer à nos cultivateurs, en général, ce que dit M. de Broglie du paysan de la Normandie :

« Dans la conduite du moindre ménage, le

bon sens, la finesse et la règle ont leur application. Vous connaissez le bon sens de nos cultivateurs dans la direction de leurs travaux ; vous êtes tous les jours témoins de leur finesse dans la défense de leurs intérêts, et Dieu veuille que vous n'en soyez pas quelquefois victimes. Leur force éclate dans leur âpre assiduité au travail, et la régularité préside à l'économie de leur temps et de leurs deniers <sup>(1)</sup>. »

Si le Canadien a hérité des qualités naturelles de ses ancêtres normands, il a aussi sa part de leurs défauts. On n'a pas de qualités sans défauts. A la porte de toutes les qualités se tient un défaut qui en est l'exagération et l'abus. Les belles qualités normandes, le bon sens et la finesse, chez ceux qui les appliquent exclusivement à la poursuite de leurs avantages personnels et matériels, dégénèrent souvent en deux tristes défauts, l'égoïsme et le calcul intéressé. L'esprit de chicane dépare quelques-unes des plus belles pages de notre histoire ; le calcul intéressé, les manquements à la parole donnée font souvent tache sur le tableau des mœurs canadiennes. Il n'y a pas jusqu'à cette exagé-

---

(1) *Le génie normand dans les lettres et dans les arts*

iation de procès-verbaux et d'écritures, reprochée par Thierry aux Normands d'autrefois, que l'on ne retrouve souvent au Canada :

« La nation Normande, dit cet historien, se montrait déjà, dans ces temps reculés, comme on l'a vu depuis, extrêmement prodigue d'écritures, d'actes et de procès-verbaux <sup>(1)</sup>. »

Mais pour quelques défauts que nous attribuons à notre origine normande, que de beaux usages ne devons-nous pas à la Normandie ! Nous n'en citerons qu'un exemple entre mille ; mais il nous semble digne de remarque :

« Maintenant encore, en Normandie, écrit Gustave Prevost, c'est un usage constant que les habitants de la paroisse où arrive un nouveau curé se chargent de son déménagement et de son emménagement. Les cultivateurs s'entendent à cet effet pour aller chercher le mobilier de leur nouveau pasteur dans la localité qu'il vient de quitter, et pour l'installer dans son nouveau presbytère. Il est presque sans exemple qu'une difficulté ou une contestation naisse à cet égard <sup>(2)</sup>. »

---

(1) *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, t. I, p. 210.

(2) *L'Eglise et les campagnes au moyen-âge*, Paris, 1892, p. 25.

Ah ! la belle coutume, fondée sur l'attachement filial des fidèles à leur pasteur ! Nous ne sommes pas surpris de la voir en usage au Canada, cette terre classique de la foi chrétienne ; mais n'est-il pas curieux de la trouver encore de nos jours en Normandie, où l'esprit religieux s'est sensiblement refroidi depuis le départ de nos ancêtres ?

Ici, cet esprit s'est fortifié, au contraire, avec le temps ; il soutient notre caractère national : et Claudio Jannet n'hésite pas à écrire en parlant des Canadiens français :

« La Providence a visiblement réservé le nord du continent américain à ces fils vigoureux de l'Église et de la France ; elle leur a donné la fécondité de la race, la vigueur du corps et surtout un esprit entreprenant tel qu'aucune autre race n'en a jamais eu. En voyant à leurs foyers les familles canadiennes, qui descendent pour la plupart des paysans de la Normandie, du Perche et de la Saintonge, on se rend compte du coup qu'a porté à notre vitalité nationale l'abandon de la loi divine enseignée par l'Église. »

Certes, lorsque nos ancêtres vinrent se fixer sur cette terre lointaine de l'Amérique, et

qu'ils s'y attachèrent avec amour, la regardant comme une nouvelle patrie, et adoptant le vieil adage : *Ubi benè, ibi patria*, ils ne se doutaient guère que cette Nouvelle-France passerait un jour à l'Angleterre, et que leurs fils deviendraient les plus loyaux sujets de Sa Majesté britannique.

Mais qui n'admirerait ici les desseins de la Providence, choisissant de préférence pour la fondation de la colonie canadienne les Normands, dont le pays fut durant deux siècles, et à deux reprises, annexé à l'Angleterre ?

La première fois, c'est la Normandie qui conquiert l'Angleterre : le duc de Normandie, vassal du roi de France, traverse la Manche et descend avec son armée sur les côtes de Sussex, remporte sur le fameux Harold la brillante victoire de Hastings, puis réunit sous sa couronne Anglo-Saxons et Normands. Mais ceux-ci restent bien français ; et les seigneurs normands établis en Angleterre conservent religieusement leur langue et leurs usages : ce sont plutôt les Anglais qui, lorsqu'ils veulent se distinguer et arriver aux premières places, adoptent la langue du vainqueur ; on en voit même quelques-uns — Thomas Beckett, par exemple,

—passer en France, pour se défaire de l'accent anglais <sup>(1)</sup>.

Plus tard, la Normandie est ravie à l'Angleterre par Philippe-Auguste ; mais cent ans après, elle retombe lourdement sous le joug anglais pour y demeurer encore un siècle tout entier. Cette fois, c'est bien l'Angleterre qui a conquis et annexé la Normandie, et le duc de Bedford s'y pavane avec le titre de « régent de France. » Les Normands vont-ils devenir anglais ? Nullement. Soumis à la couronne britannique, ils parlent français, ils demeurent sincèrement attachés à la France ; ils le sont beaucoup plus que l'Université de Paris, qui s'honore du titre de « Fille du roi d'Angleterre, » ou que l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, qui se fait l'instrument des Anglais pour la condamnation de Jeanne d'Arc <sup>(2)</sup> : et c'est les larmes aux yeux que les Normands assistent au procès et au supplice de cette sainte fille, la libératrice de leur ancienne patrie, qu'ils voient

---

(1) Augustin Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, t. II, p. 56.

(2) Voir dans le *Correspondant* du 25 mai 1904, p. 642, l'article de M. Dunand : *Qui a fait juger, condamner, brûler Jeanne d'Arc.*

leur belle ville, toujours si française, de Rouen, le théâtre d'une si lugubre tragédie.

Nos ancêtres normands nous enseignent donc comment on peut rester français de cœur, de langue et de coutumes, tout en demeurant loyalement soumis à l'Angleterre.

Que d'admirables exemples, d'ailleurs, ne nous donnent-ils pas, ces hardis pionniers, qui vinrent ici « travailler à la propagation du règne de Dieu et à l'accroissement de la grandeur française ? » Quel courage indomptable contre tous les obstacles ! Quelle persévérance dans leurs desseins ! Quelle foi dans l'avenir !

Entre tous ces vaillants colons, fondateurs de la nationalité canadienne-française, il en est quelques-uns, surtout, chez qui les belles qualités normandes dont nous avons parlé resplendissent du plus vif éclat, probablement parce que leur flamme s'alimentait sans cesse au foyer surnaturel des grandes vertus chrétiennes.

De ce nombre fut Jean Bourdon, le sujet de cette esquisse : nous lui adjoignons son ami, l'abbé de Saint-Sauveur, qui l'accompagna au Canada, et dont l'existence s'identifie, pour ainsi dire, avec la sienne.

Voici le témoignage que rendait à la ver-

tu et au mérite de Jean Bourdon la Vénérable Marie de l'Incarnation, cette femme éminemment remarquable, que Bossuet ne craignait pas d'appeler « la Thérèse de la Nouvelle-France. » Ecrivant de Québec à son fils pour lui recommander M. de Dombourg et Mme Bourdon, sa mère, qui se rendaient en France :

« Je vous prie, lui disait-elle, de les recevoir avec des démonstrations d'amitié, parce que c'est une famille que j'aime et chéris plus qu'aucune de ce pays. . . M. Bourdon était procureur du roi, charge qui lui fut donnée à cause de sa probité et de son mérite <sup>(1)</sup>. Il avait avec moi une liaison de biens spirituels très particulière. Sous son habit séculier, il menait une vie des plus régulières. Il avait une continuelle présence de Dieu et union avec sa divine majesté. Il a une fois risqué sa vie pour faire un accommodement avec les Hollandais, à l'occasion de nos captifs français : car cet homme charitable se donnait entièrement au bien public. C'était le père des pauvres, le consolateur des veuves et des orphelins, l'exemple de tout

---

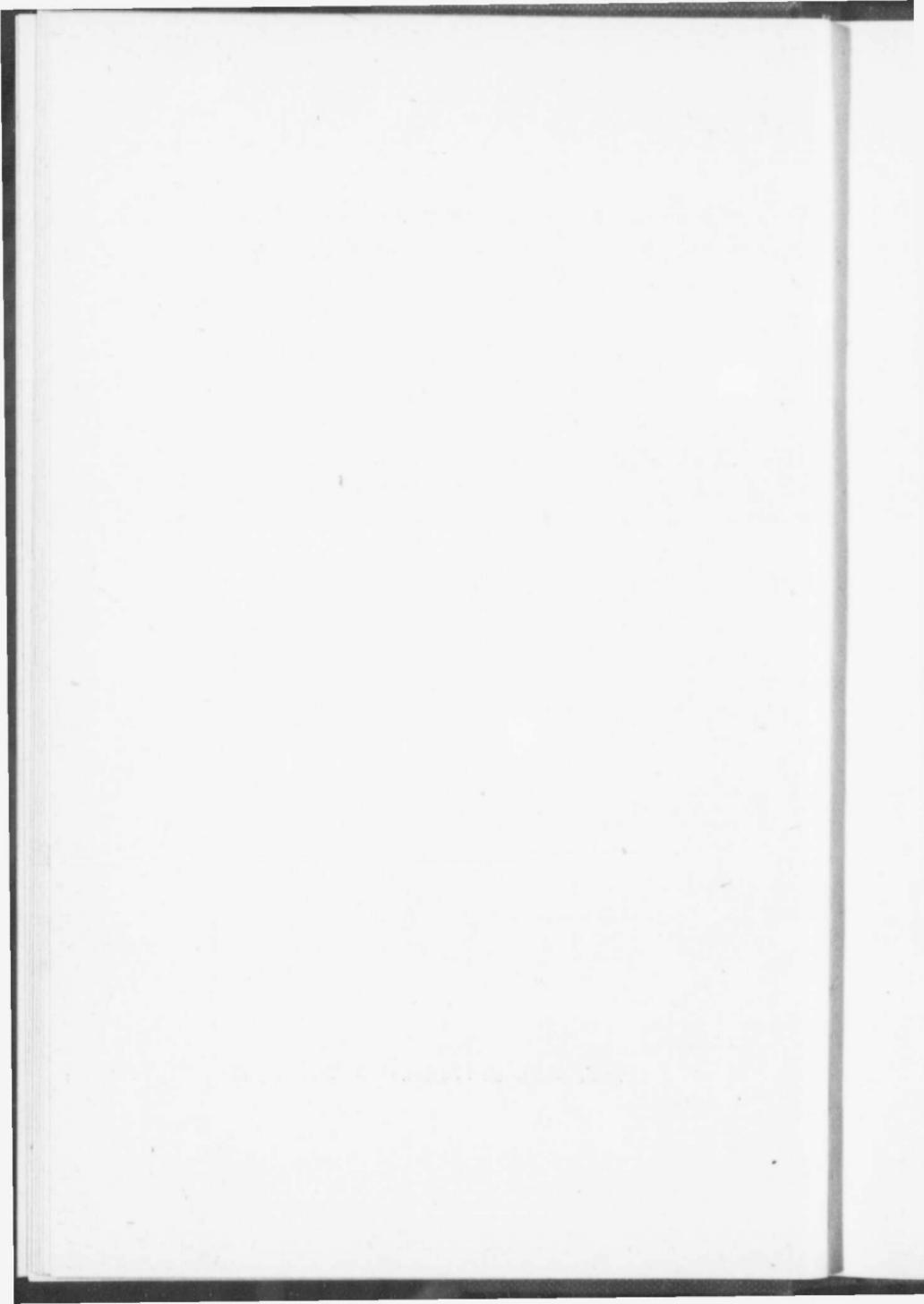
(1) Remarquons bien cette appréciation de Marie de l'Incarnation, pour l'opposer, au besoin, à celle de Péronne Dumesnil, Parkman et autres.

le monde. Depuis qu'il s'est établi en ce pays, il s'est consumé en toutes sortes de bien et de bonnes œuvres <sup>(1)</sup>. »

Un tel homme mérite évidemment que sa mémoire soit soustraite au voile de l'oubli, et qu'au moyen des éléments épars çà et là dans nos vieilles archives on essaie du moins de retracer les principaux traits d'une carrière toute dépensée pour le bien de la Nouvelle-France.

---

(1) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, Tournai, 1876, t. II, p. 403.



## CHAPITRE II

---

### JEAN BOURDON ET M. DE SAINT-SAUVEUR PASSENT AU CANADA

Jean Bourdon quitte Rouen.—Misère en France.—Émigration au Canada.—Les Normands et leur clergé paroissial.—L'abbé de Saint-Sauveur.—Sa vie humble et effacée.

JEAN Bourdon était natif de Rouen, la patrie du grand Corneille, « l'une des villes saintes du patriotisme français <sup>(1)</sup>, » l'une des plus remarquables de la France par la beauté et l'ancienneté de ses monuments, dont un bon nombre datent du moyen-âge.

L'église de la paroisse où il naquit, Saint-André-le-Vieil, a disparu ; mais la tour subsiste encore : elle remonte au quinzième siècle, et ne le cède en magnificence qu'à la tour Saint-Jacques de Paris.

Bourdon était contemporain de Corneille

---

(1) Siméon Luce, *La France pendant la guerre de Cent-Ans*, p. 159.

(1), probablement son condisciple au collège de Rouen. Il fut témoin, sans doute, des premiers succès du grand auteur dramatique, en France ; et lorsque le *Cid* fut joué à Québec en 1646 (2), il dut prendre part à cet événement littéraire avec l'enthousiasme d'un compatriote et d'un ami : on sait qu'il était passé en proverbe en France de dire : « Beau comme le *Cid*. » Il est probable que Bourdon donna même son concours personnel à la représentation de la pièce soit comme organisateur, soit comme acteur : il était à Québec l'un des citoyens les plus instruits et les mieux doués. La pièce fut répétée en 1652. Elle se jouait dans la maison des Cent-Associés, sous le patronage du gouverneur, à la personne duquel Bourdon était attaché.

Il quitta Rouen, sa ville natale, au printemps de 1634, quelque temps avant le fameux voyage politique qu'y firent cette année-là même Louis XIII et Richelieu, et il arriva à Québec le 8 août. Il n'était pas encore marié, et avait environ vingt-deux ans (3). On ne peut

---

(1) Corneille naquit à Rouen en 1606, et mourut en 1684.

(2) Le 31 décembre. *Journal des Jésuites*, p. 75.

(3) Recensements de 1666 et 1667.

donner son âge que d'une manière approximative, car il n'est pas mentionné, non plus que les noms de son père et de sa mère, dans l'acte de son mariage, qui eut lieu l'année suivante.

Séduit par les avantages que pouvait présenter à son ambition un pays nouveau, où tout était à créer, le jeune homme s'était décidé à aller tenter fortune sur les bords du Saint-Laurent, dans cette Nouvelle-France qui venait d'être rendue à l'ancienne par le traité de Saint-Germain-en-Laye (1632). Il était arpenteur, architecte et ingénieur ; il avait de l'instruction et était apte à remplir n'importe quel emploi. Tout nous porte à croire qu'il était envoyé au Canada par la Compagnie des Cent-Associés ou quelqu'un de ses membres résidant à Rouen, car il est appelé quelque part dans les *Relations des Jésuites* « ingénieur de M. le gouverneur. » La Compagnie, qui nommait le gouverneur de la Nouvelle-France, était intéressée à l'entourer d'hommes capables d'assurer le succès de son administration.

« Le retour des Français au Canada, dit l'abbé Ferland, avait produit quelque mouvement dans les provinces maritimes de l'ouest de la France, et particulièrement en Norman-

die. De plusieurs côtés l'on faisait des offres de service... Des familles chrétiennes, désirant chercher la paix dans les solitudes du Nouveau Monde, demandaient des renseignements sur les avantages que pouvait leur offrir le Canada. Cet intérêt fut excité par les relations que les Jésuites envoyèrent en 1632 et 1633... De Dieppe, de Rouen, de Honfleur et de Cherbourg partirent quelques jeunes gens pour tenter fortune sur les bords du Saint-Laurent ; plusieurs pères de famille les suivirent, et bientôt le mouvement s'étendit au Perche, à la Beauce et à l'Ile-de-France. »

Ce qui favorisait le mouvement d'émigration dont parle l'abbé Ferland, c'était la misère profonde et générale qui pesait alors sur la France ; le peuple gémissait sous le poids des impôts et la pauvreté était extrême. Voici ce qu'écrivait de Québec le P. Le Jeune, supérieur de la mission, dans le but d'engager les Français à s'établir au Canada :

« Il y a, disait-il, une infinité d'artisans en France qui, faute d'emploi, ou faute de posséder quelque peu de terre, passent leur vie dans une disette pitoyable. Un très grand nombre vont mendier leur pain de porte en porte... »

« Il y a en France, répétait-il l'année suivante, tant de forts et robustes paysans qui n'ont pas de pain à se mettre sous la dent ; est-il possible qu'ils aient si peur de perdre la vue du clocher de leur village, qu'ils aiment mieux languir dans leur misère et pauvreté, que de se mettre un jour à leur aise parmi les habitants de la Nouvelle-France <sup>(1)</sup> ? »

La Normandie participait à la misère générale : elle était loin d'être ce pays riche et florissant que l'on admire aujourd'hui, ou tel que le trouvèrent les Anglais lorsqu'ils s'en emparèrent au quatorzième siècle, et que le décrit Froissard :

« Les Anglais, dit-il, trouvèrent le pays gras et plantureux. les granges pleines de blé. les maisons remplies de richesses de toutes sortes, des bourgeois très riches, des chevaux, des pourceaux, des moutons, des brebis en quantité, et les plus beaux bœufs du monde <sup>(2)</sup>. »

Cette province, aujourd'hui et autrefois si prospère, offrait, au commencement du dix-septième siècle, un aspect désolé, qui s'assom-

---

(1) *Relations des Jésuites*, 1635 et 1636.

(2) Ch. D'Héricault, *Histoire anecdotique de la France*, t. II, p. 390.

brit encore davantage lors des troubles de la Fronde.

On conserve aux archives de l'Hôtel-Dieu de Québec, une lettre autographe de saint Vincent de Paul, qui date de cette époque. Le bon Saint venait justement de s'enrôler dans la Compagnie dite du Saint-Sacrement, laquelle, comme notre Saint-Vincent-de-Paul d'aujourd'hui, avait pour but principal de subvenir aux besoins des pauvres ; et la supérieure de l'Hôtel-Dieu lui avait écrit pour implorer son assistance en faveur des indigents et des malades dont elle était surchargée à Québec. Saint Vincent lui répond :

« Quant à présent, ma chère Mère, cela m'est du tout impossible, à cause des misères de ce pays-ci, provenantes des guerres passées et des divisions présentes de ce Royaume, qui réduisent les provinces dans une entière désolation : à quoi plusieurs personnes charitables de Paris tâchent d'apporter quelques remèdes, contribuant de leurs soins et de leurs aumônes pour empêcher que le monde périsse de pauvreté ; mais ces aumônes ne pouvant suffire, il servirait de peu de leur parler des besoins du Canada... »

Certes, il est sombre et bien triste le tableau de la misère de notre ancienne mère patrie, tel qu'on vient de le voir dessiné par le P. Le Jeune et saint Vincent de Paul ; d'autres l'ont présenté sous des couleurs encore plus lugubres : et l'on ne peut douter que les maux qui affligeaient alors la France, par suite des guerres civiles et religieuses, n'aient favorisé le mouvement d'émigration qui se dirigea à cette époque vers le Canada.

Ce mouvement prit naissance dans les montagnes du Perche, et se propagea de proche en proche dans le Thimerais et dans la Haute et Basse Normandie. Robert Giffard, de Mortagne, et ses censitaires Jean Guyon et Zacharie Cloutier, vinrent s'établir près de Québec au printemps de 1634, et furent bientôt suivis d'un bon nombre de leurs compatriotes, les Drouin, les Gagnon, les Turgeon, les Gravelle, les Mercier, les Giguière. Un essaim encore plus considérable d'émigrés sortit de la Normandie. M. Ferland donne une liste de colons français qui se fixèrent au Canada de 1615 à 1666 : dans cette liste, presque toutes les provinces de notre ancienne mère patrie sont représentées ; mais le Perche et la Normandie,

la Normandie surtout, y occupent de beaucoup la plus large part.

Jean Bourdon appartenait à l'essaim normand, et ne paraît avoir eu aucun rapport avec l'émigration percheronne, du moins avant son départ pour la Nouvelle-France.

En même temps que ce hardi et distingué pionnier, passa au Canada M. Jean Le Sueur, curé de Saint-Sauveur de Thury, en Normandie. Ces deux hommes s'étaient-ils connus auparavant ? Y avait-il entre eux quelque lien de parenté ? Avaient-ils concerté ensemble le projet d'émigrer dans la Nouvelle-France ? Ou plutôt leur rencontre fut-elle toute fortuite ? <sup>(1)</sup>

Ce qui est certain, c'est qu'ils contractèrent dès lors l'un pour l'autre une amitié inviolable, une liaison telle que leur sort fut désormais enchaîné l'un à l'autre, et que leur existence devint inséparable. M. de Saint-Sauveur—c'est ainsi qu'on l'appelait du nom de la paroisse qu'il avait quittée—fut à Québec le commensal et *l'alter ego* de Jean Bourdon ; il devint plus tard le précepteur de ses enfants ; il fut le compagnon de sa vie, de ses travaux, de ses voya-

---

(1) Cette dernière supposition est la plus probable, d'après le codicile du testament de Jean Bourdon.

ges ; il fut son ami et son guide : et ces deux braves Normands, après avoir été unis si intimement durant la vie, le restèrent aussi dans la mort, car ils moururent la même année (1668) à Québec, et y laissèrent tous deux leurs ossements.

L'abbé de Saint-Sauveur est le premier prêtre séculier qui vint au Canada. Comment avait-il pu se décider à quitter son pays, une belle paroisse comme Thury-Harcourt, pour une mission si lointaine, si pleine de dangers et d'aléas de toutes sortes ? Ah, dans nos archives, pourtant si riches en documents, que de lacunes sur une foule de sujets dignes d'intérêt !

Mais le fait que nos Canadiens, si attachés à M. Le Sueur, si remplis d'estime et d'attentions pour lui, ne l'appelaient jamais autrement que M. de Saint-Sauveur, ne prouve-t-il pas, tout d'abord, qu'en lui donnant ce nom, ils étaient sûrs de ne lui rappeler que de doux et agréables souvenirs ?

Nous croyons que ce bon curé français passa au Canada uniquement par attachement à ses compatriotes, et par un motif de zèle. C'était un ecclésiastique édifiant, actif et dévoué :

« Il servit au Canada, dit une vieille chronique, avec assiduité et bon exemple durant plus de trente ans. »

Remarquons ce que dit le P. Le Jeune dans un des passages de ses lettres que nous venons de citer : le Français d'autrefois — c'est bien encore le cas pour le Canadien d'aujourd'hui, malgré l'obligation où il se trouve quelquefois d'émigrer temporairement — ne se résignait pas facilement à « perdre de vue le clocher de son village. » Il était attaché à la terre de ses aïeux, à la petite paroisse qui l'avait vu naître et grandir, à son église, à son curé. Nos ancêtres normands, surtout, professaient un véritable culte pour leur clergé paroissial ; et les circonstances les forçant à s'expatrier pour aller se fixer au Canada, ne devaient-ils pas se demander : « Mais qui aurons-nous, là-bas, pour avoir soin de nos âmes, de nos intérêts spirituels, pour nous aider à instruire et à bien élever nos enfants, pour bénir nos familles, pour nous assister au moment de la mort ? »

On leur disait sans doute : « La Compagnie des Cent-Associés, intéressée à la colonisation et au progrès du Canada, a pourvu, comme elle le doit, à ses besoins religieux. Les Jé-

suites sont là, ayant la charge de cette mission ; et ils remplissent leur tâche avec un zèle et un dévouement qui ne peuvent être surpassés. »

Sitôt, en effet, après la reddition du Canada à la France, par l'Angleterre, en 1632, les Jésuites s'étaient empressés d'y retourner, à la demande urgente de Richelieu ; et ils desservaient avec soin la petite colonie canadienne :

« Je ne crois pas, écrivait Marie de l'Incarnation, que la terre porte des hommes plus dégagés de la créature que les Pères de cette mission du Canada. On n'y remarque aucun sentiment de la nature ; ils ne cherchent qu'à souffrir pour Jésus-Christ et à lui gagner des âmes. »

C'est le P. Le Jeune qui était à la tête de la mission, lors de l'arrivée de Jean Bourdon et de M. de Saint-Sauveur à Québec ; et il écrivait cette année-là même à son provincial :

« Nous avons vécu dans une grande paix, Dieu merci, entre nous, avec nos gens, et avec tous nos Français. »

Rien de plus saint et de plus apostolique que les missionnaires de la Nouvelle-France : et cependant nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que nos ancêtres normands émi-

grant au Canada auraient aimé y trouver, outre les religieux, quelques-uns de leurs prêtres séculiers, et qu'ils ne pouvaient s'empêcher de se dire à eux-mêmes et peut-être les uns aux autres : « Si nous avions là-bas de nos curés, qui nous connaissent, qui sont accoutumés à nos mœurs, à nos usages, qui vivent de notre vie, pour ainsi dire, puisque nous leur payons dime, à qui nous pouvons confier avec abandon nos peines et nos misères ! Si nous avions au Canada des paroisses semblables à celles de la France ! »

Préoccupations bien naturelles et légitimes : vœux trop raisonnables pour que la Providence ne les entendit point. Chose digne de remarque : durant les vingt-cinq années qui s'écoulèrent à partir de la reddition du Canada à la France jusqu'à l'arrivée des Sulpiciens (1657), d'abord, puis, ensuite, de Mgr de Laval (1659), durant ce quart de siècle où l'on peut dire que les Jésuites furent rois et maîtres de la colonie, au point de vue spirituel, il y eut toujours au Canada quelques prêtres séculiers. Les uns y vinrent à la demande des Jésuites eux-mêmes, pour desservir les communautés religieuses ; les autres, très probable-

ment à la demande des colons, ou peut-être de la Compagnie du Canada : et tous ces ecclésiastiques, mais surtout Gilles Nicolet, le frère de l'illustre Jean Nicolet, et M. de Saint-Sauveur lui-même, se rendirent généralement utiles à la colonie.

La plupart ne firent qu'un court séjour à Québec, puis retournèrent en France. M. de Saint-Sauveur, au contraire, ne voulut pas abandonner ses compatriotes, après les avoir suivis dans cette contrée lointaine. Il demeura avec eux jusqu'à la fin, et voulut mourir au milieu d'eux. Comme Marie de l'Incarnation, François de Montmorency-Laval, Henri de Bernières et tant d'autres, il s'attacha au Canada, son pays d'adoption, et devint canadien de cœur. C'est lui qui ouvre la liste de ce magnifique clergé séculier qui depuis deux siècles et demi régit avec tant de sagesse le peuple canadien. Sa figure douce et sympathique semble nous sourire, au portique de notre histoire, avec tout le charme que donnent au vrai mérite la modestie et l'humilité.

Elle est, en effet, bien humble et effacée, la vie de cet homme de bien : c'est vraiment la mise en pratique de l'*ama nesciri et pro nihilo*

*reputari* de l'auteur de l'*Imitation* <sup>(1)</sup>. L'abbé de Saint-Sauveur ne porte ici aucun titre officiel ; il n'a de juridiction que celle que les Jésuites veulent bien lui donner : mais il est l'ami, le conseiller, le protecteur et le père des Français du Canada, et particulièrement de la petite colonie percheronne et normande.

Il s'efface tellement derrière les Jésuites, il fait si peu de bruit, que le P. Le Jeune, adressant à son provincial sa relation de 1635, l'ignore complètement :

« Nous exerçons, dit-il, en nos Résidences toutes les fonctions de curé ou de pasteur, *n'y en ayant point d'autres que nous...* »

Et cependant il y a un an que M. de Saint-Sauveur est tout près d'eux, à Québec !

Quatre ans plus tard, c'est M. de Montmagny lui-même, gouverneur de la Nouvelle-France, qui l'ignore complètement à son tour dans les Lettres qu'il donne pour confirmer l'établissement de l'Hôtel-Dieu de Québec, où, à la demande des Religieuses, il fait « signer au présent acte le R. P. Barthélemi Vimont, qui les a accompagnées dans la traversée, à présent

---

(1) « Aimez à être inconnu et à être compté pour rien. » (*Imit.*, livre I, ch. II, v. 3.)

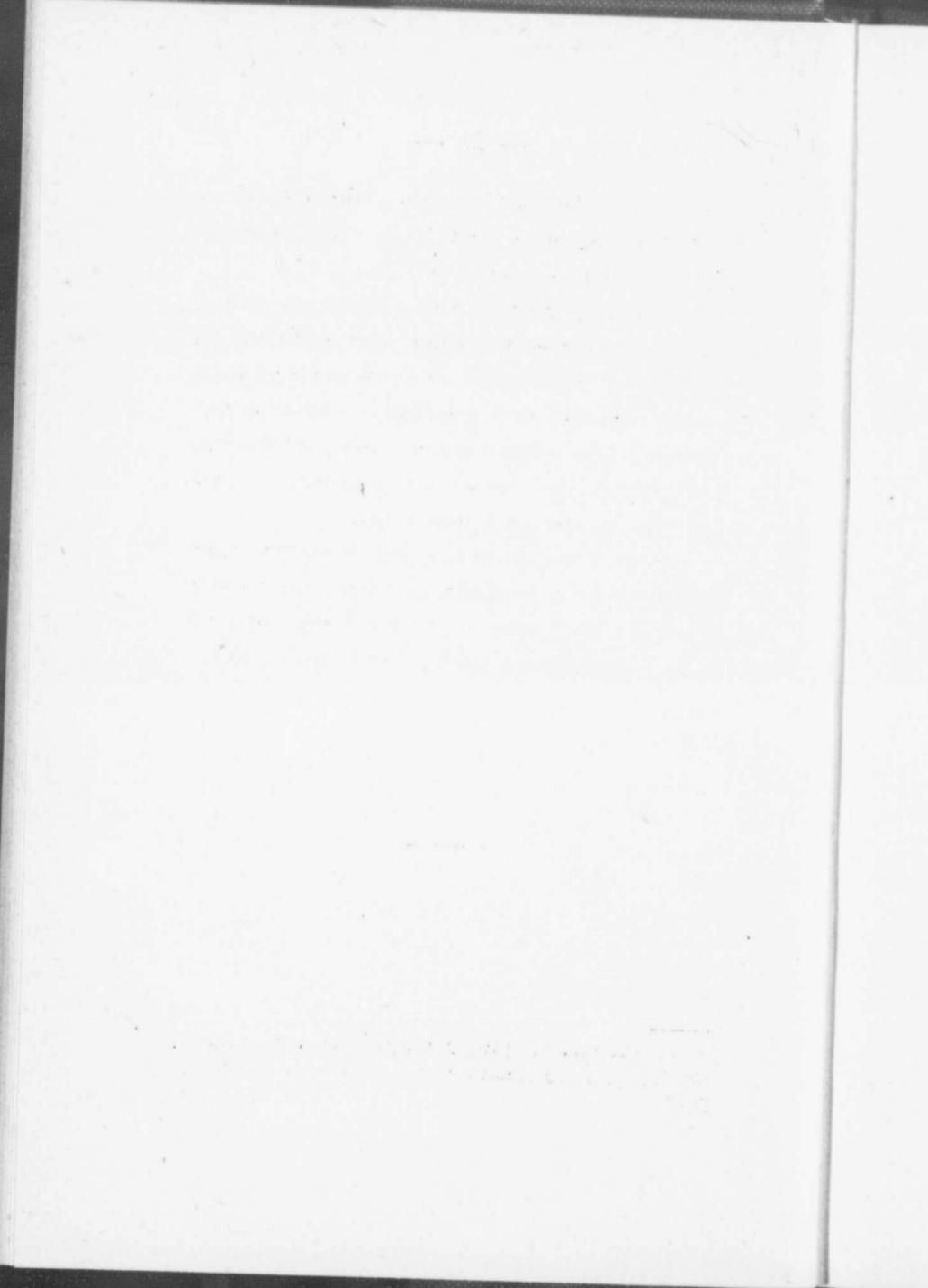
(1639) supérieur de la mission des RR. Pères de la Compagnie de Jésus, *qui seuls se trouvent d'ecclésiastiques en ce pays* <sup>(1)</sup>. »

L'abbé de Saint-Sauveur avait trop de bon sens et de finesse normande pour s'offenser de ces oublis. Il fit semblant de ne pas s'en apercevoir, continua de vivre dans le silence et l'effacement ; et bientôt ses services s'imposèrent aux Jésuites eux-mêmes, qui les mentionnent à maintes reprises dans leur Journal.

Pour mieux faire ressortir le mérite de cet homme de bien, donnons quelques détails sur le beurg de Thury, où il avait été curé, et qu'il quitta pour passer dans la Nouvelle-France.

---

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu de Québec, Registre intitulé *Copies des Actes de la fondation du monastère*, p. 23.



## CHAPITRE III

---

### THURY-HARCOURT, PAROISSE DE M. DE SAINT-SAUVEUR

Description de Thury.—Son château féodal.—Son église.  
—Pourquoi M. de Saint-Sauveur vint au Canada.—  
Jurisdiction de l'archevêque de Rouen.

**T**HURY-HARCOURT, où M. Le Sueur était curé avant de passer au Canada, est un joli bourg d'environ seize cents habitants, situé sur les rives de l'Orne, dans une des plus pittoresques vallées du Calvados, sur la ligne de Caen à Flers. Il est coquettement assis au flanc d'un coteau qui domine la rivière : à ses pieds s'étendent de nombreuses tanneries, industrie propre au pays. Sur la rive gauche de l'Orne, en face de Thury, s'élève la colline gracieuse de Saint-Benin, avec sa belle couronne d'arbres verdoyants ; et partout à l'horizon se dessinent des montagnes à l'aspect le plus varié. En jetant un coup d'œil sur la carte de l'arrondissement de Falaise, où se trouve Thury, en voyant

ce pays si accidenté, si noir de montagnes, si labouré de ravins, on se convainc facilement qu'il mérite bien le surnom de Suisse normande qu'on lui donne.

Le nom de Thury—le seul employé du temps de M. Le Sueur—semble dérivé de *Thur* ou *Thor* : c'est ainsi que s'appelait une divinité adorée par les Normands et autres peuples du Nord avant leur conversion au christianisme.

«Il est probable, dit M. Boscher, que Thury aura conservé le nom de cette divinité, comme souvenir des lieux qui lui avaient été consacrés (1). »

Aujourd'hui, le village s'appelle Thury-Harcourt, ou simplement Harcourt, du nom de l'illustre famille qui acquit cette seigneurie au commencement du dix-septième siècle (1615) ; famille aussi ancienne que la Normandie, qui aida puissamment Guillaume-le-Conquérant à s'emparer de la Grande-Bretagne, et dont une branche resta en Angleterre lorsque la Normandie passa définitivement sous le sceptre des rois de France.

---

(1) *Essai historique et statistique sur Thury-Harcourt*, Caen, 1831.

La seigneurie de Thury remonte à une antiquité très reculée. Elle date au moins du onzième siècle, et fut successivement occupée, sous le titre de baronnie, par les Tesson, les Crespin, les Bourbons et les Montmorency.

Sous cette dernière famille, vers la fin du seizième siècle, la baronnie fut érigée en marquisat ; puis, au commencement du dix-huitième siècle (1705), le marquisat lui-même fut érigé en duché en faveur de Henri de Harcourt : et c'est alors que le nom de Harcourt fut ajouté ou substitué à celui de Thury.

Il y avait à Thury, sur une éminence qui commande tout le village, un immense château féodal, avec accompagnement obligé de tourelles, fossés, pont-levis, et de toutes les fortifications en usage au moyen-âge :

« Le chastel de Thury, dit M. de Caumont, devait encore avoir une certaine importance militaire sur la fin du quatorzième siècle. Des manuscrits de la Bibliothèque du Roi nous apprennent qu'il soutint en 1370-1371 un siège d'environ huit mois, à la suite duquel un chef anglais du nom de Pollehay (plus communément dit Lemoine), qui y commandait pour le roi d'Angleterre, Edouard III, le remit et res-

titua au duc d'Alençon, pour le roi de France, Charles V, au prix d'une somme convenue de quatorze mille livres <sup>(1)</sup>. »

Le château féodal de Thury a disparu depuis longtemps : il est probable cependant qu'il existait encore du temps de M. Le Sueur. Le seigneur de Thury, à cette époque, était le marquis Odet de Harcourt : il acquit ce domaine seigneurial à la mort de Pierre de Montmorency en 1615. C'est de lui que date la construction du château actuel, édifice très vaste, aujourd'hui un peu délabré, et qui n'a de remarquable qu'une belle galerie.

Thury était un bourg, dans toute l'acception du mot : ses habitants avaient droit de bourgeoisie ; ils étaient exempts de beaucoup de redevances exigées ordinairement par les seigneurs et leurs censitaires. Il y en avait un marché deux fois par semaine, le mardi et le vendredi, et deux foires par année, l'une le second mardi de carême, l'autre le 22 septembre ; celle-ci était appelée la foire de Saint-Mathieu.

Voici, d'après M. Boscher, la physionomie de ce village :

---

(1) *Statistique monumentale du Calvados*, t. II, p. 855.

« Toutes les maisons, dit-il, sont groupées et disposées de manière à former des rues larges et bien aérées. On en compte neuf ou dix, dont la principale est celle formée par la grande route. »

Puis il donne les noms sous lesquels on désignait quelques-unes de ces rues, aux seizième et dix-septième siècles, du temps par conséquent de M. Le Sueur, qui dut les parcourir souvent dans l'exercice de son saint ministère : la rue de *Neubourg*, la rue du *Châtel*, la rue de la *Boudarée*, la rue *ès-Guichards*, la rue *ès-Bières*, la rue *des Granges*, la rue *Quierdeville*.

L'église actuelle de Thury est bien la même que du temps de M. Le Sueur, et quelques-unes de ses parties sont très anciennes. En France, l'on n'a pas, à part les temps de révolutions, cette manie de détruire pour renouveler, qui existe dans certains pays et qui coûte si cher. Au contraire, plus un édifice est ancien, plus on le respecte, plus il devient intéressant au point de vue archéologique. S'il faut le réparer, s'il faut l'agrandir, on n'hésite pas à le faire, mais en conservant du vieil édifice tout ce qui est susceptible d'être conservé, et en y ajoutant suivant le style et la manière de l'épo-

que où l'on travaille. Voilà pourquoi il y a tels monuments dont les diverses parties présentent différents styles d'architecture. C'est le cas pour l'église de Thury.

« L'église de Harcourt est vaste, dit M. Boscher, et elle offre des constructions de diverses époques. Les arcades à plein cintre et les piliers irréguliers et grossiers de la nef, ainsi que les fenêtres qui n'ont pas été retravaillées et les corbeaux de l'extérieur appartiennent à l'architecture du onzième siècle. Les caractères et le style de leur architecture gothique du treizième siècle se font remarquer à la face occidentale qui se trouve sur la grande route, ainsi que dans les piliers qui soutiennent le clocher. Le reste de l'édifice est plus moderne. »

M. de Caumont donne une description très intéressante de l'ancienne église de M. Le Sueur :

« L'église de Harcourt, dit-il, présente une façade assez importante qui appartient au premier style ogival. Au-dessus de la porte principale, s'ouvrent deux fenêtres en forme de lancettes ; plus haut, une rose polylobée : des bas-côtés accompagnent la nef centrale. Le plan de l'église est rectangulaire. Une tour carrée, cou-

ronnée d'un toit conique en ardoises, s'élève entre le chœur et la nef. Les murs latéraux de la nef et l'intérieur sont dans quelques parties plus anciens que la façade, et appartiennent au style roman : on y trouve des arcades à plein cintre reposant sur des chapiteaux dont quelques-uns sont curieux ; mais de grands travaux ont été entrepris au quinzième siècle dans cette partie de l'église, et plusieurs des arches offrent le caractère de cette époque, aussi bien que le dessous de la tour. C'est probablement à la fin du quinzième siècle ou au commencement du seizième qu'a été établie, dans le bas-côté du sud, une arcade remarquable par la finesse de ses sculptures, et qui a été, à tort, en partie masquée par un lambris. La plus grande partie du chœur est moderne. »

Le bourg de Thury est maintenant dans le diocèse de Bayeux ; mais il appartenait au diocèse de Séez avant la Révolution.

Son église paroissiale est sous le vocable de saint Sauveur, un saint normand ; de là, comme nous l'avons vu, le nom de *Saint-Sauveur* donné généralement à M. Le Sueur par les Canadiens. C'était, du reste, à cette époque, un usage assez fréquent d'appliquer aux curés

en retraite le nom de leur ancienne paroisse. C'est ainsi que M. Leaume, « ci-devant curé d'Ancourt et directeur de l'Hôtel-Dieu de Dieppe, » d'où sont sorties les fondatrices de l'Hôtel-Dieu de Québec, était communément appelé M. d'Ancourt <sup>(1)</sup>.

L'abbaye de Fontenay, qui avait été largement dotée par les anciens seigneurs de Thury, avait droit de nomination à la cure de cette paroisse. M. Le Sueur avait donc été nommé curé de Thury par l'abbé de Fontenay. Il en percevait les dîmes ; et les revenus de la cure devaient être assez considérables, si l'on en juge, toutes proportions gardées, par ceux de la seigneurie tels que les supposent les documents cités par M. de Caumont.

Voilà l'église, voilà la cure et la commune que M. Jean Le Sueur quittait au printemps de 1634 pour venir au Canada.

Nous nous sommes demandé : « Comment avait-il pu se résoudre à quitter sa paroisse pour une mission si lointaine ? » et nous avons répondu : « Il y a tout lieu de croire que ce fut par un motif de zèle. » Plus nous examinons

---

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu de Québec.

les circonstances, à défaut de documents historiques, plus nous nous sentons confirmé dans cette opinion. Jean Bourdon venait ici à la demande et dans les intérêts de la Compagnie des Cent-Associés, qui avait besoin au Canada d'un bon ingénieur, d'un arpenteur habile, capable de mesurer et de tailler en tous sens le vaste domaine qu'elle avait à exploiter. M. Le Sueur avait à remplir une mission non moins importante : encourager les colons des diocèses de Séez et de Rouen qui allaient se fixer dans ce pays lointain, leur donner l'exemple de l'abnégation, du travail, de la persévérance, leur procurer, au besoin, les secours de son ministère.

L'archevêque de Rouen, François de Harlay, regardait le Canada comme une extension de son diocèse, « une portion de sa vigne <sup>(1)</sup> », et prétendait y avoir juridiction, sous prétexte qu'il n'y avait pas d'évêque, et que la plupart des colons étaient ses diocésains. Le curé de Thury ne dut pas partir sans son agrément, sans sa bénédiction, de même qu'il ne dut pas partir sans la permission de l'évêque de Séez, auquel

---

(1) Pouvoirs de grand vicaire au Supérieur des Jésuites du Canada, 30 avril 1649.

il appartenait : qui sait si ce ne fut pas à la demande de l'un et de l'autre ?

Mais il fallait en tout cela beaucoup de tact et de discrétion. L'Église de la Nouvelle-France renaissait, pour ainsi dire, « sous la faveur et la conduite » de Richelieu <sup>(1)</sup>, qui y avait envoyé les Jésuites, à l'exclusion de tous autres religieux ; et le puissant ministre n'était pas homme à tolérer au Canada une intrusion étrangère. On sait avec quelle autorité il se faisait entendre, au besoin, des évêques eux-mêmes ; et l'archevêque de Rouen, tout grand personnage qu'il était, venait justement d'en faire l'expérience. Il avait publié un ouvrage dans lequel il traitait avec peu de respect le pouvoir du saint-siège : Richelieu lui écrit aussitôt :

« Chacun sait qu'il y a des questions problématiques au sujet de l'autorité du pape : mais comme il est libre de croire ce qu'on veut en telles matières, il ne l'est pas de révoquer en doute que les papes soient vicaires généraux de Jésus-Christ en terre, et que comme tels ils aient une juste primauté sur tous les prélats de

---

(1) *Rel. des Jésuites*, 1635, p. 1.

l'Église ; et on ne peut, sans scandale, donner la moindre impression au peuple qu'on soit mal imbu de cette vérité.

« Je vous prie donc de faire connaître au public qu'ayant voulu soutenir la juste autorité des évêques, vous n'avez pas pensé à diminuer celle qui appartient légitimement au saint-siège. Outre que les sentiments de votre conscience vous obligent d'en agir ainsi, les motifs de la prudence vous y doivent porter encore, ne doutant point que, si vous ne le faites, la cour de Rome ne pourvoie à ce qu'elle sait maintenant que vous avez fait à son préjudice <sup>(1)</sup> . . . »

Ce n'est pas du vivant de Richelieu que l'archevêque de Rouen eût osé afficher ouvertement ses prétentions à la juridiction sur la Nouvelle-France ; et l'on ne peut douter, au contraire, qu'il n'ait recommandé à M. de Saint-Sauveur la plus parfaite déférence envers les Jésuites, à qui cette juridiction se trouvait dévolue.

C'est avec un art consommé que le Prélat dévoile peu à peu ses prétentions, et pose, à l'issu du saint-siège, des actes de cette juri-

---

(1) *Correspondance de Richelieu*, publiée par Avenel, t. IV, p. 510.

diction qui causera un jour tant de troubles et d'embarras à Mgr de Laval. Rien ne paraît avant la fondation de l'Hôtel-Dieu de Québec (1637) par la nièce du cardinal de Richelieu. L'archevêque montre alors beaucoup d'empressement à accorder à la duchesse d'Aiguillon <sup>(1)</sup> les religieuses de Dieppe dont elle a besoin ; mais il a soin de faire insérer dans les pièces officielles que la communauté de Québec « sera sous son autorité. » Les Augustines de Québec « recevront ses ordres comme font ses diocésains ; » elles devront « lui rendre compte de leur bonne conduite et de leur administration ; » et il nomme le supérieur des Jésuites « pour être leur supérieur, en son absence, comme son délégué. »

La duchesse d'Aiguillon lui demande encore d'autres religieuses, et il les lui accorde volontiers : mais il en profite pour la supplier « de donner ordre que l'on n'imprime plus les Relations, qu'il ne les ait vues et approuvées au-

---

(1) Marie-Madeleine de Vignerod, marquise de Combalet et duchesse d'Aiguillon, fille de René de Vignerod, seigneur de Pontcourlay, gentilhomme de la chambre de Henri IV, et de Françoise de Richelieu, sœur aînée du Cardinal.

paravant, afin que Dieu ne soit pas seulement servi, mais servi en esprit et en vérité. »

Richelieu meurt en 1642 ; et trois ans plus tard on trouve dans les registres de l'Hôtel-Dieu une profession religieuse faite « sous l'autorité de Mgr l'archevêque de Rouen, entre les mains du supérieur des Jésuites, ayant autorité de mon dit Seigneur. » Puis, en 1646, le Père Lalemant reçoit des postulantes comme « grand vicaire de Mgr de Rouen <sup>(1)</sup>. »

Jusqu'ici l'archevêque de Rouen ne paraît avoir exercé de juridiction que dans « son monastère » de l'Hôtel-Dieu de Québec ; et le P. Lalemant peut écrire en 1647 que les Jésuites du Canada n'ont encore eu rapport avec aucun évêque « pour le gouvernement spirituel du pays <sup>(2)</sup>. » Mais la question de la juridiction du Prélat fait son chemin. L'assemblée générale du clergé de France (1646) ayant proposé de faire ériger un évêché en Canada, les Jésuites déclarent que le temps n'en est pas encore arrivé. Ceux du Canada reçoivent alors (1647) « des lettres de France » qui leur inspirent des

---

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu de Québec.

(2) *Journal des Jésuites*, p. 186.

doutes sérieux sur la validité des professions religieuses et des mariages, dans un pays où il n'y a pas encore d'évêque. Pour couper court à toute difficulté, ils vont d'eux-mêmes, après avoir consulté les théologiens de la Compagnie, s'adresser à l'archevêque de Rouen, reconnaissent sa juridiction et lui demandent des lettres de grand vicaire. Le Prélat s'empresse de les leur accorder ; et le voilà, cinq ans après la mort de Richelieu, reconnu par les Jésuites comme l'Ordinaire de la Nouvelle-France.

Mais n'anticipons pas sur les événements.

A

I

l'a  
pa  
eu  
Cl  
mi  
be  
Sa  
16  
ne  
Jet  
bo

## CHAPITRE IV

---

### QUEBEC EN 1634

A la Basse-Ville.—Le Château Saint-Louis.—A N.-D.-des-Anges.—La saison de la Traite.—L'arrivée des vaisseaux français.—Travaux en perspective.—Sur le coteau Sainte-Geneviève.—Mariage de Jean Bourdon.—Le manoir de Beauport.—Une réflexion.

**L**A ville de Québec, fondée en 1608, était encore peu de chose lorsque Bourdon et l'abbé de Saint-Sauveur y arrivèrent : l'occupation anglaise, de 1629 à 1632, l'avait quasi étouffée dans son berceau. L'habitation de Champlain et ses différents corps de logis, le magasin et ses dépendances, la chapelle de Québec, bâtie en 1615 au fond de l'anse du Cul-de-Sac, et desservie par les Récollets jusqu'en 1629, tout avait été réduit en cendres ; et l'on ne voyait plus, suivant l'expression du P. Le Jeune, « que des murailles de pierres toutes bouleversées. » Il ne restait debout à la Basse-

Ville qu'une vieille mesure sur le quai, et quelques misérables baraques, le long du rivage, pour recevoir temporairement les nouveaux colons, à leur arrivée à Québec.

Un sentier gravissait la colline et débouchait à la Haute-Ville sur une place assez vaste, où s'élevait la nouvelle église paroissiale, dont le portail faisait face au fort Saint-Louis. Champlain avait fait vœu de construire à Québec une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge, si le Canada était rendu à la France. Revenu au pays en 1633, il se hâta d'accomplir son vœu, aux frais de la Compagnie des Cent-Associés, dont il était le représentant, et l'on donna à l'église le nom de Notre-Dame-de-Récouvrance. Elle était dans l'alignement de la rue La Fabrique, faisant angle, par conséquent, avec la position de la cathédrale actuelle.

Le fort ou château Saint-Louis, résidence du gouverneur, dominait la falaise. C'était d'abord une simple construction en bois, qui datait de 1620. Mais en 1626, Champlain l'avait fait raser complètement, puis reconstruire, sur des bases plus larges, « en fascines, terres, gazons et bois, avec deux petits demi-bastions bien flanqués. » L'édifice était de bon style et ne

manquait pas de solidité : Champlain en était content :

« Ce sont, disait-il, de très bonnes forteresses, en attendant le jour qu'on les fasse revêtir de pierres à chaux et à sable <sup>(1)</sup>. »

La Compagnie des Cent-Associés venait de décider de reconstruire en pierre le château Saint-Louis.

Non loin de la résidence du gouverneur se trouvait la maison des Cent-Associés, c'est-à-dire, la maison seigneuriale de la Nouvelle-France ; et à côté du terrain de l'église, à l'endroit où s'élèvent aujourd'hui les bâtiments du Séminaire et de l'Université, le logis et la ferme de Guillaume Couillard, gendre de Louis Hébert, le premier colon canadien ; puis là-bas, dans la vallée de la rivière Saint-Charles, l'humble monastère de Notre-Dame des Anges, où résidaient autrefois les religieux de saint François, et à quelque distance, « à deux cents pas de la rivière <sup>(2)</sup>, » le couvent des Jésuites.

Les défrichements qu'ils y avaient faits, et d'où il tiraient déjà une partie de leur subsis-

---

(1) *Œuvres de Champlain*, pag. inférieure, p. IIII.

(2) *Rel. des Jés.*, 1633, p. 14.

tance, formaient comme une oasis au milieu de l'immense forêt qui recouvrait encore non seulement l'emplacement de Québec, mais le pays tout entier ; et le P. Le Jeune écrivant la première relation qu'il devait envoyer en France, la datait « du milieu d'un bois de plus de huit cents lieues d'étendue, à Kébec, le 28 août 1632. »

Les Jésuites n'avaient pas encore de résidence à la Haute-Ville : le premier presbytère ne fut bâti qu'en 1635 ; mais ils allaient régulièrement les dimanches et fêtes faire l'office paroissial à Notre-Dame-de-Recouvrance, puis revenaient à leur couvent, où ne cessaient d'affluer quantité de sauvages, comme aussi beaucoup de Français : Notre-Dame-des-Anges était à cette époque la place favorite de Québec.

Champlain s'y rendit lui-même quelques jours après son retour au Canada :

« Il vint, dit le P. Le Jeune, entendre la messe en notre petite chapelle, et nous le retinmes à diner. Par bonheur, notre domestique sauvage nous avait apporté un petit morceau d'ours. Nous lui en présentâmes. En ayant goûté, il se mit à rire : « Si l'on savait « en France, dit-il, que nous mangeons de

« l'ours, on se détournerait pour ne pas respirer notre haleine ; et cependant vous voyez combien la chair en est bonne et délicate. »

Il descendit de nouveau à Notre-Dame-des-ANGES le jour de la Saint-Ignace (31 juillet), « pour gagner les indulgences, » accompagné, cette fois, des capitaines des cinq ou six vaisseaux qui étaient mouillés dans le port. Les Jésuites le retinrent encore à dîner, ainsi que ses braves et distingués compagnons.

C'était justement l'époque de la traite annuelle des castors ; et des centaines de canots sauvages, chargés de pelleteries ou de marchandises reçues en échange au comptoir français, sillonnaient en tous sens la rade de Québec et l'estuaire de la rivière Saint-Charles. Quel mouvement et quelle activité ! Quel curieux spectacle que celui de tous ces sauvages hurons et algonquins, aux allures étranges, aux costumes bizarres et variés, répandus en si grand nombre autour de Québec, gesticulant, essayant de se faire comprendre des Français, et réveillant par leurs chants et leurs cris aigus les échos de nos bois ! La traite de l'eau-de-vie ne les avait pas encore gâtés complètement. Il régnait parmi eux beaucoup d'entrain et de bonne

humeur ; et, à l'occasion de la Saint-Ignace, ils avaient envahi avec un sans-gêne tout particulier le petit domaine des Jésuites.

Leur respect traditionnel des lois de l'hospitalité ne leur avait pas permis, cependant, de forcer les portes de la salle à dîner où se trouvait Champlain ; mais quelques-uns d'entre eux ne pouvaient s'empêcher de risquer un œil à travers les fenêtres, et « Champlain, dit le P. Le Jeune, prenait plaisir à les voir dans leur posture d'extase et d'admiration. Il leur donnait quelques morceaux d'écorce de citron : « Ah, que c'est bon ! » s'écriaient ces pauvres sauvages. Ils lui demandaient alors ce que c'était : « C'est de l'écorce des citrouilles de France, » leur répondait Champlain. Et ils se disaient les uns aux autres que nos citrouilles étaient admirables. »

Une autre époque intéressante pour la colonie de Québec, c'était celle de l'arrivée des vaisseaux français. Sitôt qu'un navire était signalé dans la rade, les Jésuites en étaient avertis, ordinairement par le gouverneur : une couple d'entre eux sautaient alors dans un canot d'écorce, avec un domestique, et filaient à la Basse-Ville pour souhaiter la bienvenue à leurs

compatriotes, et spécialement aux confrères qu'ils attendaient.

Quelle ne dut pas être leur joie, lorsqu'ils virent descendre à terre, au printemps de 1634, le P. Jérôme Lalemant et le Frère Liégeois <sup>(1)</sup> qui venaient d'arriver sur le navire du capitaine Bontemps ! Quelques jours plus tard, le vaisseau du capitaine de Nesle amenait à Québec Robert Giffard et sa famille, ainsi que sa petite colonie percheronne ; et enfin le jour de la Saint-Jean-Baptiste, arriva le P. Buteux sur le navire du capitaine de Lormel.

Bourdon et M. de Saint-Sauveur n'arrivèrent à Québec que le 8 août. Ils n'eurent rien de plus pressé que de gravir la colline, de jeter un coup d'œil sur le panorama grandiose qui se déployait devant eux, puis d'entrer dans l'église de Notre-Dame-de-Recouvrance pour remercier Dieu de l'heureuse issue de leur voyage. Ils allèrent ensuite rendre leurs hommages à

---

(1) L'un des Frères Jésuites les plus méritants qui aient demeuré au Canada : « Il paraît par nos mémoires, dit le *Journal*, qu'il fut considéré des gouverneurs de son temps, et que nos Pères avaient en lui une confiance particulière. » Il fut massacré par les Iroquois à Sillery, le 29 mai 1655.

Champlain, le fondateur et le gouverneur de la colonie, puis aux Révérends Pères Jésuites.

Il s'était fait beaucoup de besogne durant le mois qui venait de s'écouler. M. de Laviolette, sur les ordres de Champlain, était allé établir un poste aux Trois-Rivières, et la nouvelle habitation française,—la future ville des Trois-Rivières — se dressait fièrement « sur une plate-forme naturelle », d'où l'on avait une vue magnifique sur le grand fleuve. A mi-chemin entre Québec et ce nouveau poste, sur l'îlet de Richelieu, en face de Sainte-Croix, Champlain avait fait ériger une redoute et dresser quelques batteries pour protéger les voyageurs contre les attaques perfides des Iroquois. Puis les Pères Jésuites s'étaient décidés à reprendre la mission du pays des Hurons, et les PP. de Brébœuf, Daniel et Davost venaient de se mettre en route pour cette contrée lointaine, en compagnie du brave Nicolet et de plusieurs autres Français.

Mais à Québec même, berceau de la colonie, que de travaux en perspective ! Il s'agissait de reconstruire en pierre le château Saint-Louis, et de bâtir pour les Jésuites un presbytère près de Notre-Dame-de-Recouvrance. Il s'agissait également d'ériger une redoute, avec

une forte batterie, sur le quai de la Basse-Ville. On allait bientôt commencer à Sillery de vastes bâtiments pour une mission sédentaire de sauvages, et jeter en même temps à Québec les fondations du collège des Jésuites, pour lequel le marquis de Gamache avait légué une somme considérable. Deux communautés religieuses allaient venir se fixer à Québec, les Ursulines pour l'instruction des filles, les Hospitalières de Dieppe pour le soin des malades : il fallait fixer et délimiter les terrains qui leur étaient concédés, ainsi que l'emplacement du collège des Jésuites, il fallait préparer les plans des nouvelles constructions, dresser celui de la cité de Québec elle-même. Il fallait tailler des seigneuries dans le vaste domaine de la Compagnie des Cent-Associés, diviser les propriétés, assigner à chacun ses limites. D'immenses horizons s'ouvraient à l'activité et aux espérances de Jean Bourdon, qui, en sa qualité d'ingénieur et arpenteur de la Compagnie du Canada, était appelé à prendre part à tous ces travaux.

En attendant, le jeune homme, à l'exemple de Robert Giffard, va choisir lui-même le lieu de sa résidence dans les environs de Québec. Il prend le seul chemin qui existe encore, la

Grande-Allée, qui conduit au Cap Rouge, et se rend jusqu'à un sentier qui descend le coteau Sainte-Geneviève. La terre qui avoisine ce sentier est encore « toute en bois, » et n'est occupée par personne : avec l'agrément de Champlain, Bourdon en prend possession.

Ce n'est pas un fief qu'il prétend occuper, c'est une simple terre en roture, sujette aux charges et censives ordinaires, redevable d'un denier de cens par arpent, chaque année, au Domaine du Roi.

Cette terre d'environ cinquante arpents en superficie commence à douze toises de la Grande Allée et s'étend jusqu'à l'escarpement de la colline. Elle est bornée au nord-est par celle de Pierre de la Porte <sup>(1)</sup>.

Bourdon s'occupe immédiatement de la faire défricher et mettre en valeur. Il prend avec lui quelques-uns de ses compatriotes normands et les emmène travailler sur son nouveau domaine. Le coteau Sainte-Geneviève est encore revêtu d'une épaisse forêt ; mais les arbres séculaires s'inclinent sous la hache de ces intrépides bucherons, et la terre se dégage

---

(1) *Tenure seigneuriale*, p. 351.

de son lourd manteau. Plus d'obstacles aux rayons du soleil, qui viennent désormais caresser amoureusement le sol vierge.

Une grande croix s'élève bientôt au milieu de la clairière : précurseur naturel de l'église que l'on y verra dans un avenir prochain.

Obligé de s'occuper de la reconstruction du Fort Saint-Louis et des travaux à faire pour la redoute de la Basse-Ville, Bourdon confie à son ami l'abbé de Saint-Sauveur la surveillance de ses défrichements. Les annales de l'Hôtel-Dieu nous représentent en effet ce digne prêtre s'employant tout entier, dès son arrivée à Québec, à la colonisation du coteau Sainte-Geneviève, et continuant ainsi au Canada l'œuvre admirable des anciens moines des Gaules et de la Germanie. Devancier de tant de missionnaires canadiens qui ouvriront le pays à la culture et à la civilisation, il dirige lui-même dans leurs travaux les ouvriers de son ami Bourdon, fait abattre les arbres de la forêt, met le feu dans les taillis, arrache les souches et les racines, fait piocher et remuer la terre, et la prépare à recevoir la semence.

Le coteau Sainte-Geneviève ressemble à une ruche d'abeilles dont toutes les ouvrières

rivalisent d'industrie et d'activité. Le bon curé de Saint-Sauveur encourage son monde par son exemple et par ses paroles :

« Travaillez, prenez de la peine :  
C'est le fonds qui manque le moins. »

Au printemps de 1635, un modeste et confortable logement surgit au milieu de la clairière du coteau ; et le 9 septembre Bourdon y conduit la future compagne de sa vie, Jacqueline Potel, qu'il vient d'épouser à Notre-Dame-de-Recouvrance, l'une des deux filles, probablement, qui sont venues au Canada deux ans auparavant en même temps que Champlain et les Pères Maçse et de Brébœuf. C'est le P. Le Jeune qui, exerçant les fonctions de curé de Québec, célèbre son mariage ; et il a pour témoins Guillaume Hubou, l'un des braves pionniers de la côte Sainte-Geneviève, et Noël Juchereau, commis général de la Compagnie des Cent-Associés.

L'habitation de Bourdon occupe une position élevée et superbe, justement appelée Belvédère, qui commande la vallée de la rivière Saint-Charles. L'œil y distingue parfaitement, sur la colline de Beauport, le nouvel établisse-

ment de Robert Giffard, son petit manoir seigneurial, et la croix qui y fut plantée solennellement l'année précédente, le 25 juillet 1634, jour de la fête de Saint-Jacques le Majeur.

C'est quelque chose pour un jeune colon de ne pas se sentir trop isolé, et de pouvoir de temps en temps reposer sa vue sur un gai paysage, sur un village ami.

Il y aura désormais entre Jean Bourdon et Robert Giffard une noble émulation pour l'avancement de la colonie, et tout à la fois de l'amitié, une franche et sincère sympathie.

Nous ne savons pas quels furent les premiers succès de Bourdon comme agriculteur et ce que lui procurèrent les premières semences confiées à cette terre du coteau Sainte-Geneviève si bien arrosée par les sueurs de M. de Saint-Sauveur. Mais le P. Le Jeune nous apprend qu'à Beauport, au bout de deux ans de travail, Robert Giffard récoltait assez de blé pour nourrir vingt personnes : « et cependant, ajoute-t-il, les sept ouvriers qu'il a employés à défricher ses terres ont été constamment divertis à beaucoup d'autres occupations. »

Il ne faudrait pourtant pas s'abuser, en considérant ce magnifique résultat, sur la for-

tune de nos premiers colons canadiens. Ce qui faisait leur principale richesse, c'était de savoir se contenter de peu. En voulons-nous un exemple ? Nous le trouvons dans le *Journal des Jésuites* ; et il a trait à la famille de ce même Robert Giffard dont nous venons de parler :

« On donna à Mme Giffard, écrit le P. Lalemant, de l'étoffe noire de vieille soutane pour doubler des manches. »

C'est-à-dire que l'on récoltait beaucoup de blé, mais que les marchandises de France coûtaient cher ; et pour ne pas s'endetter, on savait tirer parti de tout, même des vieux habits que l'on s'offrait les uns aux autres sans trop de cérémonie. Voilà l'humble condition où se trouvait, après dix ans de séjour au Canada, cette noble dame Giffard, l'ancêtre de plusieurs de nos meilleures familles canadiennes.

Ah, qu'il est bon de se rappeler ses modestes origines, et, dans la prospérité, de savoir se dire à soi-même, comme faisait l'empereur d'Autriche, François 1er, en regardant le vieux château de Habsbourg, berceau de sa famille : « Nous avons commencé bien petitement ! »

---

## CHAPITRE V

---

### SUR LE COTEAU SAINTE-GENEVIEVE

Sainte-Geneviève, protectrice de Québec.—Mort de Champlain.—Arrivée de nouveaux colons.—Les forts Saint-Jean et Saint-François.—Les offices à N.-D. de Recouvrance.—Le pensionnat sauvage de Mme Hubou.—Bourdon et les Jésuites.—Un feu d'artifice à Québec.

**L**E coteau Sainte-Geneviève doit évidemment son nom à l'illustre patronne de Paris, la pieuse vierge de Nanterre, qui sauva un jour sa patrie, l'ancienne Lutèce, de l'invasion des barbares. Nos ancêtres, pleins de foi et d'esprit religieux, aimaient à mettre leur pays d'adoption sous la protection des saints qu'ils avaient appris à vénérer dès leur enfance ; plusieurs étaient de Paris : Louis Hébert, Couillard, de la Porte, Sevestre : ils donnèrent le nom de Sainte-Geneviève à cette longue et vaste colline, aux pentes gracieuses, qui borde le côté sud de la vallée de la rivière Saint-

Charles, en dehors des murs de Québec. La vierge de Nanterre était chargée, pour ainsi dire, de protéger les approches de notre ville contre les attaques des Iroquois et de tous les ennemis de la Nouvelle-France.

Qui pourrait dire que nous ne devons pas à la protection de sainte Geneviève d'être restés français de cœur et de langue sous le régime nouveau où nous vivons ? et n'est-il pas permis de lui attribuer les conditions favorables qui nous ont été faites lors de la cession du pays à l'Angleterre ? La mémorable bataille de Sainte-Foye, qui sauva l'honneur du drapeau et nous valut d'être traités en pays cédé et non conquis, ne fut-elle pas gagnée par Lévis sur ce même coteau qui porte le nom de l'illustre patronne de Paris ?

Quoi qu'il en soit, c'est un nom bien français et de bon augure que celui du coteau Sainte-Geneviève ; Bourdon fut heureux d'aller fixer sa tente à cet endroit. Nous y avons vu ses premiers défrichements, et l'humble maison où il conduisit sa pieuse épouse le 9 septembre 1635.

Quelques mois plus tard, s'éteignait au château Saint-Louis son protecteur Champlain,

le représentant de la grande Compagnie qui l'avait envoyé au Canada. On ne peut lire sans attendrissement les quelques lignes que le P. Le Jeune consacrait dans sa Relation au pieux fondateur de Québec, le père de la patrie canadienne :

« Le 25 décembre (1635), dit-il, jour de la naissance de notre Sauveur en terre, M. de Champlain, notre gouverneur, prit une nouvelle naissance au ciel ; du moins nous pouvons dire que sa mort a été remplie de bénédictions. Je crois que Dieu lui a fait cette faveur en considération des biens qu'il a procurés à la Nouvelle-France, où nous espérons qu'un jour Dieu sera aimé et servi de nos Français, connu et adoré de nos sauvages.

« Il est vrai qu'il avait vécu dans une grande justice et équité, dans une fidélité parfaite envers son roi et envers Messieurs de la Compagnie ; mais à la mort il perfectionna ses vertus avec des sentiments de piété si grands qu'il nous étonna tous.

« Que ses yeux jetèrent de larmes ! Que ses affections pour le service de Dieu s'échauffèrent ! Quel amour n'avait-il pas pour les familles d'ici, disant qu'il les fallait secourir puis-

samment, pour le bien du pays, et les soulager autant que l'on pourrait, en ces nouveaux commencements, et qu'il le ferait lui-même si Dieu lui rendait la santé ! »

Le P. Le Jeune ajoutait :

« Il ne fut pas surpris dans les comptes qu'il devait rendre à Dieu : il avait préparé de longue main une confession générale de toute sa vie, et il la fit avec une grande douleur au P. Charles Lalemant, qu'il honorait de son amitié. Le Père le secourut en toute sa maladie, qui fut de deux mois et demi, ne l'abandonnant point jusqu'à la mort. . . . »

Les restes mortels de Champlain furent inhumés d'abord dans l'église de Notre-Dame-de-Recouvrance. Mais dès l'année suivante M. de Montmagny, voulant honorer la mémoire de son illustre prédécesseur, lui fit creuser en dehors de l'église un sépulcre particulier, et construire au-dessus de ce sépulcre un monument funéraire, que l'on appelait généralement la chapelle de M. le gouverneur, ou bien encore la chapelle Champlain. Cette chapelle était tout près de Notre-Dame-de-Recouvrance, tout près aussi du presbytère, qui fut bâti en 1635 : et malheureusement les trois édifices, construits

en « bois onctueux de sapin », devinrent la proie des flammes en 1640 :

« Le feu, écrit le P. Le Jeune, se mit en notre maison de Québec, qu'il a réduite en poudre, et la chapelle de M. le gouverneur, et l'église publique : tout a été consumé <sup>(1)</sup>. »

La mort de Champlain ne dérangerait rien la carrière de Bourdon. Il continua, sous l'administration de M. de Châteaufort et celle de M. de Montmagny, à être « l'ingénieur de M. le gouverneur. » On avait commencé sous sa direction la reconstruction en pierre du château Saint-Louis et l'érection d'une redoute sur le quai de la Basse-Ville : ces travaux s'achevèrent. Le presbytère de Notre-Dame-de-Rouvrance était terminé dans l'automne de 1635, et les classes des Jésuites y furent inaugurées, en attendant la construction de leur grand collège.

Bourdon avait commencé, du vivant de Champlain et avec son concours, à tracer les grandes lignes du plan de Québec : le travail se continua ; et le P. Le Jeune écrivait dans l'été de 1636 :

---

(1) *Rel. des Jés.*, 1640, p. 50.

« On a tiré les alignements d'une ville, afin que tout ce qu'on bâtera dorénavant soit en bon ordre.... »

Pendant que notre ingénieur se consacre ainsi aux travaux publics pour lesquels il a été envoyé au Canada, son ami M. de Saint-Sauveur s'occupe de ses intérêts et continue les défrichements du coteau Sainte-Geneviève.

De nombreux colons arrivent de France dans les années 1635 et 1636 : quelques-uns se dirigent vers les terres de M. Giffard, à Beauport ; d'autres se rendent plus loin, à la Longue-Pointe, comme on désignait à cette époque l'Ange-Gardien ; d'autres enfin vont se grouper, sur le coteau Sainte-Geneviève, autour du manoir de Jean Bourdon, ou plutôt à sa suite, en venant vers la ville.

Au printemps de 1636, surtout, quelle belle colonie normande aborde sur nos rivages ! Ce ne sont pas seulement des individus détachés et isolés, ce sont des familles entières qui débarquent à Québec : et quelles familles ! Deux d'entre elles, à elles seules, forment quarante personnes : les familles des deux frères Le Gardeur, Pierre Le Gardeur de Repentigny, et Charles Le Gardeur de Tilly ; deux familles

nobles : leur ancêtre, Jean Le Gardeur, sieur de Croisilles, a été anobli par lettres royales données à Dijon en mai 1510.

Les deux frères Le Gardeur appartiennent à la paroisse de Saint-Sauveur de Thury, en Normandie, et ils amènent avec eux leur mère, Catherine de Cordé, vénérable septuagénaire, qui n'a pas craint de s'expatrier pour partager dans la Nouvelle-France le sort de ses enfants et de ses petits-enfants.

Ah, quel bonheur pour ces nobles Français, pour ces pieux chrétiens, de retrouver au Canada leur curé, qu'ils n'ont pas vu depuis deux ans ! et pour M. de Saint-Sauveur, quelle joie de revoir ces familles auxquelles il est resté si attaché !

Les Le Gardeur sont appelés à jouer un rôle important dans la Nouvelle-France ; comme Bourdon, ils sont de ceux qui appartiennent tout naturellement à la classe dirigeante d'un pays.

Ce sont d'ailleurs des hommes honorables, des chrétiens convaincus et pratiquants. La Mère de l'Incarnation parlant un jour de l'aîné, M. de Repentigny :

« C'est un homme d'une vertu bien épurée,  
(s)

écrit-elle. Sa maison, qui est proche de la nôtre, est réglée comme une maison religieuse. Ses deux filles sont nos pensionnaires : ce sont de jeunes demoiselles qui ont sucé la vertu avec le lait de leur mère, qui est une âme des plus pures que j'aie jamais connues. . . . »

Avec les Le Gardeur est passé dans la Nouvelle-France leur beau-frère, Jacques Le Neuf de la Poterie, un autre Normand, de la ville de Caen. Lui aussi est venu avec sa famille : les trois familles forment quarante-cinq personnes.

Le P. Le Jeune ne peut contenir son admiration, à la vue du mouvement qui règne à Québec dans l'été de 1636 :

« Les habitants de la Nouvelle-France, dit-il, se sont multipliés au delà de nos espérances... Nous voyons tous les jours aborder bon nombre de très honorables personnes qui se viennent jeter dans nos grands bois, comme dans le sein de la paix, pour vivre ici avec plus de piété, plus de franchise et plus de liberté. . . Québec me semble un autre pays ; il n'est plus ce petit coin caché au bout du monde, où l'on ne voyait que quelques mesures. . . . »

Enchanté lui-même à la vue des merveilles

de défrichements qui couronnent le coteau Sainte-Geneviève, M. de Montmagny confirme Jean Bourdon dans la possession de son fief, en 1637 ; il l'agrandit même à deux ou trois reprises. Les gouverneurs qui viennent après lui suivent son exemple : de sorte qu'en 1677, le fief Saint-Jean, « prolongé jusqu'à la rivière Saint-Charles », comprend « cent trente-trois arpents de terre plus ou moins, dont la plus grande partie en valeur, tant en terres labourables que prairies et pacages <sup>(1)</sup>. »

Bourdon a pris sa terre en roture, comme une simple terre ordinaire : elle ne sera érigée en fief qu'en 1661. Mais sans être seigneur, il est regardé comme tel par les habitants du coteau Sainte-Geneviève ; il jouit parmi eux d'une grande considération : et nous voyons que dès 1636 on l'appelle généralement « Monsieur de Saint-Jean <sup>(2)</sup> ».

Son nom se donnera tout naturellement à la grande rue, qui est encore à peine ébauchée, et ne sera verbalisée qu'en 1667, pour aller à la

---

(1) Vente par Jean-François Bourdon à Charles Bazire de la moitié indivise de la terre nommée Saint-Jean, à la côte Sainte-Geneviève, 28 août 1677.

(2) *Relations des Jésuites*, 1636, p. 24.

ville ; et ce nom s'étendra plus tard au quartier et à la paroisse Saint-Jean-Baptiste.

Le sentier qui conduit à la Grande-Allée se trouve sur sa propriété ; il y laisse volontiers passer ses voisins, les habitants du coteau, en général : et l'on s'habitue bientôt à l'appeler « la route Bourdon. »

On représente à notre brave Rouennais les dangers auxquels il est exposé de la part des Iroquois, à la distance où il est du fort Saint-Louis : « Eh bien, si je suis attaqué, je me défendrai, » s'écrie-t-il. Et il n'hésite pas à élever à ses frais un fort sur la cime du coteau Sainte-Geneviève. Plus tard, il en construira un autre sur le fief Saint-François qui lui sera également concédé.

C'étaient de simples constructions en bois, probablement de hautes palissades, solides et bien charpentées, où les colons pouvaient aller se réfugier, en cas d'irruptions iroquoises : le gouverneur y envoyait, au besoin, quelques soldats <sup>(1)</sup>. Elles furent une grande protection pour Québec et les lieux avoisinants.

Il manque encore deux choses aux habi-

---

(1) *Journal des Jés.*, pp. 245, 258.

tants de la côte Sainte-Geneviève : une chapelle et un moulin à farine. Bourdon se propose de construire l'un et l'autre. Mais comme il n'est pas seigneur, il ne peut bâtir le moulin sans la permission du gouverneur, qu'il n'obtiendra qu'en 1652.

La chapelle sera construite en 1650. En attendant, M. de Saint-Sauveur va dire la messe aussi souvent que possible à l'église paroissiale, c'est-à-dire, à Notre-Dame de Recouvrance de Québec. Les dimanches et fêtes, la petite colonie de Saint-Jean l'y accompagne, et le pieux abbé donne son concours aux Jésuites pour relever l'éclat des cérémonies.

Il avait une belle voix de baryton et savait très bien le plain-chant. C'est à lui qu'était toujours réservé le chant de la Passion (la partie de l'évangéliste), celui de l'*Exultet*, celui des litanies. C'est lui qui dirigeait et « soutenait le chant » dans les offices paroissiaux, et surtout dans les processions. Il mettait beaucoup de dignité et d'exactitude dans l'accomplissement des cérémonies, et le P. Lalemant aimait à l'avoir pour assistant lorsqu'il remplissait quelques fonctions ecclésiastiques : « M. de

Saint-Sauveur m'assista toujours bien, » dit-il quelque part <sup>(1)</sup>.

L'église de Notre-Dame de Recouvrance devint bientôt insuffisante pour la population : il fallut l'agrandir de moitié :

« Malgré cela, écrit le P. Le Jeune, les jours de fêtes, les deux premières messes qui se disent à Québec sont si fréquentées, que cette grande chapelle, ou cette petite église, se voit remplie *usque ad cornu altaris*, d'un bout à l'autre. Le service se fait avec solennité. Outre les messes basses, on en chante une, tous les dimanches ; on y fait l'eau bénite et l'on y donne le pain bénit. . . Je confesse ingénument que mon cœur s'attendrit la première fois que j'assistai à ce divin service, voyant nos Français si réjouis d'entendre chanter les louanges de Dieu au milieu d'un peuple barbare. . . Il me semblait qu'une église bien réglée, où Dieu est servi avec amour et respect, avait traversé la mer, ou que je me trouvais tout d'un coup dans notre France, après avoir passé quelques années au pays des Sauvages. . . »

Ce n'est pas que tout fût parfait parmi les

---

(1) *Journal des Jésuites.*

habitants du Canada. Malgré le soin avec lequel se faisait le recrutement de la colonie, il s'y glissait quelquefois des hommes vicieux, il y avait des défaillances. Mais les ordonnances du pays étaient sévères, et on les faisait observer :

« Le 29 décembre 1635, dit le P. Le Jeune, furent mises à un pilier, devant l'église, des affiches portant défense, sous certaines peines, de blasphémer, de s'enivrer, de perdre la messe et le service divin les jours de fêtes. En suite de quoi, un carcan fut attaché au même pilier, puis le 6 janvier, on y mit en effet un ivrogne et blasphémateur. Le 22 janvier, un de nos habitants fut condamné à cinquante livres d'amende, pour avoir fait enivrer quelques sauvages... Les meilleures lois du monde, ajoute le P. Le Jeune, ne valent rien, si on ne les fait garder.... »

Mais en général quel magnifique tableau présentait à cette époque la colonie de la Nouvelle-France ! Quels exemples ravissants de piété, de dévouement et de zèle ! Qui ne se serait senti porté au bien, en voyant le gouverneur, M. de Montmagny, et le premier commis des Cent-Associés, M. Gand, assister tous les dimanches, non seulement à la messe et aux vêpres, mais au catéchisme, afin d'engager par

leur présence tous les Français et Sauvages à en profiter eux-mêmes ? Qui n'aurait été ému jusqu'aux larmes, en voyant les premières dames de la colonie, Mme Giffard, par exemple, exercer envers les indigènes des actes de charité vraiment héroïques ?

« Le 8 novembre 1634, dit le P. Le Jeune, M. Giffard baptisa un enfant sauvage, âgé de six mois, le croyant si près de la mort qu'on n'aurait pu nous appeler : il survécut quelque temps. Sa femme allaitait ce pauvre petit, et en avait soin comme s'il eût été son propre enfant. Une nuit, elle s'éveilla, remplie d'étonnement et de joie, et dit à son mari qu'elle croyait que ce petit ange était passé au ciel.—Non, repart-il, je viens de le voir ; il vit encore. — Je vous supplie, réplique-t-elle, d'y regarder encore une fois : je ne puis croire qu'il ne soit mort, car je viens de voir dans mon sommeil une grande troupe d'anges qui le venaient quérir.—Ils le visitent donc, en effet, et le trouvent trépassé, tout joyeux d'avoir aidé à mettre au ciel une âme qui bénira Dieu durant toute l'éternité. »

Sur le coteau Sainte-Geneviève, on voyait en permanence de pareils exemples de dévouement à l'égard des sauvages. Guillaume Hu-

bou, l'un des plus anciens citoyens de la colonie, est allé s'y fixer à la suite de Bourdon et de M. de Saint-Sauveur. A la demande des Pères Jésuites, sa femme,—Marie Rollet, veuve de Louis Hébert, le premier colon canadien—consent à recevoir dans sa maison un certain nombre de filles sauvages, auxquelles elle prodigue tous les soins que peut inspirer la charité chrétienne <sup>(1)</sup>. On sait dans quelle malpropreté répugnante vivaient habituellement ces pauvres enfants des bois : Mme Hubou n'hésite pas cependant à s'en charger, et à leur donner la nourriture, le logement et l'entretien comme à ses propres enfants, inaugurant ainsi l'œuvre magnifique que continuera bientôt la Vénérable Marie de l'Incarnation dans son célèbre pensionnat ou *séminaire sauvage*.

Certes, l'on admire, et avec raison, la charité héroïque que pratiqua cette sainte religieuse dans son établissement. Mais le pensionnat sauvage du coteau Sainte-Geneviève était-il moins admirable parce qu'il était dirigé par une dame de qualité, au milieu des soucis et des embarras du siècle ?

---

(1) *Rel. des Jés.*, 1636, p. 35.

Jean Bourdon ne le cédait à aucun de ses compatriotes pour l'esprit vraiment religieux : et ses belles qualités normandes, « la sureté de ses relations, la douceur de son commerce », le rendaient cher à tout le monde. Il fut toujours en excellents termes avec les Pères de la Compagnie de Jésus, comme plus tard avec Mgr de Laval.

S'agit-il, par exemple, de prêter son concours à quelque solennité publique ? Jamais la bonne volonté de Bourdon, ni son habileté ne sont en défaut. Les Jésuites, dans leur zèle pour le bien du Canada, ont mis de nouveau la colonie sous la protection de saint Joseph, que les premiers missionnaires, les Récollets, ont déjà, dès 1624, dans une assemblée convoquée à cet effet <sup>(1)</sup>, proclamé le premier patron de la Nouvelle-France ; ils veulent, à cette occasion, célébrer sa fête avec beaucoup d'éclat, et s'adressent à Bourdon. Il accourt aussitôt ; et, de concert avec son ami Jacques Gourdeau de Beau-lieu, il organise un magnifique feu d'artifice pour la veille de la Saint-Joseph. Le P. Le Jeune nous assure qu'il n'en avait jamais vu de

---

(1) Chrétien Leclerc, *Premier établissement de la Foi dans la Nouvelle-France*, t. I, p. 287.

plus beau en France ; puis il ajoute, dans son style à la fois si naïf et si charmant :

« D'un côté, on avait dressé un pan, sur lequel paraissait le nom de *Saint Joseph* en lumières ; au-dessus de ce nom sacré, brillaient quantité de chandelles à feu, d'où partirent dix-huit ou vingt petits serpenteaux, qui firent merveille. On avait mis derrière cette première invention quatorze grosses fusées, qu'on fit enlever les unes après les autres, au grand étonnement des Français, et surtout des Sauvages, qui n'avaient jamais rien vu de semblable : ils admiraient la pluie d'or, ou de feu, et les étoiles qui retombaient de fort haut. . .

« Assez proche de là, on avait dressé un petit château, fort bien proportionné et enrichi de diverses couleurs ; il était flanqué de quatre tourelles remplies de chandelles à feu, qui faisaient voir par leur clarté toute cette petite batterie à découvert. Il y avait à l'entour de cette machine seize grosses lances à feu, revêtues de saucissons. Aux quatre coins d'icelle, on voyait quatre roues mouvantes, et une autre plus grande au-dessus du château, qui tournait à l'entour d'une croix à feu, éclairée de quantité de chandelles ardentes qui la faisaient paraître comme

toute couverte de diamants. De plus on avait mis à l'entour de cette forteresse, en égale distance, quatre grosses trompes, d'où l'on vit sauter treize douzaines de serpenteaux, sortant six à six avec une juste distance, et quatre douzaines de fusées, qui se devaient enlever douze à la fois. . . »

Ce que le P. Le Jeune ne décrit pas ici, c'est la scène pleine de grandeur où se déployait ce spectacle : ce promontoire escarpé de Québec, d'où l'œil embrasse un des plus beaux panoramas du monde, se dressant fièrement au confluent de la rivière Saint-Charles et du grand fleuve Saint-Laurent, mais à cette époque de l'année (18 mars) paraissant comme emprisonné dans un immense cercle de glaces solides ; ce vaste plateau, revêtu lui-même d'une épaisse couche de neige, sur laquelle l'éclat des feux produit mille effets fantastiques, et se projettent comme des spectres bizarres les costumes étranges et pittoresques des Sauvages ; au-dessus de ce plateau, comme un immense pavillon, le sombre voile de nos nuits de mars, sur lequel, comme sur le fond d'une chambre obscure, les fusées reproduisent les plus délicieuses arabesques ; le grand calme de la nuit tombante,

troublé de temps en temps par la voix majestueuse du canon du Fort et par les cris aigus des sauvages qui ne peuvent contenir leur admiration.

Le feu d'artifice du 18 mars 1637, sur la colline de Québec, eut un succès indescriptible, et remplit d'enthousiasme les Français de la colonie, aussi bien que les pauvres indigènes accourus de bien loin pour jouir du spectacle.

Ce succès était dû en grande partie à l'art et au talent de Jean Bourdon. Les Pères Jésuites, enchantés de l'éclat qu'il avait su donner à la fête de saint Joseph, firent graver la représentation des ouvrages qu'il avait préparés pour la circonstance, et la gravure fut imprimée dans la Relation publiée à Rouen, sa ville natale, en 1638.

---



## CHAPITRE VI

---

### M. DE SAINT-SAUVEUR, CHAPELAIN DE L'HOTEL-DIEU

Arrivée des Hospitalières de Dieppe à Québec.—M. de Saint-Sauveur dirige leurs travaux de défrichement —Nommé chapelain de l'Hôtel-Dieu.—Les Hospitalières à Sillery.—Elles reviennent à Québec. M. de Saint-Sauveur, chapelain pour la deuxième fois.—Grand amateur de chasse et de pêche.—Visites sur la côte Beaupré.—Mariage de Mathurin Gagnon.—La chapelle Saint-Jean.

**L**E premier août 1639 est une date inoubliable dans les annales de l'Église canadienne : c'est celle de l'arrivée à Québec des premières religieuses qui ont foulé le sol de la Nouvelle-France : les Hospitalières de Dieppe, et les Ursulines.

Les Ursulines venaient établir à Québec une maison pour l'instruction des jeunes filles françaises de la colonie et se dévouer en même temps à l'éducation des filles sauvages : leur

pensionnat sauvage devait continuer plus en grand l'œuvre admirable commencée par Mme Hubou sur le coteau Sainte-Geneviève. Elles étaient accompagnées de leur fondatrice, Mme de la Peltrie, qui n'avait pas hésité à quitter Alençon et sa chère Normandie pour venir au Canada partager leurs travaux et leurs mérites.

Les hospitalières qui débarquaient à Québec étaient les Religieuses Augustines de Dieppe, nouvellement réformées par l'archevêque de Rouen, Mgr de Harlay. Avant leur réforme, elles portaient un costume noir, ne gardaient pas la clôture, et, outre le service de l'Hôtel-Dieu, dont elles avaient la charge, elles allaient soigner les malades en ville. Sur l'avis de l'archevêque de Rouen, dont elles dépendaient, elles se soumirent à la clôture perpétuelle et revêtirent le blanc costume des chanoinesses de Saint-Augustin.

La duchesse d'Aiguillon ayant résolu de fonder un hôpital dans la Nouvelle-France, en avait offert la direction à ces Religieuses, qui lui avaient été spécialement recommandées par une pieuse Carmélite de Paris, et elles avaient accepté. Le contrat de fondation fut « passé en l'hôtel de la dite dame duchesse, à Saint-Ger-

main-des-Prés-lez-Paris », le 16 août 1637. Les religieuses étaient représentées à ce contrat par « honorable homme Sébastien Cramoisy, marchand-libraire demeurant à Paris, rue Saint-Jacques » ; et il était dit dans l'acte que la duchesse contractait avec elles « sous le bon plaisir de Mgr l'Illustrissime archevêque de Rouen. »

La fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Québec obtint de la Compagnie des Cent-Associés, outre un terrain dans l'enclos de la ville pour y construire l'hôpital, un fief d'une trentaine d'arpents dans la banlieue ; puis elle envoya des ouvriers à Québec pour commencer les défrichements et préparer un logement aux religieuses Hospitalières. Rien n'avait été négligé de sa part.

On pria M. de Saint-Sauveur de surveiller les travaux. Il s'y prêta d'autant plus volontiers que les terres de Sainte-Marie—c'est ainsi qu'on appelait le fief de l'Hôtel-Dieu—n'étaient pas éloignées de celles de son ami Bourdon, qu'il était déjà occupé à mettre en culture. Il connaissait d'ailleurs parfaitement les religieuses Augustines : c'étaient elles qui avaient la direction de l'Hôtel-Dieu de Thury, son an-

cienne paroisse ; et il avait eu occasion d'apprécier leur dévouement et leur mérite.

Il prit donc possession lui-même, tout d'abord, des terres de Sainte-Marie « au nom des Dames Hospitalières de Québec », et signa comme témoin le procès-verbal d'arpentage <sup>(1)</sup> ; puis il se mit à la tête des huit ouvriers envoyés à Québec par la duchesse d'Aiguillon, et dirigea les travaux de défrichement.

On ne pouvait faire œuvre plus agréable à l'archevêque de Rouen, d'abord, qui considérait les Hospitalières de Québec comme « ses religieuses », et en même temps aux Pères Jésuites, qui s'intéressaient vivement au succès de leur établissement, regardé avec raison comme nécessaire.

Les trois Augustines destinées à inaugurer l'Hôtel-Dieu de Québec quittèrent la ville de Dieppe le 4 mai 1639 : elles étaient accompagnées de quatre religieuses Ursulines, et firent la traversée en même temps que le P. Vimont, qui venait remplacer le P. Le Jeune comme supérieur de la mission du Canada, et cinq autres Jésuites.

---

(1) Archives du Canada, à Ottawa.

Le voyage dura trois mois ; et ce n'est que le premier août qu'elles mirent pied à Québec :

« M. le gouverneur, écrit l'une d'elles, dépêcha une chaloupe, qu'il fit tapisser, et l'envoya au devant de nous.

« Aussitôt que nous eûmes touché la terre de Québec, nous la baisâmes dans un transport de reconnaissance et avec respect... »

Les religieuses furent accueillies sur le quai de la Basse-Ville, au bruit du canon du Fort, par le gouverneur, M. de Montmagny, et les officiers de la garnison, par tout le clergé et les principaux citoyens de la colonie. On les conduisit en procession, avec de grandes marques de respect et de réjouissance, à l'église paroissiale, où un *Te Deum* fut chanté en actions de grâces. Le gouverneur les reçut ensuite au château Saint-Louis, les présenta au clergé et aux principaux citoyens, puis les fit conduire aux résidences qui leur avaient été préparées, les Ursulines à une petite maison appartenant à Noël Juchereau des Châtelets, à la Basse-Ville, les Hospitalières à la maison des Cent-Associés, « une assez belle maison toute neuve », écrit la sœur Saint-Ignace : elle était

située en face de la Place d'armes, vers l'emplacement de l'église anglicane actuelle.

Nos Hospitalières se trouvaient dans le plus grand dénuement : leur mobilier et leurs provisions n'étaient pas encore arrivés à Québec ; elles n'avaient pas même de lits pour se coucher. Mais elles avaient remarqué dans les rangs du clergé et des citoyens qui étaient venus à leur rencontre, un ecclésiastique qui portait le costume des abbés français, différent un peu de celui des Jésuites ; c'était M. Le Sueur de Saint-Sauveur, qu'elles savaient, par ouï-dire, tout intéressé à leur établissement et occupé au défrichement de leurs terres : elles le firent demander :

« Nous le priâmes, écrit l'annaliste de l'Hôtel-Dieu, d'avoir la bonté de nous faire apporter quelques branches d'arbres pour nous coucher, ce qu'il fit volontiers : mais, ajouta-t-elle, ces branches se trouvèrent si remplies de chenilles que nous en étions toutes couvertes. »

La maison des Cent-Associés que l'on venait de mettre à la disposition des Hospitalières, était un bâtiment assez spacieux, à double étage, et divisé en six appartements. Elles firent subdiviser ces appartements, suivant les

Lesoins de la communauté. Au rez-de-chaussée, une grande salle fut destinée aux malades, une autre pour les offices, et un cabinet pour la supérieure. Au deuxième étage furent placés la chapelle et le chœur, un parloir, et une salle de communauté. Les Jésuites leur prêtèrent un tabernacle où elles eurent la consolation de garder le saint-sacrement. En attendant l'arrivée du navire qui portait leurs effets et leurs provisions, et qui n'entra dans le port que le 15 août, le commis général de la Compagnie leur fournit quelques provisions, et les Jésuites les meubles les plus indispensables.

Pendant qu'elles étaient encore occupées à leur installation, le P. Le Jeune vint frapper à leur porte, accompagné de M. de Saint-Sauveur, dont elles avaient réclamé l'assistance le premier soir de leur arrivée. Après les salutations d'usage :

« Je vous présente votre chapelain, dit le vénérable supérieur ; M. de Saint-Sauveur veut bien être en même temps l'économe de votre communauté, et s'occuper de votre temporel. Le P. Vimont sera votre confesseur. »

« M. de Saint-Sauveur, écrit l'annaliste de l'Hôtel-Dieu, était un homme fort entendu ; il

s'était déjà mêlé de nos affaires, ayant fait défricher nos terres de Sainte-Marie. Nous allâmes les visiter ce jour-là avec lui ; il y avait quelques arpents de bois abattus où l'on avait semé du blé, qui nous parut assez beau. . . . »

C'est ainsi que M. Le Sueur de Saint-Sauveur devint le premier chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec ; il en fut aussi bientôt le confesseur : et il exerça ces fonctions durant six ou sept ans, à deux reprises différentes : la première fois, de 1639 à 1640 ; la seconde fois, de 1644 à 1650.

Au printemps de 1640, les religieuses Hospitalières se décidèrent à quitter Québec pour aller s'établir à Sillery. La duchesse d'Aiguillon, leur fondatrice, le désirait, et venait de leur procurer une somme considérable pour y faire construire un hôpital :

« Les sauvages ne se plaisent pas à Québec, écrivait à cette occasion l'annaliste de l'Hôtel-Dieu. Tout les porte, au contraire, du côté de Sillery. »

Ce qui les y attirait, surtout, c'était la belle mission sédentaire que les Jésuites venaient de fonder (1637) à cet endroit, aux frais de Noël Brûlart de Sillery, l'un des membres de

la Compagnie des Cent-Associés. Il y avait là sur le bord du fleuve, au pied du coteau, une résidence pour les Pères, une belle église, et un certain nombre de logements pour les sauvages : puis, en arrière, une grande étendue de terrain avait été concédée pour la subsistance de ces sauvages, « sous la conduite et la direction des Jésuites. »

C'était alors la bonne période, la période de dévouement et de générosité de la Compagnie de la Nouvelle-France. Richelieu vivait encore, et la maintenait dans l'esprit qui avait présidé à sa fondation. Après la mort du grand ministre, « le plus grand que la France ait jamais eu, » dit l'abbé Ferland, l'esprit mercantile prévalut peu à peu dans son sein. Elle se laissa, d'ailleurs, déborder par les exigences des habitants du Canada, qui réclamaient à grands cris leur part dans les profits de la traite ; elle finit par leur céder ses droits, et se désintéressa de plus en plus de la colonisation du pays.

Mais à l'époque qui nous occupe, quel généreux enthousiasme et quelle bonne volonté à l'égard de la colonie canadienne, non seulement dans les rangs de la Compagnie, mais ailleurs !

On est dans l'admiration à la vue de ce que firent alors pour la Nouvelle-France tant d'âmes généreuses : le marquis de Gamache, le commandeur de Sillery, la duchesse d'Aiguillon, Mme de la Peltrie, Mme de Bullion, M. Olier, les membres de la Compagnie de Montréal.

Durant la construction de leur hôpital, à Sillery, les Hospitalières se logèrent dans une maison que leur procura M. de Puiseaux, à l'anse Saint-Michel. Leur chapelain, M. de Saint-Sauveur, les y suivit, et continua de les desservir. Mais lorsqu'au commencement de l'hiver elles entrèrent dans leur nouvel hôpital, il ne voulut pas rester plus longtemps éloigné de ses chers habitants du coteau Sainte-Geneviève. Il revint chez Jean Bourdon, et fut remplacé par le P. Ménard comme chapelain de l'Hôtel-Dieu.

Vers la fin de mai 1644, les Hospitalières, effrayées de l'approche des Iroquois, qui étaient descendus jusqu'au Cap Rouge et y avaient dévasté les habitations françaises, reprirent le chemin de Québec, où elles devaient se fixer définitivement ; et en attendant que leur monastère fût prêt à les recevoir, elles se logèrent dans une pauvre maison de la Basse-Ville, la

même probablement qui avait servi de résidence aux Ursulines lors de leur arrivée au pays.

Leur maison de Sillery fut acquise en 1649 par Mme de Monceaux—Anne Gasnier, épouse, en secondes noces, de Jean Bourdon—et devint la maison Monceaux, où son gendre d'Auteuil établit plus tard sa résidence d'été.

Lorsque les religieuses prirent possession de leur couvent à la Haute-Ville, dans l'automne de 1644, M. de Saint-Sauveur fut nommé pour la seconde fois leur confesseur et leur chapelain ; et il revint résider dans leur maison.

Il est probable que, malgré la gêne considérable où elles se trouvaient, les Hospitalières lui donnaient, outre sa pension, un modeste traitement :

« Notre dépense excédait de beaucoup nos revenus, écrit l'annaliste de l'Hôtel-Dieu ; nous étions cinq religieuses, nous avions un chapelain, quatre pensionnaires, une servante et sept hommes à gages. »

M. de Saint-Sauveur était un homme de zèle et de piété. La même annaliste lui rend le témoignage qu'il s'acquitta toujours de ses fonctions « avec assiduité et bon exemple. » Mais ce digne prêtre, accoutumé à la vie active

du ministère paroissial, devait évidemment se trouver à l'étroit dans les murs d'un hôpital. Il était grand amateur de chasse et de pêche ; et il s'y entendait. D'après le *Journal des Jésuites*, c'était ordinairement lui, chaque printemps, qui prenait le premier saumon :

« Il était, dit M. Ferland, un pêcheur de première force ; il pouvait s'exercer à la pêche dans les eaux de Québec, où le poisson de toute espèce abondait alors. »

Sa nature avait besoin d'activité et d'exercices violents. Aussi acceptait-il avec empressement de faire quelque excursion dans les environs de Québec pour porter des secours spirituels aux colons qui s'y étaient établis, lorsqu'il en était prié par ses supérieurs. Ceux-ci le remplaçaient alors temporairement à l'hôpital.

Dans l'automne de 1645, les directeurs de la Compagnie des Habitants lui demandèrent de faire la visite de la côte Beaupré. La grande Compagnie de la Nouvelle-France venait de céder à cette nouvelle association le privilège de la traite des pelleteries ; mais en retour celle-ci s'était engagée à pourvoir aux besoins religieux de la colonie. Les directeurs de la Com-

pagnie des Habitants, la plupart Normands, étaient tous des amis de M. de Saint-Sauveur ; plusieurs, M. de Repentigny entre autres, ses anciens paroissiens : ils étaient bien aises de mettre à profit son zèle et ses services :

« Ils lui donnent, écrit le P. Lalemant, vingt-cinq écus par an pour faire quelques voyages à la côte Beupré, et y avoir le soin du spirituel et du temporel ; ce qui s'est fait avec notre consentement.

« Mais, ajoute-t-il, cela ne se fera que pour un an ; on mande un autre prêtre en France pour l'hôpital, à la place de M. de Saint-Sauveur. »

Les Jésuites ne trouvaient évidemment pas à propos que le chapelain de l'Hôtel-Dieu s'absentât, même temporairement, pour la mission de la côte Beupré. Ils songeaient à le laisser libre de tout son temps ; mais ils ne purent lui trouver de remplaçant à l'Hôtel-Dieu. Il resta donc chapelain des Hospitalières, avec la permission de s'absenter de temps en temps pour ses missions.

Aussi le voyons-nous, dans l'hiver de 1647, au mois de février, baptiser à la Longue-Pointe, dans la maison de Massé-Joseph Gravel,

puis à la Rivière-au-Chien, dans la maison de Robert Drouin, les enfants de ces braves colons. Gravel et Drouin étaient tous deux originaires du Perche, tous deux du diocèse de Sées dont M. de Saint-Sauveur faisait partie avant de venir au Canada.

Dans l'automne de la même année, M. de Saint-Sauveur fait de nouveau la visite de la côte Beupré. Au Château-Richer, il célèbre le mariage de Mathurin Gagnon et de Françoise Boudeau ; et ce mariage a lieu « en la maison du dit Mathurin Gagnon. »

Mathurin Gagnon était l'aîné des trois frères Gagnon — les deux autres s'appelaient Jean et Pierre — qui avaient quitté leur pays natal, Tourouvre, au Perche, avant 1640, et s'étaient fixés au Château-Richer, tous les trois voisins les uns des autres, près de la Rivière-au-Chien. Quoique l'aîné des trois, Mathurin se maria le dernier ; il eut le bonheur de voir bénir son mariage dans sa propre maison par son compatriote, M. de Saint-Sauveur. Ce dut être une belle fête de famille. Quel rêve délicieux, devenu une réalité, que cette réunion de quelques Français de la vieille France célébrant une nocé dans les forêts du Nouveau-Monde !

C'était vers la fin de septembre. A cette époque de l'année, nos forêts d'érables, de hêtres et de bouleaux revêtent de merveilleuses couleurs. Atteintes par les premières gelées de l'automne, elles se dépouillent de leur vert manteau, et prennent une parure soyeuse, riche et brillante : leur feuillage devient orange, rose, rouge, avec les nuances les plus délicieuses. M. de Saint-Sauveur, descendant de Québec au cap Tourmente en canot d'écorce, arrêta d'étape en étape à Beauport, au Saut-Montmorency, à la Longue-Pointe, au Saut-à-la-Puce, à la Rivière-au-Chien, à la Grand'Rivière, partout où il y avait quelques colons à visiter. Les amateurs du sport ont généralement l'âme poétique, le cœur ouvert aux douces émotions : il dut admirer souvent le spectacle enchanteur de ces belles forêts qui couvraient alors les collines de l'île d'Orléans, les falaises de la côte Beau-pré.

On a remarqué sans doute ce que dit le P. Lalemant, à l'occasion des visites de M. de Saint-Sauveur à la côte Beau-pré : il n'avait pas à s'occuper seulement du spirituel, mais aussi du « temporel » ; c'est-à-dire que la Compagnie des Habitants l'avait prié de s'enquérir

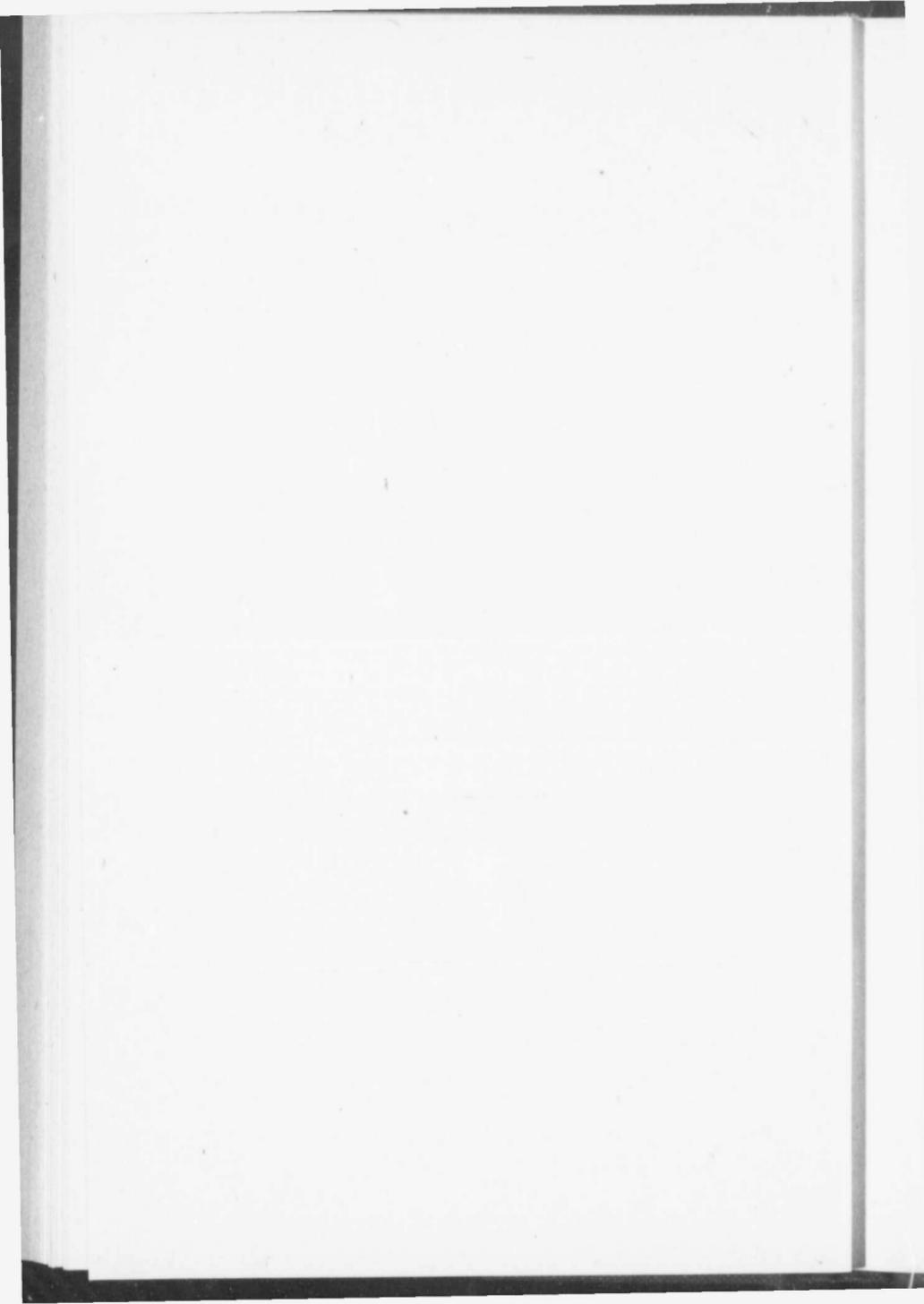
de la situation matérielle des nouveaux colons, de voir si tout allait bien dans ces établissements naissants, si l'on y était encouragé, si la colonisation prospérait. Il était chargé, sans doute, de régler ou de prévenir bien des contestations qui pouvaient s'élever entre ces vaillants pionniers, si braves, si courageux, mais en même temps si intéressés, du Perche et de la Normandie ; il devait écouter leurs plaintes, leurs réclamations ; il devait s'assurer si les intérêts de la Compagnie n'étaient pas lésés quelque part : et de tout cela il devait faire rapport à ses mandataires. Son rôle était important ; et ses aptitudes pour les affaires, reconnues de tout le monde.

Il continua ses visites annuelles comme missionnaire à la côte Beaupré jusque vers 1650. Quand il rentrait à la ville, il reprenait ses fonctions de chapelain de l'hôpital.

« A la fin de l'automne 1650, écrit l'annaliste de cette maison, M. de Saint-Sauveur sortit de chez nous, et nous restâmes sans chapelain. Les Jésuites nous en fournirent jusqu'à l'année suivante, qu'un prêtre nommé M. Delisle, que nous avions demandé en France à ce dessein, arriva. »

Jean Bourdon venait de construire une chapelle sur le coteau Sainte-Geneviève, non seulement pour sa famille, mais aussi pour toute la population de l'endroit ; et il se préparait à faire un voyage en France. Avec la permission des Jésuites, M. de Saint-Sauveur se chargea de desservir la chapelle Saint-Jean. Il se chargea également de l'éducation des enfants de son ami Bourdon, qui commençaient à grandir. Il s'attacha définitivement à cette famille, où il avait trouvé l'hospitalité en arrivant au Canada, et qu'il ne devait plus quitter.

---



## CHAPITRE VII

---

### UNE MISSION DIPLOMATIQUE AUX CINQ-CANTONS

Une carte de la côte Beaupré.—Le fort Richelieu.—Couture, Goupil et le P. Jogues, prisonniers des Iroquois.—Martyre de Goupil.—Fuite du P. Jogues.—Couture, adopté par une famille iroquoise.—Le Traité des Trois-Rivières.—Ambassade du P. Jogues et de Bourdon chez les Iroquois.—Retour à Québec.—Une lettre du P. Jogues.—Martyre du P. Jogues et de Lalande.—Bourdon passe en France.

**N**ous avons un peu perdu de vue Jean Bourdon, pendant que nous nous occupions de M. de Saint-Sauveur comme chapelain de l'Hôtel-Dieu. Mais les visites de ce bon prêtre sur la côte Beaupré nous ramènent tout naturellement à son ami. Nul doute, en effet, que le missionnaire et l'arpenteur n'aient bien souvent parcouru le pays ensemble.

On a une carte de la côte Beaupré, depuis Québec jusqu'au cap Tourmente, y compris

l'île d'Orléans <sup>(1)</sup>. Elle porte la date de 1641, et la signature de Jean Bourdon : et elle nous montre que ce brave Normand connaissait parfaitement dans tous leurs replis ces localités si intéressantes qui s'échelonnent depuis Québec, jusqu'à la « vieille habitation » de Champlain, à l'endroit où est aujourd'hui « la Petite-Ferme » de Saint-Joachim, et où l'on admirait « ces belles prairies » naturelles dont parle le P. Le Jeune <sup>(2)</sup>. L'île d'Orléans, sur cette carte, apparaît encore vierge d'habitations ; mais les concessions territoriales faites sur la côte Beau-pré y sont indiquées exactement avec les noms de chaque propriétaire. C'est Bourdon qui présida sans doute à l'arpentage de ces propriétés, comme de toutes celles de la colonie de Québec : il était l'arpenteur de l'époque ; les contestations au sujet des terrains ne se décidaient pas ordinairement sans lui : s'il était absent, on attendait son retour <sup>(3)</sup>.

On peut affirmer aussi, d'après les vieilles chroniques, que Bourdon présida à la plu-

---

(1) Elle se trouve à la fin du premier vol. du *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay.

(2) *Rel. des Jés.*, 1637, p. 12.

(3) *Journal des Jés.*, p. 54.

part des travaux publics de l'époque. Il dut prendre part à la construction du fort Richelieu, qui fut bâti, à l'embouchure de la rivière des Iroquois, l'année même de la mort (1642) du grand Ministre dont il portait le nom.

La rivière des Iroquois, appelée aujourd'hui Richelieu, ou Sorel, était le chemin que suivaient ordinairement ces sauvages pour sortir de leur pays et venir dévaster les habitations françaises du Saint-Laurent. M. de Montmagny ayant reçu de France une recrue de soldats, résolut d'en profiter pour faire construire par ces militaires un fort à l'entrée de la rivière, afin d'arrêter au passage les barbares furieux qui faisaient tant de mal à la colonie. Le fort Richelieu fut commencé dans les premiers jours d'août, et terminé le 15 septembre, jour de l'Exaltation de la sainte Croix ; et le pieux gouverneur fit élever près de là une grande croix, afin de mettre sous la protection divine cet endroit, témoin de tant d'horreurs, qui avait vu tant de Français surpris par les Iroquois, et tout récemment encore le P. Jogues entraîné par eux en captivité.

Le nom du P. Jogues rappelle un des plus beaux épisodes de la carrière de Bourdon : sa

mission diplomatique au pays des Iroquois, en compagnie du pieux missionnaire.

Voici ce qui amena cet événement important :

Nous venons de signaler les incursions des Iroquois, qui répandaient la terreur dans la colonie. Ces sauvages avaient voué une haine implacable à la nation huronne, et par contre-coup en voulaient aux Français, qui, dès le commencement, s'étaient faits les alliés des Hurons.

Les incursions des Iroquois dans la colonie prirent un caractère de plus en plus menaçant à partir de 1640. En 1642, le P. Jogues retournait au pays des Hurons, d'où il était descendu à Québec. Il était accompagné de deux jeunes Normands, René Goupil, chirurgien, et Guillaume Couture, interprète, ainsi que de plusieurs autres Français. Rendus à Sorel, ils sont assaillis par une bande d'Iroquois, jusque là cachés dans les halliers ou derrière les arbres. Les voilà tous séparés les uns des autres. Couture se défend avec intrépidité, terrasse ses ennemis et prend la fuite. Mais tout-à-coup il songe au P. Jogues : « Non, non, dit-il, je n'abandonnerai pas ainsi mon bon père ; » et

avec une générosité vraiment héroïque, il se jette de nouveau parmi les Iroquois pour le délivrer ou périr avec lui.

On le saisit, on lui arrache les ongles, on lui coupe un doigt, on lui fait mille cruautés ; avec le P. Jogues et Goupil, il est fait prisonnier par ces barbares, et tous les trois sont emmenés captifs.

Goupil était de la ville de Lisieux ; Couture, de Rouen. Le P. Jogues était natif d'Orléans, dont la cathédrale est dédiée à la sainte Croix.

Arrivés au pays des Iroquois, nos prisonniers eurent à subir toute espèce d'outrages. Mais le sort de René Goupil fut bientôt scellé :

« Il avait coutume, dit la Relation, de caresser les petits enfants et de leur enseigner à faire le signe de la croix. Un vieillard s'étant aperçu qu'il avait formé ce signe sacré sur le front de son petit-fils, dit à un de ses neveux : « Va-t-en tuer ce chien. » Et en effet le Sauvage, armé d'une hache, cassa la tête du pauvre Goupil, qui tomba, et prononça, en expirant, le nom de Jésus. »

« Ce jeune homme, écrit quelque part le P. Jogues, avait la pureté d'un ange. »

« C'était, dit un autre Père, un brave chirurgien, qui avait dédié sa vie, son cœur et sa main au service des pauvres sauvages. Il a demeuré quelques années à Sillery, où l'odeur de ses vertus, notamment de son humilité et de sa charité, réjouit encore les Français et les Sauvages qui l'ont connu. Quand on lui parla d'aller aux Hurons, son cœur s'épanouit à la pensée des dangers qu'il allait courir pour son Maître. Il a donné sa vie pour son amour. »

Le P. Jogues était destiné, lui aussi, à mourir martyr, de la main des Iroquois, mais plus tard, et après une carrière tellement mouvementée et remplie de péripéties de toutes sortes, qu'elle faisait dire à un de ses confrères : « Il est plus aisé de mourir tout d'un coup que de mourir cent fois <sup>(1)</sup>. »

Après d'atroces et d'interminables souffrances, le P. Jogues réussit à tromper la vigilance de ses bourreaux, monta sur un vaisseau qui allait à New-York, passa de là en France, se rendit au collège de Rennes, puis à Paris, où il fut présenté à la reine-mère Anne d'Autriche, et revint enfin (1644) au Canada, le pays de

---

(1) *Rel. des Jés.*, 1647, p. 31.

ses affections d'apôtre. Il fut envoyé par ses supérieurs à Montréal ; et longtemps après sa mort quelqu'un de cette ville écrivait : « Sa mémoire est encore vivante ; l'odeur de ses vertus récréée et conforte tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître et de converser avec lui. »

Par une bonne fortune inespérée, Guillaume Couture se vit adopter par une famille iroquoise, qui en prit tous les soins possibles. Il fut chez les Iroquois, grâce à la confiance qu'il sut leur inspirer, la providence de la colonie française. M. de Montmagny ayant résolu de conclure la paix avec eux, leur fait proposer son dessein par un capitaine de leur nation, prisonnier à Québec, auquel il rend la liberté. De bonne heure, au printemps de 1645, les Iroquois, répondant avec empressement à cette avance, envoient au Canada une ambassade, et Couture l'accompagne. L'entrevue entre le gouverneur et les envoyés iroquois a lieu très solennellement aux Trois-Rivières le 12 juillet : les articles du traité de paix sont arrêtés de part et d'autre, et les ambassadeurs retournent dans leur pays pour les faire ratifier par le Conseil de leur nation.

Couture a été mis en liberté ; mais par dévouement pour la colonie, il retourne avec eux afin de mieux assurer la ratification du traité.

A Québec, on est si convaincu que la paix est assurée, que l'on passe une résolution de Fabrique portant que la nouvelle église paroissiale en construction s'appellera Notre-Dame-de-la-Paix <sup>(1)</sup>.

Dès le mois de septembre, Guillaume Couture revient aux Trois-Rivières avec les ambassadeurs iroquois, et le traité de paix est définitivement conclu. Dans la crainte, cependant, que les Iroquois, dont on a mille raisons de se défier, ne manquent à leurs promesses, il se décide avec un esprit de sacrifice incomparable, à retourner passer l'hiver chez eux, afin d'assister à leurs conseils, et de provoquer de sages résolutions. Puis, au printemps de 1646, il accompagne au Canada sept ambassadeurs iroquois, qui viennent confirmer de nouveau le traité de paix de l'année précédente.

C'est alors que M. de Montmagny se décide à envoyer à son tour une ambassade aux Cantons iroquois.

---

(1) *Henri de Bernières*, p. 143.

« Le P. Jogues et le sieur Jean Bourdon, dit l'abbé Ferland, furent choisis pour remplir cette mission... Le P. Jogues consentit à retourner chez ses anciens bourreaux plutôt comme envoyé de Dieu que comme ambassadeur des hommes. A la pensée de revoir les lieux où il avait tant souffert, la nature se révolta en lui, comme il l'avoua ingénument à son supérieur ; mais ce premier mouvement réprimé, il se réjouit d'avoir été choisi pour continuer l'œuvre commencée pendant sa captivité. »

Ecrivant à son supérieur, le P. Lalemant, pour se mettre entièrement à la disposition du gouverneur, il indiquait humblement quelles devaient être les qualités de celui qu'on lui donnerait pour compagnon, afin de mieux assurer le succès du voyage :

« Il faudrait, disait-il, que celui qui viendra avec moi fût bon, vertueux, capable de conduite, courageux, et qu'il voulût endurer quelque chose pour Dieu. Il serait à propos, ajoutait-il, qu'il pût faire des canots, afin que nous puissions aller et venir indépendamment des sauvages. »

On dut faire plaisir au P. Jogues en lui adjoignant pour l'accompagner dans sa mission,

l'un des citoyens les plus honorables et les plus habiles de toute la colonie :

« Son compagnon, le sieur Jean Bourdon, dit l'abbé Ferland, était un homme énergique, plein de bon sens et de ressources, dévoué à son pays d'adoption, et toujours prêt à lui rendre service. Tour à tour ingénieur, arpenteur, légiste, soldat, ambassadeur, découvreur, conseiller, Bourdon se montra digne des fonctions qui lui furent confiées ; mais avant tout il était honnête homme et bon chrétien. »

« Il montra d'autant plus de courage pour le bien public, écrit le P. Lalemant, qu'il abandonna sa famille pour se jeter dans les plus grands hasards. »

Bourdon avait alors cinq enfants, tous en bas âge ; et M. de Saint-Sauveur étant encore chapelain de l'Hôtel-Dieu, ne demeurait pas, à cette époque, chez lui.

Pour se rendre aux Cantons iroquois, on remontait en canot la rivière Richelieu jusqu'au lac Champlain, en faisant plusieurs portages ; puis l'on traversait dans leur longueur le lac Champlain et le lac Saint-Sacrement <sup>(1)</sup>.

---

(1) Les Iroquois nommaient ce lac Andiatarosté, com-

C'est aujourd'hui un voyage délicieux : avec nos chemins de fer et nos confortables bateaux, il n'y a plus rien des inconvénients d'autrefois. Quoi de plus enchanteur que la rivière Richelieu, avec les petites villes qui s'échelonnent sur ses rives : Sorel, Chambly, Saint-Jean, Saint-Athanase ? Quoi de plus pittoresque que la *décharge* du lac Saint-Sacrement (aujourd'hui le lac George) dans le lac Champlain, cette rivière aux flots bouillonnants qui traverse avec une vitesse vertigineuse le village de Ticondéroga ? Le lac Champlain, avec ses berges à pente douce et gracieuse, couvertes de nombreux villages, avec ses mille petites baies et ses détours qui multiplient indéfiniment les points de vue, avec ses îles revêtues d'une végétation luxuriante, rappelle beaucoup le lac Majeur, au nord de l'Italie : le lac Saint-Sacrement, avec ses falaises escarpées, sa nature grandiose et sauvage, ses eaux cristallines, c'est presque le lac des Quatre-Cantons. Et puis, que de souvenirs historiques tout le long de ce

---

me qui dirait, "là où le lac se ferme." (*Rel. des Jés.* 1646, p. 15). Le P. Jogues l'appela lac Saint-Sacrement, parce qu'il y arriva la veille de la fête-Dieu, le 30 mai 1646. C'est le général Johnson qui le nomma lac George, en l'honneur de George II (1755).

parcours, que de noms chers aux Canadiens français : Sorel, Saint-Jean, l'île Lamotte— le seul endroit des États-Unis visité par Mgr de Laval—et le fort Sainte-Anne, Chasy, Saint-Frédéric, Carillon, surtout, et Fort William Henry !

A l'époque où Bourdon et le P. Jogues entreprirent ce voyage, il fallait faire de nombreux portages, c'est-à-dire que partout où la navigation devenait impossible, à cause des rapides, il fallait atterrir, porter sur ses épaules canots, vivres et provisions, et parcourir à pied des distances souvent considérables, à travers la forêt, au milieu de taillis inextricables : la course était périlleuse, pleine de fatigues et d'ennuis :

« Nous eûmes extrêmement à souffrir dans ce voyage, avouait Bourdon ; mais le P. Jogues était vraiment infatigable. »

Arrivé à la tête du lac Saint-Sacrement, on avait encore plusieurs lieues à faire à pied pour atteindre la première bourgade de la Confédération iroquoise. Cette Confédération comprenait cinq nations : les Agniers ou Mohacks, les Oneyoüts, les Onnontagués, les Goyogouins et les Tsonnontouans, dispersés sur ce vaste

territoire qui s'étend au sud du lac Ontario, et forme aujourd'hui partie du grand État de New-York, pays riche, arrosé de magnifiques rivières, l'un des plus beaux et des plus prospères de l'Union américaine.

Il est facile de supposer les angoisses mortelles que durent éprouver nos voyageurs à mesure qu'ils approchaient du pays des Iroquois. Le P. Jogues avait déjoué leurs mauvais desseins quelques années auparavant et échappé au trépas : quel accueil allait-on lui faire ? ne courait-il pas à une mort certaine ? et Bourdon ne devait-il pas s'attendre lui-même à toutes les horreurs des tourments qu'on ferait subir à son compagnon ?

Mais la Providence, toujours admirable, leur ménageait d'agréables surprises. Lorsqu'ils arrivèrent, le 7 juin, trois semaines après leur départ des Trois-Rivières, dans la première bourgade des Agniers, on leur fit le meilleur accueil :

« Il fallut, disent les Relations, y demeurer deux jours pour être considérés et bienvenus de ces peuples, qui venaient de toutes parts pour les voir. Ceux qui avaient autrefois maltraité le Père, n'en faisaient plus semblant, et

ceux que la compassion naturelle avait touchés à la vue de ces tourments, recevaient une joie sensible de le voir dans une autre posture et dans un emploi considérable. »

Une assemblée générale des principaux capitaines et des anciens du pays fut convoquée : elle eut lieu le 10 juin. Bourdon était chargé de présenter aux Iroquois de nombreux présents de la part du gouverneur du Canada ; le P. Jogues, d'en expliquer la raison, de vanter les bienfaits de la paix, et d'exprimer le désir qu'elle ne fût jamais rompue. Tout alla à merveille dans cette assemblée, tout réussit à leur plus grande satisfaction :

« Les Iroquois, dit Marie de l'Incarnation, répondirent à tout avec applaudissement. »

La mission du P. Jogues et de Jean Bourdon était une mission toute politique, ou, si l'on veut, diplomatique. Pour qu'elle réussît et ne parût avoir aucun caractère religieux,— si grands étaient les préjugés des Iroquois contre la Foi !— on avait conseillé au Père de ne point porter en cette occasion l'habit ecclésiastique. Il s'était prêté volontiers à ce désir, et portait un habit laïque. Il profita cependant de son voyage pour reconforter dans la foi plu-

sieurs catéchumènes et administrer les sacrements à quelques chrétiens hurons.

Il aurait bien voulu prolonger son séjour chez les Agniers afin de les évangéliser ; mais ces sauvages, pleins d'astuce et de ruses, l'engagèrent sous différents prétextes à presser son départ. Il les quitta le 16 juin, avec la résolution de revenir bientôt au milieu d'eux continuer son œuvre apostolique.

D'après Marie de l'Incarnation, Jean Bourdon était spécialement chargé d'une mission « d'accommodement avec les Hollandais, à l'occasion de quelques captifs français. » Il s'en acquitta avec fidélité et succès, puis reprit avec le P. Jogues le chemin du Canada.

Tous deux rentrèrent aux Trois-Rivières le 29 juin et se rendirent à Québec le 3 juillet. Le 12 septembre, le P. Jogues écrivait de Montréal au P. Castillon, à Paris :

« J'ai passé l'hiver à Montréal avec le P. Le Jeune ; à la mi-mai, je partis des Trois-Rivières en compagnie de M. Bourdon, ingénieur de la Nouvelle-France, pour faire un voyage aux Iroquois... M. notre gouverneur fut bien aise qu'il m'accompagnât, afin qu'il connût le pays. Nous fîmes une carte assez

exacte de ces contrées, et fûmes bien reçus tant des Hollandais, par lesquels nous passâmes, que par les Sauvages. Les principaux des Européens n'y étaient pas, étant allés à l'autre habitation (Manhatte ou New-York), qui est vers la mer, et qui est la principale pour les affaires.

« Nous ne manquâmes pas d'exercice en ce voyage, tant sur l'eau que sur terre : nous fîmes pour le moins cent lieues à pied, et pour l'ordinaire bien chargés.

« Je baptisai dans le bourg, où nous demeurâmes quelques jours, quelques enfants malades, qui sont maintenant devant Dieu. Je confessai des chrétiens hurons qui y étaient. Nous fîmes des présents, et en reçûmes de réciproques... Notre-Seigneur nous a fait un beau présent, la paix. Cette paix, jointe à la traite dont la colonie jouit maintenant, fait que ce pays change de face notablement, qu'il croit en nombre d'habitants et que tout s'adoucit... »

D'après cette lettre du P. Jogues, Bourdon, l'auteur de la carte de Québec au cap Tourmente, en avait également dressé une autre, la carte des Cantons iroquois et des lieux avoisinants qu'il avait visités. Nous ne sachons pas qu'il en soit fait mention ailleurs.

Vers la fin de septembre, le P. Jogues reprenait le chemin des Iroquois, en compagnie d'un jeune homme nommé Jean de Lalande, encore un Normand, natif de Dieppe. Tous deux couraient après la palme du martyre. Les Iroquois étaient déjà soulevés contre les Français. La récolte avait été mauvaise ; diverses maladies avaient éclaté parmi eux. Si aveugle était la superstition de ces barbares, si épais le bandeau fixé sur leur esprit, qu'ils attribuaient les maux dont ils souffraient à je ne sais quel mauvais génie caché dans une boîte que le Père avait eu le malheur de laisser chez eux lors de son départ au mois de juin. A peine le P. Jogues et Lalande étaient-ils arrivés au terme de leur voyage, qu'ils furent massacrés par les Agniers.

Cette nouvelle ne fut connue au Canada que le printemps suivant (1647) par une lettre que le gouverneur d'Albany s'était empressé d'écrire à M. de Montmagny, mais qui mit plusieurs mois à se rendre à destination. Profitant du même courrier, un Hollandais que Bourdon avait bien connu dans son voyage lui donnait des détails sur cette triste affaire : en arrivant chez les Agniers, le 17 octobre, le P.

Jogues et Lalande avaient eu à subir beaucoup de mauvais traitements. Le lendemain soir, comme le Père entre dans une cabane où il a été invité à souper, un Iroquois, caché derrière la porte, lui assène un coup de hache sur la tête, et l'étend raide mort : même supplice, le lendemain matin, au jeune Lalande. Leurs têtes sont ensuite coupées, puis exposées sur la palissade qui enferme la bourgade, afin qu'elles soient un objet d'horreur et inspirent la crainte aux Français qui oseront y pénétrer ; et l'on décide aussitôt d'envoyer au Canada trois à quatre cents guerriers pour surprendre les colons et leur faire subir le même sort.

Quelle ne fut pas la douleur de Bourdon, lorsqu'il apprit ces tristes nouvelles ! Et lorsque, les années suivantes, il vit en effet les Iroquois répandre la consternation dans la colonie, lorsqu'il assista à la destruction complète de la nation huronne (1649), de quelle angoisse son âme ne fut-elle pas navrée ! Hélas ! sa mission aux Cantons iroquois n'avait produit que des fruits bien éphémères !

C'est peut-être pour faire diversion à ces maux autant que pour attirer l'attention de la mère patrie sur le triste état de la colonie, qu'il

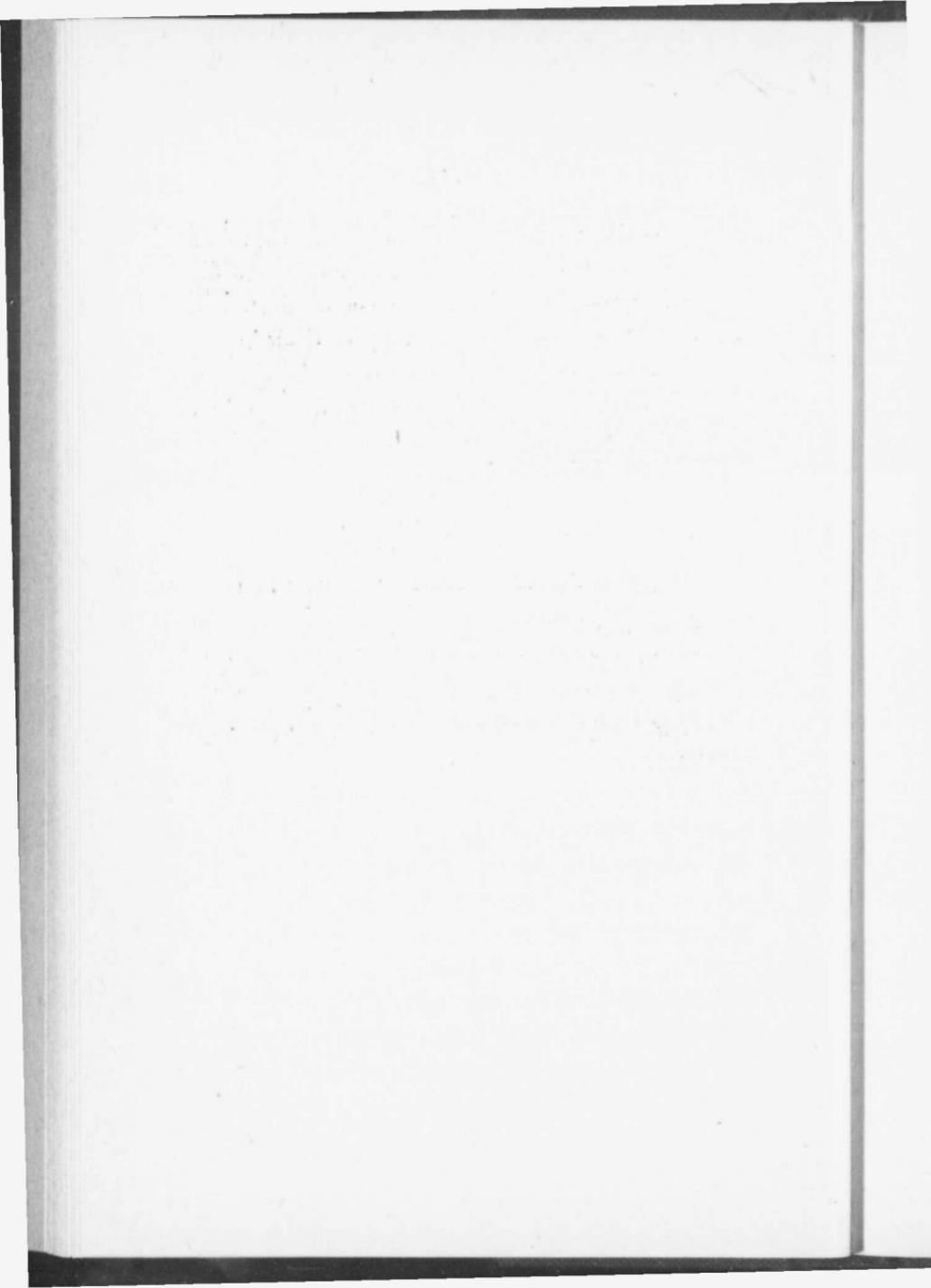
se décida à passer en France dans l'automne de 1650. Il fit la traversée en même temps que le P. Jérôme Lalemant et plusieurs autres Jésuites, ainsi que MM. de Tilly et Godefroy.

Avec quel bonheur sans doute il revit son pays natal, qu'il avait quitté depuis seize ans, cette belle Normandie, dont le seul souvenir fait tressaillir le poète :

« J'irai revoir ma Normandie :  
C'est le pays qui m'a donné le jour ! »

Il y passa l'hiver et revint au Canada l'année suivante, amenant avec lui une de ses nièces, Marie Bourdon. Elle épousa, quelques mois plus tard, un excellent Normand natif de Dieppe et honorablement établi à Québec, Jean Gloria.

---



## CHAPITRE VIII

---

### BOURDON ET LES AFFAIRES DE LA COLONIE

L'archevêque de Rouen, proclamé l'Ordinaire de la Nouvelle-France.—La Compagnie des Habitants.—L'influence de Richelieu.—Bourdon, commis général de la Compagnie.—Ses voyages.—Ses seigneuries.

**D**ES changements importants étaient survenus dans l'administration des affaires canadiennes, durant les cinq ou six dernières années qui avaient précédé le voyage en France de Jean Bourdon : changements relatifs aux affaires religieuses ; changements dans l'ordre économique.

Nous avons signalé déjà la résolution que prirent les Jésuites, en 1647, de reconnaître la juridiction de l'archevêque de Rouen, et de s'attacher à lui en lui demandant et en acceptant des pouvoirs de grands vicaires. Ils agirent, sans doute, avec les vues les plus droites, mais

c'était de leur part une démarche d'une exceptionnelle gravité. Elle excita l'étonnement du Général de la Compagnie lui-même, qui, évidemment, n'avait pas été consulté, ou dont « on n'avait pas attendu » la réponse :

« Nous ne comprenons pas, écrivait-il au Provincial de Paris, le 18 janvier 1649, pourquoi les Pères du Canada, ayant reçu du pape Innocent X le pouvoir d'administrer tous les sacrements, même ceux dont l'administration appartient de droit aux curés, dans les diocèses où il n'y aurait ni évêques ou ordinaires, ni vicaires généraux, ou dans les paroisses où il n'y aurait pas de curés. . . , ont eu recours cependant à l'archevêque de Rouen pour obtenir de lui la juridiction. »

Et il ajoutait, dans une lettre subséquente : « Les raisons que cet archevêque allègue à l'appui de son autorité spirituelle au Canada, sont jugées à Rome comme n'ayant aucune valeur <sup>(1)</sup>. »

La reconnaissance de la juridiction de l'archevêque de Rouen par les Jésuites fut pour le Prélat un stimulant inattendu, et fortifia ses

---

(1) Traduit du texte latin cité par le P. de Rochemonteix, dans *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. II, p. 207.

prétentions. Dès lors il résolut de se déclarer l'Ordinaire de la Nouvelle-France. Son nom n'avait pas encore été prononcé *coràm populo* du haut de la chaire de Québec : il le fut solennellement, pour la première fois, le jour de l'Assomption, 15 août 1653, à l'occasion du jubilé que le pape avait accordé, par l'intermédiaire des évêques, aux sujets des Prélats qui le lui demandaient pour leurs diocésains.

Ce fut un beau jour pour les Normands du Canada, pour les Rouennais, en particulier. Pour la première fois, ils entendaient dans leur église paroissiale de Québec ces paroles solennelles : « François, par permission divine <sup>(2)</sup>, archevêque de Rouen, primat de Normandie ! » Pour la première fois, à Québec, ils s'entendaient appeler « Nos Très Chers Frères » par l'évêque du lieu de leur origine, qui les bénissait, s'intéressait à eux, les traitait comme ses enfants, leur apportait des paroles de paix et de salut ! Il leur semblait que la distance avait disparu ; ils n'étaient plus des exilés, des étrangers... Le Canada qu'ils habitaient, c'était

---

(2) Ces évêques gallicans d'autrefois se gardaient bien d'ajouter : " Par la grâce du Saint-Siège apostolique."

bien encore la France, c'était bien leur douce et chère Normandie. . .

Tous ces sentiments étaient bien naturels, sans doute ; mais ils ne justifiaient pas les prétentions de l'archevêque de Rouen d'étendre sa juridiction au Canada indépendamment et à l'insu du Saint-Siège. Lorsque la cour de Rome fut informée de ces prétentions, elle les déclara, à maintes reprises, non fondées :

« Le pape prétend, écrit Colbert à l'archevêque, que vous n'avez pu acquérir aucun droit de ce côté. . . »

Et le ministre l'engageait aussi fortement que possible à se désister.

« Si l'archevêque de Rouen, est-il dit ailleurs, a quelque prétention sur les âmes de la Nouvelle-France, que Sa Majesté le roi Louis XIV soit informé que le Saint-Siège n'admet pas cette prétention. »

L'énergie persistante avec laquelle le Prélat soutint ses prétendus droits, à l'encontre du Saint-Siège, qui ne voulut jamais les reconnaître, causa plus tard des troubles sérieux dans l'Église du Canada et de grandes difficultés à son premier évêque. Le Saint-Siège dut intervenir et faire savoir à Paris par le résidant fran-

çais à Rome, M. Gueffier <sup>(1)</sup>, que les prétentions de l'archevêque de Rouen sur le Canada « n'étaient pas fondées : »

« On ne convient pas, écrit Louis XIV à M. d'Argenson, que c'est sous son autorité que la religion a été portée dans ces pays... N. S. P. le Pape n'en est pas persuadé... <sup>(2)</sup> »

Quant aux affaires civiles et économiques de la Nouvelle-France, elles étaient sous le contrôle de la Compagnie des Cent-Associés, fondée en 1627 par Richelieu. Cette Compagnie était la véritable souveraine du Canada, et jouissait du privilège exclusif de la traite des pelleteries. Ses profits étaient réputés considérables ; mais elle avait à son compte toutes les charges publiques — religieuses, civiles et militaires — de la colonie.

Le privilège de la traite dont elle jouissait excita la convoitise des principaux habitants du

---

(1) Ceux qui ont été à Rome ont pu admirer le magnifique escalier de la Trinité-des-Monts. Cet escalier "est dû à la libéralité de M. Etienne Gueffier." (*Le Correspondant* du 10 mars 1904, p. 909).

(2) Voir dans la *Revue Catholique de Normandie* de 1895 notre étude sur la *Juridiction exercée par l'archevêque de Rouen au Canada*.

Canada, c'est-à-dire, des seigneurs, des négociants, de la classe instruite qui avait ou se donnait quelque importance dans le pays ; et ces habitants réussirent, à force de sollicitations et d'intrigues, à obtenir que la Compagnie des Cent-Associés se dessaisit de son privilège en leur faveur. Elle n'exigeait qu'une légère redevance annuelle, mais par contre leur abandonnait toutes les charges de la colonie. Les habitants se formèrent en société, nommèrent leurs directeurs, leurs commis, les officiers de leurs vaisseaux ; et dès l'automne de 1645, ils purent jouir du revenu de la traite. Cinq vaisseaux partirent de Québec pour la France, chargés de trente mille livres pesant de castor, « à une pistole, ou dix ou onze francs la livre, » dit le P. Lalemant.

M. de Repentigny était amiral de la flotte qui transportait ainsi chaque année en France ces quantités prodigieuses de peaux de castor, que l'on regardait à cette époque comme la principale richesse du pays. On tirait trois coups de canon, du Fort, lorsqu'il prenait congé du gouverneur, et trois coups, du magasin, à la Basse-Ville, lorsqu'il mettait le pied dans la chaloupe qui le conduisait à bord du vaisseau : ré-

ciproquement, tous les navires, levant l'ancre, saluaient le gouverneur.

Comme M. de Repentigny repassait de France au Canada, au printemps de 1648, la maladie se déclara à bord du navire qu'il montait : il en fut saisi un des premiers, et « enlevé, dit le P. Lalemant, en moins de douze jours, mais avec une bénédiction toute particulière. Sa mort a été précieuse devant Dieu, tant il était solidement résigné à ses volontés. »

L'abandon par la Compagnie des Cent-Associés du privilège de la traite à la Compagnie des Habitants du Canada fit la fortune de quelques particuliers. Mais croit-on que ce changement fut à l'avantage de la Nouvelle-France, en général ? Nullement. Si ces habitants de la colonie, les plus éclairés et les mieux doués, les plus riches, les plus influents, eussent employé à la colonisation et à l'exploitation de leurs terres l'énergie et les ressources dont ils disposaient pour le commerce des fourrures, le Canada n'eût-il pas prospéré davantage, ne se serait-il pas développé plus vite, ne se serait-il pas mis plus tôt en position de rivaliser avec les États de la Nouvelle-Angleterre ?

La zizanie, d'ailleurs, se répandit bientôt

parmi les membres de cette Compagnie des Habitants, tous plus affamés les uns que les autres. Les directeurs se déchiraient entre eux, les petits habitants jalousaient les gros. Québec devint un foyer de divisions, d'intrigues et de criaileries :

« Les menus habitants, écrit le P. Lalemant dans son journal, semblaient se vouloir mutiner contre ceux qui avaient les charges et les offices. »

L'envie s'attaquait aux réputations, et les mouchards favorisaient, comme toujours, cette sale besogne :

« On accusait, continue le P. Lalemant, M. des Châtelets, commis général, de faire trop bonne chère. Un jeune homme de chez M. le gouverneur, nommé M. Robineau, se porta pour les mécontents ; de là vinrent bien des peines, bien des paroles et des mécontentements ; il y eut des pasquins. M. le gouverneur ayant fait punition des coupables, tout fut apaisé. »

L'apaisement, cependant, ne fut pas de longue durée. Dès l'automne suivant, à l'assemblée générale de la Compagnie, les divisions éclatèrent de nouveau. Directeurs et officiers,

tous voulaient faire augmenter leurs traitements : « Il y eut une telle confusion, dit le P. Lalemant, que cela fit honte <sup>(1)</sup>. »

Il est à remarquer que les changements que nous venons de signaler dans les affaires religieuses et économiques de la Nouvelle-France, coïncident précisément avec la disparition de Richelieu de la scène du monde. C'est lui qui de sa main habile et énergique tenait tous les fils de l'administration en France et dans la colonie. Nous l'avons déjà fait observer, jamais, de son vivant, l'archevêque de Rouen n'eût osé afficher ouvertement ses prétentions à la juridiction spirituelle de la Nouvelle-France. Richelieu avait envoyé les Jésuites au Canada, et les « avait honorés de ses commandements <sup>(2)</sup> » : il n'était pas homme à les abandonner ; il ne l'eût jamais fait. Le grand ministre meurt ; et dès l'année suivante ils reçoivent « des lettres de France » qui leur inspirent de vives inquiétudes au sujet de leurs pouvoirs. C'est alors qu'ils croient devoir s'adresser à l'archevêque de Rouen.

---

(1) *Journal des Jés.*, p. 30, 68.

(2) *Rel. des Jés.*, 1634, p. 31.

Egalement, Richelieu, qui avait fondé la Compagnie des Cent-Associés, n'était pas homme à sacrifier son œuvre aux ambitions, quelque honorables qu'elles fussent, des habitants de la Nouvelle-France. Il eût trouvé moyen de la soutenir et de la protéger, tout en rendant justice à ce qu'il pouvait y avoir de légitime dans les aspirations canadiennes.

Richelieu meurt : la France tombe aussitôt dans les agitations et les horreurs de la Fronde : le Canada, de son côté, est en proie aux divisions et aux misères de toutes sortes causées par l'appât de la traite des fourrures. Placé entre deux Compagnies, celle des Habitants et celle des Cent-Associés, qui se jalourent, se renvoient réciproquement leurs obligations, et sont d'ailleurs impuissantes à les remplir, le pays reste sans défense contre les dévastations iroquoises ; et il faut que le roi intervienne lui-même quelques années plus tard (1663) et prenne en mains le gouvernement de la colonie, pour la sauver d'une ruine imminente.

« Si la France, écrit l'abbé Ferland au sujet de Richelieu, tout en rendant hommage aux talents et à la capacité supérieure du plus grand

ministre qu'elle ait jamais eu, a pu lui reprocher sa sévérité, son ambition et ses liaisons avec la cause protestante en Allemagne, le Canada ne l'a connu que par ses bienfaits, par sa généreuse protection, par son zèle pour la conversion des sauvages et la propagation de la foi catholique. »

Mais que faisait Bourdon au milieu de toutes les intrigues, de toutes les divisions dont nous venons de parler ? Il semble, d'après le *Journal des Jésuites*, que notre brave Normand, devenu Canadien de cœur, et tout dévoué à sa nouvelle patrie, ne cessa pas un seul instant de jouir de la confiance générale de ses concitoyens. En 1645, nous le voyons appeler par le gouverneur, temporairement, il est vrai, au poste important de commandant aux Trois-Rivières, à la place de M. de Champflour, qui passe en France. L'année suivante, il est choisi encore par le gouverneur, aux applaudissements de toute la colonie, pour accompagner le P. Jogues dans son ambassade au pays des Iroquois. Dans l'automne, M. des Châtelets quitte le bureau de la recette, à Québec, pour devenir « commis général sur les vaisseaux de la Compagnie pour tous les achats » : il y sera moins

exposé aux critiques jalouses de ses envieux. C'est Bourdon qui le remplace à Québec comme commis général de la Compagnie des Habitants : il jouit donc de la confiance des directeurs : c'est lui qui tient les comptes, reçoit les pelleteries que l'on apporte au bureau, et les paie au taux fixé.

En même temps, il possède la confiance de tous les habitants, puisque l'année suivante, dans une assemblée générale tenue le 21 juillet, ils l'élisent leur procureur syndic ; et c'est en cette qualité que le 28 du même mois il se rend chez le gouverneur, M. de Montmagny, et lui présente, de la part des habitants, une requête par laquelle ils remettent toutes leurs affaires entre ses mains et cassent les directeurs de la Compagnie, en attendant que la cour se soit prononcée sur leurs plaintes et ait fait un règlement.

Le *Journal des Jésuites* nous montre Bourdon, les années suivantes, voyageant souvent de Québec à Tadoussac, aux Trois-Rivières, à Sorel, à Montréal. Habile navigateur, il conduisait lui-même son embarcation. Ses voyages étaient généralement dans l'intérêt public. Commis de la Compagnie des Habitants, il

avait à surveiller les affaires de la traite dans toutes les parties de la colonie. M. de Saint-Sauveur le suppléait, dans ses visites à la côte Beaupré.

Un jour que Bourdon se trouvait à la Rivière des Prairies avec le brave Hertel et Jean Nicolet, ils aperçoivent un canot huron « qui rôdait doucement à l'entour des îles, pour voir s'il ne découvrirait point quelque Iroquois. » Les Hurons avaient une peur mortelle de leurs ennemis. Nos Français tirent quelques coups d'arquebuse, et le Huron, apercevant leur barque, vient l'aborder : « Nous voudrions, Hertel et moi, descendre vite aux Trois-Rivières, dit Bourdon ; veux-tu nous y conduire ? — Je le veux bien, répond le Sauvage ; mais les Iroquois vont infailliblement nous tuer en chemin. — Tu n'as rien à craindre avec ces deux jeunes hommes, répond Nicolet ; ils sont tous deux vaillants, et enfants de braves capitaines.—Eh bien, dit le Huron, venez, embarquez dans mon canot ; mais au premier Iroquois que je verrai, je vous planterai sur le bord du fleuve, et fuirai dans les bois. — La condition est acceptée, dit Hertel ; nous ne craignons pas, nous, les Iroquois. » Notre Huron, dit le P. Le Jeune,

pensait intimider les Français par ses menaces ; mais les voyant si résolus, cela lui donna du courage : « Allons, dit-il, je vais vous mener aux Trois-Rivières ; bien plus, je ne vous abandonnerai jamais, je mourrai avec vous. »

Bourdon était plein de courage et d'intrépidité ; mais il n'était pas téméraire. Seulement, dans les longs et fréquents voyages qu'il était obligé de faire pour surveiller les intérêts de la colonie, et spécialement ceux de la Compagnie des Habitants, il se trouvait souvent exposé à de grands dangers.

Un jour, on apprend qu'un navire hollandais est entré à Tadoussac pour y faire la traite avec les sauvages. Bourdon y est déjà rendu ; mais que peut-il contre un vaisseau bien plus fort que le sien ? On s'empresse de lui envoyer des secours et de l'aviser sur les moyens de se tirer d'affaire.

Dans une autre occasion, la récolte ayant manqué presque partout dans la colonie, la disette se faisant sentir, et les vaisseaux de France n'arrivant pas, Bourdon monte dans une barque avec douze ou quinze habitants « pour aller rôder jusqu'à Gaspé. » Il passe un mois entier dans le golfe, guettant toutes les occasions de

s'approvisionner, et revient à Québec, sa barque chargée de vivres de toutes sortes.

La Compagnie des Cent-Associés et les gouverneurs de la Nouvelle-France reconnurent à plusieurs reprises, par de généreuses concessions de terres, les services que Bourdon rendait à la colonie.

Nous avons vu déjà les agrandissements successifs que reçut son fief Saint-Jean. En 1646, M. de Montmagny concéda à Jean Bourdon et à son ami l'abbé de Saint-Sauveur une autre terre, plus rapprochée de la ville, contenant environ cent vingt-cinq arpents en superficie, « bornée au sud-ouest par la route Sainte-Geneviève, au sud-est par les terres non concédées encore de la Compagnie de la Nouvelle-France. » Bourdon recevait « la consistance de soixante-quinze arpents ou environ » ; il était départi « à vénérable et discrète personne M. Jean Le Sueur, écuyer, prêtre, curé de Saint-Sauveur, habitant de la Nouvelle-France, la consistance de cinquante arpents ». Les deux terres réunies formaient la terre ou fief Saint-François ; et la concession de 1646 fut ratifiée en 1649 par la Compagnie des Cent-Associés.

La terre Saint-François était d'ailleurs;

comme celle de Saint-Jean, en simple roture et censive.

Dans son testament, Jean Bourdon parle de sa « métairie Saint-François », où la Charité de Québec — une association que nous n'avons vue mentionnée nulle part ailleurs — pourra aller chercher le modeste legs qu'il lui fait. Il est probable que les pauvres de la ville connaissaient bien le chemin de cette métairie.

A partir du fief Saint-François, en descendant jusqu'à la rivière Saint-Charles, et bien au delà, s'étendait « une vaste commune accordée aux habitants de Québec et des environs » ; mais on n'y avait fait aucun travail de défrichement ; elle était restée inculte et inutile, « et même, ajoutent les vieux documents, pouvait servir de retraite aux ennemis » les Iroquois. M. Bourdon et l'abbé de Saint-Sauveur demandèrent que leur fief Saint-François fût agrandi à même cette commune, et prolongé jusqu'à la rivière Saint-Charles : ce qui leur fut accordé.

Dans les lettres de concession, datées du 30 décembre 1653, M. de Lauzon dit expressément qu'il accorde cette faveur, « eu égard à la dépense que les sieurs Bourdon et Saint-Sauveur font sur les dits lieux pour couvrir Qué-

bec de l'irruption des Iroquois, et leur donner courage et moyen de continuer <sup>(1)</sup>. »

Le lecteur se rappelle en effet que le coteau Sainte-Geneviève était protégé par deux forts très élevés, construits aux frais de Bourdon, l'un sur son fief Saint-Jean, l'autre sur le fief Saint-François. Un voyageur qui remontait le fleuve, quelques années plus tard, les apercevait de loin, et écrivait dans son journal :

« Nous voyions à gauche les habitants de la côte de Lauzon, et à la droite, les habitants de la côte Sainte-Geneviève, et les forteresses de Saint-Jean et de Saint-Xavier dans les terres... <sup>(2)</sup>. »

C'est bien cela : il n'y avait encore sur toute la côte Lauzon que les cinq ou six maisons de la Pointe-de-Lévi ; notre voyageur les avait à sa gauche, et apercevait là-bas devant lui, à sa droite, les forts, les défrichements et les habitations du coteau Sainte-Geneviève. Aujourd'hui encore, les vaisseaux américains qui remontent le fleuve ont instruction, en arrivant à la Pointe-de-Lévi, de prendre pour di-

---

(1) *Tenure seigneuriale*, p. 115.

(2) *Rel. des Jés.*, 1663, p. 26.

rection « le clocher de l'église Saint-Jean <sup>(1)</sup> », ayant en proue, par conséquent, toute la partie de notre ville qui s'échelonne sur le coteau Sainte-Geneviève, à perte de vue.

Ni la terre de Saint-Jean, ni celle de Saint-François, comme nous l'avons vu, n'étaient de véritables fiefs : Bourdon n'en était pas seigneur. Il n'était donc pas autorisé à construire des moulins à farine sur ces terres. Mais il en obtint la permission, en 1652, de M. de Lauzon, et cette permission est spécialement mentionnée dans un vieux document que nous avons déjà cité <sup>(2)</sup>.

Bourdon en profita pour construire sur son fief Saint-Jean « un moulin à vent faisant de bled farine » ; et ce moulin, tout en apportant un peu de revenu à sa ferme, accommoda beaucoup les habitants du coteau Sainte-Geneviève.

Outre les fiefs Saint-Jean et Saint-François, Bourdon possédait la seigneurie D'Au-tray ou Lanoraie, « entre le Cap de l'Assomption et les Trois-Rivières ». Il la réserva pour

---

(1) *Sailing directions for the gulf and river St. Lawrence*, Hydrographic office, Washington, 1897.

(2) Vente par Jean-François Bourdon à Charles Bazire.

son fils cadet, Jacques, et il obtint pour l'aîné, Jean-François, la seigneurie de Dombourg, qui prit plus tard le nom de Neuville ou Pointeaux-Trembles. En 1655, il reçut le fief Lauzon, à la Pointe-de-Lévi, dont la concession lui fut faite spécialement pour sa fille Anne, comme nous le verrons.

Au printemps de 1661, durant un second voyage qu'il était allé faire en France, la Compagnie des Cent-Associés érigea en manoir son fief Saint-Jean.

La concession des seigneuries engageait les seigneurs à beaucoup d'obligations ; mais Bourdon n'était pas homme à reculer devant les responsabilités :

« M. Bourdon, dit l'abbé Ferland, s'occupait activement d'attirer des colons sur ses terres : et les registres de Québec font foi qu'il y réussit, car on y trouve un grand nombre d'actes de mariages dont les parties sont de Dombourg. »

Puis il ajoute : « Il jouissait d'une haute réputation de probité et d'intelligence ; et il a rendu les plus grands services à la colonie naissante du Canada. »

---



## CHAPITRE IX

---

### M. DE SAINT-SAUVEUR, DESSERVANT DE LA CHAPELLE SAINT-JEAN

La chapelle Saint-Jean.—Le ministère de M. de Saint-Sauveur.—La famille de Nicolas Bonhomme.—Hélène Desportes.—La famille Soumande.—M. de Saint-Sauveur, et les grandes familles canadiennes.

**N**OUS avons dit qu'à partir de 1650 jusqu'à sa mort, M. de Saint-Sauveur se dévoua exclusivement à la desserte de la chapelle Saint-Jean et à l'éducation des enfants de Jean Bourdon.

Avant de passer en France dans l'automne de 1650, Bourdon avait fait construire à ses frais, près de son manoir Saint-Jean, sur le coteau Sainte-Geneviève, une chapelle en bois pour l'usage de sa famille : les gens de l'endroit pouvaient aussi en profiter. Mais on ne voit pas qu'après sa mort et le départ de ses enfants, cette chapelle ait été entretenue : elle

tomba peu à peu en ruines, et ne fut pas reconstruite.

Dans son Rapport au Saint-Siège, de 1660, Mgr de Laval parle de la chapelle Saint-Jean comme d'un édifice à part, distinct du manoir, une des huit églises qui se trouvaient dans le gouvernement de Québec ; et il la met à environ une demi-lieue de la ville <sup>(1)</sup>.

Cette chapelle, dont nous ne connaissons pas les dimensions, devait accommoder beaucoup les habitants du coteau Sainte-Geneviève, à une époque où la rue Saint-Jean, pour venir à la ville, n'existait encore qu'à l'état de sentier « rempli de souches, de buttes, de fossés et d'ornières ». Cette rue ne fut verbalisée qu'en 1667, un an avant la mort de Bourdon, et voici, d'après l'arrêt du Conseil Souverain, en date du 20 juin, le tracé qu'elle suivait à partir de Québec :

« Le chemin passera par la rue Sainte-Anne entre l'enclos des Pères Jésuites et celui

---

(1) Il y a un peu plus d'une demi-lieue de la route du Belvédère à la porte Saint-Jean ; un peu plus d'un mille de la porte Saint-Jean à l'avenue des Erables : 2580 pieds de la porte Saint-Jean au portail de l'église Saint-Jean-Baptiste. (Note de M. Charles Baillargé, ingénieur de la cité, à l'auteur.)

des Religieuses Ursulines, pour descendre par un chemin de charroi distant de quinze perches, ou environ, du coin de l'enclos des dits Pères, et suivre un petit coteau qui demeure sur la gauche, passera dans la cour de la maison ci-devant appartenante à défunt Abraham Martin, il sera continué droit par sur les terres du sieur de Repentigny à aller gagner le chemin ordinaire qui passe près une fontaine sise sur la terre des Religieuses Hospitalières, pour aller par devant la maison dite Saint-Jean, et de là sur la main gauche de la maison de la veuve et héritiers de défunt Jean Gloria, pour continuer par où il a d'ordinaire passé sur le ruisseau de Saint-François... (1). »

Le P. Ragueneau, en sa qualité de supérieur de la mission du Canada, visita la chapelle Saint-Jean au commencement de novembre 1650, et en fit la bénédiction ; il était accompagné du P. Poncet :

« Le 7 novembre, dit-il, j'allai faire la visite au Cap Tourmente, à Beaupré, à Beauport, au Cap Rouge, et repassant par Sillery j'allai

---

(1) *Jugements du Conseil Souverain*, t. I, p. 409.

à la côte Sainte-Geneviève <sup>(1)</sup>, et ne rentrai à Québec que le 15.»

M. de Saint-Sauveur commença dès lors régulièrement à célébrer la messe dans la chapelle de la côte Sainte-Geneviève. Il avait reçu du supérieur des Jésuites, d'une manière générale, tous les pouvoirs nécessaires pour desservir les habitants de cette mission. Sans avoir le titre de curé, il y exerçait de fait les fonctions curiales. Les habitants du coteau Sainte-Geneviève regardaient la chapelle Saint-Jean comme leur église paroissiale, et y remplissaient leurs devoirs religieux, à l'exception du devoir pascal. Il est probable que M. de Saint-Sauveur avait même la permission de les y marier, avec l'obligation, toutefois, de faire enregistrer tous les actes à la paroisse. Du moins, nous voyons qu'il y célébra neuf mariages, sans compter ceux que le grand vicaire Ango de Maizerets y célébra aussi de son temps.

Mais il n'y avait encore qu'une seule paroisse, celle de Québec ; et c'est à Québec que s'enregistraient tous les actes de l'état civil. Le pain bénit se donnait à la paroisse de Québec

---

(1) Evidemment par « la route Bourdon, » dont nous avons parlé.

par tous les paroissiens, ceux de Beauport, de Sillery, et de la côte Sainte-Geneviève, comme les autres. Nul n'en était exempt, pas même le gouverneur, qui le donnait à son tour : quelquefois cependant on lui réservait une fête solennelle, comme par exemple le jour de l'an 1645 <sup>(1)</sup>.

En parcourant les anciens registres de la paroisse de Québec, on y rencontre assez souvent le nom de M. Le Sueur de Saint-Sauveur ; on n'y trouve nulle part sa signature <sup>(2)</sup>. Les actes de baptêmes, mariages et sépultures sont tous rédigés à la troisième personne par le supérieur ou quelque autre Père de la mission : aucun n'est signé. M. Torcapel, le premier prêtre nommé par Mgr de Laval pour remplir les fonctions curiales à Québec, est aussi le premier dont on trouve la signature (4 août 1659) dans les registres.

L'ancien curé de Saint-Sauveur de Thury est désigné, dans les actes, tantôt sous le nom de « M. Jean Le Sueur », tantôt sous celui de « M. Jean Le Sueur dit de Saint-Sauveur »,

---

(1) *Journal des Jés.*, p. 22.

(2) Sur les pièces conservées au greffe, il signe « Le Sueur, » avec paraphe.

tantôt enfin sous celui de « M. de Saint-Sauveur ». Jusqu'à l'année 1650, on lui donne le titre de « chapelain des Religieuses Hospitalières », ou « chapelain de l'Hôtel-Dieu ». A partir de cette date, il n'a plus aucun titre ; une seule fois, cependant, il est appelé « prêtre habitué en cette paroisse » ; et une autre fois, on lit : « Monsieur Jean Le Sueur, jadis curé de Saint-Sauveur en Normandie. »

Il a fait peu de baptêmes ; et ceux qu'il a faits ont été presque tous célébrés à domicile, lors de ses visites à la côte Beaupré : *In domo Roberti Drouin ; in domo dicti Gravelle, etc.* Tous les actes, d'ailleurs, comme nous l'avons dit, sont enregistrés à la paroisse de Québec par le Père Supérieur ou le curé, d'après les notes laissées par le missionnaire.

Mais le bon curé normand consentait quelquefois à être parrain des enfants de ses compatriotes ; et il accordait cette faveur, non pas à ceux qui déjà à cette époque tranchaient un peu du grand seigneur, mais aux pauvres, aux gens modestes, aux braves et honnêtes bourgeois, auxquels il était sûr de faire un grand plaisir en la leur procurant.

Les vieux documents sont éloquents à leur

manière : un mot qu'ils nous disent, un détail qu'ils signalent est souvent un trait de lumière qui éclaire une situation, dévoile un personnage. Ce que les registres de Québec nous disent de M. Le Sueur nous révèle sa grande bonté de cœur, son dévouement à ses compatriotes, son attachement tout spécial à ses paroissiens de Thury.

Il y avait sur le coteau Sainte-Geneviève une humble et modeste famille de Thury, celle de Léonard Goujet et Catherine Dufrançois : les deux époux, dont M. Ferland mentionne la présence au Canada, repassèrent probablement en France, car on n'en trouve aucune trace dans nos registres. Mais leur fille, Catherine Goujet, mariée à Nicolas Bonhomme, de Sainte-Croix de Fécamp, pays de Caux, resta à Québec et fut la souche d'une nombreuse postérité. M. Le Sueur avait la charité de visiter souvent cette ancienne paroissienne. Il le faisait surtout lorsqu'elle était malade, et lui prodiguait alors les consolations dont la religion seule a le s<sup>é</sup>cret. Il voulut un jour donner à cette pauvre femme un témoignage spécial d'affection. Ayant été obligé, immédiatement après ses couches, d'ondoyer son enfant en danger de mort, il voulut

ensuite accompagner cet enfant à l'église paroissiale et le tenir lui-même sur les fonts baptismaux. La marraine fut Hélène Desportes. Les cérémonies du baptême furent suppléées par le P. Lalemant.

Quelques années plus tard, M. Le Sueur, toujours pour faire plaisir à son ancienne paroissienne de Thury, célébra solennellement lui-même dans la chapelle Saint-Jean le mariage de son fils Guillaume Bonhomme avec Françoise Euechez, de la paroisse de Saint-Eustache de Paris. Il avait assisté auparavant à leur contrat de mariage ; c'est un service que M. Le Sueur aimait à rendre à ses chers Normands : ce qui prouve non seulement l'intérêt qu'il leur portait, mais aussi la confiance que leur inspirait son aptitude pour les affaires : ils voulaient profiter de ses lumières et de ses conseils sages et désintéressés.

Hélène Desportes, qui, avec M. Le Sueur, avait tenu sur les fonts baptismaux l'enfant de Catherine Goujet, était une femme de grand mérite, et jouissait de l'estime toute particulière de l'ancien curé de Thury. Elle était veuve de Guillaume Hébert, le fils de Mme Hubou qui tenait sur le coteau Sainte-Geneviève ce

pensionnat de jeunes filles sauvages dont nous avons parlé, et elle avait épousé en secondes noces Noël Morin, un honnête artisan de la colonie. En 1643, M. Le Sueur baptisa une de ses filles, Louise, et il la maria en 1659 à Charles Cloutier, fils de Zacharie Cloutier. En 1652, il est parrain d'un autre enfant de Noël Morin et d'Hélène Desportes. En 1653, il marie leur fille Agnès à Nicolas Gaudry, originaire de Feings, au Perche ; puis enfin, en 1660, il assiste au mariage et aux noces de Joseph Hébert, fils d'Hélène Desportes, issu de son premier mariage avec Guillaume Hébert. Joseph Hébert épousait Marie-Charlotte de Poitiers, originaire d'Amiens, en Picardie. Le mariage fut célébré par M. Torcapel ; et il eut pour témoins, outre M. Le Sueur et Noël Morin, Denis-Joseph Ruëtte D'Auteuil, Jean Bourdon, et Louis Couillard de L'Espinau, trois des plus honorables citoyens de la colonie, heureux de donner ce témoignage d'estime au petit-fils du premier colon canadien.

L'amitié de M. Le Sueur était une bénédiction pour les familles qui en jouissaient. Noël Morin et Hélène Desportes eurent le bonheur de voir un de leurs fils, Germain, se con-

sacrer à Dieu dans le sacerdoce. Germain Morin est le premier prêtre canadien né dans le pays. Après avoir été secrétaire de Mgr de Laval, il fut ordonné par ce saint évêque, et se dévoua à l'œuvre du séminaire de Québec. Une de ses sœurs se fit religieuse dans la communauté de l'Hôtel-Dieu de Montréal ; elle a écrit les annales de cette maison.

Leur père, Noël Morin, était l'un des voisins de Jean Bourdon, sur le coteau Sainte-Geneviève ; son autre voisin, Noël Pinguet, donna, lui aussi, un prêtre à l'Eglise du Canada, et deux religieuses aux Ursulines : l'une de ces religieuses hérita du nom vénérable de Marie de l'Incarnation, qu'elle porta durant soixante et un ans de profession <sup>(1)</sup>.

Bourdon lui-même vit ses quatre filles embrasser la vie religieuse dans les deux communautés de Québec.

Ces trois familles vraiment patriarcales de Jean Bourdon, Noël Pinguet et Noël Morin, groupées ensemble au Belvédère, à l'extrémité ouest de la paroisse actuelle de Saint-Jean-Baptiste : quel beau noyau de colonisation !

---

(1) Voir *Henri de Bernières*, p. 243.

Une autre famille qu'affectionna particulièrement M. Le Sueur, c'est celle de Pierre Soumande et Simone Côté. Pierre Soumande était de la Gascogne : il exerça à Québec le métier de taillandier et acquit une honnête aisance. Il épousa, dans l'automne de 1649, Simone, fille de Jean Côté, l'un des plus anciens habitants du pays. C'est M. Le Sueur qui bénit leur union dans la maison des Cent-Associés, qui servait alors d'église paroissiale, en présence de Jean Bourdon, Jean Juchereau de la Ferté et Martin Grouvel. Treize enfants naquirent de ce mariage. L'ainé eut pour parrain M. Le Sueur ; il fit ses études au séminaire de Québec, devint l'un des prêtres de cette institution, s'occupa beaucoup de l'école des arts et métiers de Saint-Joachim ainsi que de la colonisation de Saint-Ferréol <sup>(1)</sup>, et rendit à tout le diocèse des services inappréciables. Une de ses sœurs, Louise, se fit religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec, et fut choisie par Mgr de Saint-Vallier pour être une des fondatrices de l'Hôpital-Général : elle devint la première supérieure de la nouvelle communauté.

---

(1) *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 428.

Les amis de Jean Bourdon étaient aussi, tout naturellement, ceux de M. Le Sueur. Aussi voyons-nous ce digne prêtre tenir sur les fonts baptismaux, avec Mlle Marguerite Bourdon, les enfants de plusieurs Rouennais, Guillaume Thibault, Pierre Lemieux, Jean Lemire. Avec Mlle Bourdon, il est aussi parrain d'un enfant de Claude L'Archevêque, du pays de Caux, ainsi que de Jean-Charles Cadieu de Courville, fils de Charles Cadieu de Courville et de Michelle-Madeleine Macart, qui avaient établi leur domicile « proche le Sault-de-Montmorency ». M. de Courville, d'après l'annaliste des Ursulines, « faisait valoir ses terres avec toute l'application et l'indépendance d'un patriarche. »

Nous avons été surpris de ne trouver nulle part, dans les actes de baptêmes ou de mariages, le nom de M. Le Sueur associé à ceux des Le Gardeur, ses anciens paroissiens. Ce n'est pas qu'il n'eût pour eux une sincère estime ; mais ces seigneurs, déjà opulents, n'avaient besoin ni de ses conseils, ni de sa protection. Nous croyons d'ailleurs qu'il eût préféré voir ces bons Français, les Repentigny, les Tilly, les Godefroy, et tant d'autres, se livrer à l'exploitation

de leurs belles et vastes seigneuries plutôt qu'à la carrière aventureuse de la traite. Rien ne vaut les douceurs de la vie de famille, la paix d'une existence assurée de l'avenir, la sérénité du travail des champs : l'ambition, au contraire, l'agitation des voyages, la soif immodérée du gain troublent l'âme et favorisent les mauvaises passions. Ceux dont l'éducation est faite peuvent rester fermes dans le bien : les jeunes gens succombent aisément :

« Le dernier jour d'octobre 1646, dit le *Journal des Jésuites*, partirent les vaisseaux de la Compagnie... Avec eux repassèrent les fils de MM. de Repentigny, Couillard et Giffard, les neveux de M. des Châtelets, tous fripons pour la plupart, qui avaient fait mille pièces à l'autre voyage, et l'on donnait à tous de grands appointements... »

Ces fils de famille, officiers sur les vaisseaux de la Compagnie des Habitants, tous encore jeunes, avaient secoué le joug de la discipline. Heureux de n'être plus sous la surveillance ni des Jésuites, ni de leurs parents, ne se possédant plus de joie de se voir hors de la maison paternelle, « réglée comme une maison religieuse », ils s'abandonnaient sans frein aux

plaisirs de la liberté. La traite du castor, désormais permise à tout le monde, développait des appétits dangereux, et une soif de s'enrichir qui pouvait préjudicier aux bonnes mœurs.

Hâtons-nous d'ajouter qu'il y avait probablement chez les fils de famille dont nous venons de parler plus d'espièglerie que de véritable malice. Ce sont les frères de ces jeunes gens, Ignace de Repentigny, et Charles Couillard, le futur seigneur de Beaumont, qui, un jour, « eurent le fouet », au collège des Jésuites, pour avoir, dans une séance littéraire, salué le gouverneur avant l'évêque, contrairement à la consigne qu'ils avaient reçue de se tenir « les mains occupées », de manière à « ne saluer ni l'un ni l'autre <sup>(1)</sup>. »

Heureuses les familles, qui, comme celles du coteau Sainte-Geneviève, qu'affectionnait spécialement M. de Saint-Sauveur, savaient se contenter de l'honnête médiocrité assurée aux colons courageux qui défrichaient leurs terres !

---

(1) *Journal des Jés.*, p. 291.

## CHAPITRE X

---

### MARIAGES ET NOCES.—TYPES D'ANCIENS CANADIENS

Les mariages célébrés par M. de Saint-Sauveur.—François Bissot.—Les noces d'autrefois.—Mariage de Jean Mignot.—Robert Giffard.—François Marguerie et Amyot.—Guillaume Couture.—La Pointe de Lévi.—Mariage du premier colon de Lévis.—Mariage de Jean Guet.—Saint-Joseph de Lévis.

**N**OUS avons compté dix-huit mariages célébrés par M. de Saint-Sauveur, la plupart « dans la chapelle de Saint-Jean en la côte de Sainte-Geneviève », quelques-uns cependant « en la chapelle du collège de la Compagnie de Jésus », qui fut ouverte au culte à la fin de 1653, d'autres « dans la maison de M. Robert Giffard, à Beauport, où le dit sieur Le Sueur, prêtre, a dit sa messe », d'autres « en la maison de Guillaume Couture, à la Pointe de Lévi »,

un seul « en l'église de la paroisse de Québec », et puis celui que nous avons déjà mentionné, « en la maison de Mathurin Gagnon », au Château-Richer.

M. Le Sueur célébrait ces mariages, « ayant commission du supérieur de la paroisse », ou bien, « député par le supérieur de la mission », ou « ayant pouvoir du supérieur du lieu », ou « par commission des supérieurs », ou bien (1655) « ayant pouvoir et commission de ce faire du curé de la paroisse », ou encore, plus tard (1661), après l'arrivée de Mgr de Laval, « par permission de Mgr l'Évêque ».

Du reste, il ne paraît rien, dans ces actes, de la juridiction de l'archevêque de Rouen. Dans les registres de Notre-Dame de Québec, on voit pour la première fois, le 11 novembre 1652, « le R. P. Paul Ragueneau, supérieur des missions de la Compagnie de Jésus en ce pays », s'intituler « grand vicaire de Mgr l'archevêque de Rouen. » Mais pour M. de Saint-Sauveur, il n'a d'ordres ou de permissions à recevoir que du supérieur des Jésuites chargés de la mission du Canada ; et ce n'est aussi que comme son délégué qu'il fait acte de juridic-

tion. Aussitôt après l'arrivée de Mgr de Laval, il agit « avec permission de Mgr de Pétrée. »

C'était une fête pour les Normands de Québec et des environs lorsqu'ils pouvaient se réunir à l'occasion de quelque noce : mais la fête ne semblait complète que si M. de Saint-Sauveur en faisait partie. S'il ne pouvait célébrer lui-même le mariage, on tenait du moins à ce qu'il y assistât. Nous avons compté sept mariages célébrés par les Pères Jésuites, auxquels il était présent comme témoin, soit avec Jean Bourdon, soit avec quelque autre compatriote normand.

L'un de ces mariages eut lieu le 25 octobre 1648, « en l'église de Québec », c'est-à-dire dans la maison des Cent-Associés, qui servit d'église paroissiale jusqu'en 1657 : celui de François Bissot avec Marie Couillard, cinquième fille de Guillaume Couillard et de Guillemette Hébert, l'une des plus anciennes familles de la colonie.

François Bissot fut certainement l'un des plus entreprenants et des plus industriels pionniers du Canada. C'est lui qui, avec Guillaume Couture, commença les premiers défrichements sur la côte de Lauzon. Puis, ayant obtenu le

domaine seigneurial qui prit plus tard le nom de Vincennes, il s'occupa sérieusement d'y établir des colons. Mais il porta ses vues bien au delà de la région de Québec. Enfant de Pont-Audemer, dont les habitants ont toujours eu un goût prononcé pour la pêche maritime, il voulut exploiter les richesses immenses de notre grand fleuve. Il créa de vastes établissements pour la pêche du loup-marin, depuis Tadoussac jusqu'à Mingan.

« La pêche, ou pour parler plus correctement la chasse des loups-marins, dit le biographe de Bissot, se faisait surtout sur les côtes de la terre ferme. Le loup-marin et le marsouin ont, le long de ces rives, des endroits de prédilection où ils vont se chauffer paresseusement au soleil. C'est au fond de certaines anses, où ils peuvent entrer avec la marée, qu'on les rencontre plus souvent qu'ailleurs. On fermait l'entrée de ces anses avec des filets et des pierres, et on n'y laissait libre qu'un petit espace par où les loups-marins se glissaient. Dès que la marée était haute, on bouchait ces ouvertures, et la mer en se retirant laissait ces poissons à sec. On n'avait plus alors que la

peine de les assommer. Un coup de bâton sur le nez suffisait pour les tuer.

« D'autres fois encore, le pêcheur suivait en canot les troupeaux à la nage, Comme ces cétacés sortent la tête de l'eau pour respirer, on profitait de ce moment pour tirer dessus. Une fois blessés, on les pouvait prendre sans peine, vu qu'ils sont très doux ; mais s'ils étaient tués, ils coulaient à pic au fond. On avait stylé les gros chiens du Labrador à aller les pêcher à sept ou huit brasses de profondeur.

« A part le loup-marin et le marsouin, on chassait encore les morses et les baleines, puis, dans les temps de relâche, la pêche des morues et des harengs occupait ces rudes travailleurs.

« Bissot s'était établi d'abord sur l'île aux Œufs, afin de se mettre à l'abri des incursions des sauvages Esquimaux. . . Il porta plus tard son exploitation au fond du havre de Mingan, et s'y construisit un petit fort de pieux. De Québec, il dirigeait ses exploitations lointaines. Chaque printemps, ses barques, chargées d'ustensiles de pêche et de marchandises de traite, partaient de la ville, et ne revenaient qu'une fois la saison finie <sup>(1)</sup>. »

---

(1) Jos.-Edmond Roy, *François Bissot*.

Non content de se livrer à cette exploitation de pêche, qui ne suffisait pas à satisfaire son activité, Bissot fonda à Lévis de grandes tanneries,—les premières qui furent établies au Canada. Cette industrie lui rapporta de bons profits et fut très utile à la colonie naissante de Québec.

Par son mariage avec Marie Couillard, Bissot devenait beau-frère d'Olivier Le Tardif, Nicolas Macard, Louis Couillard de L'Éspinay, Charles Couillard de Beaumont. Les gendres et les filles du père Guillaume Couillard assistaient sans doute aux noces de Bissot. L'acte de mariage ne mentionne, il est vrai, comme témoins, que M. de Saint-Sauveur, Jean Bourdon et Guillaume, fils d'Olivier Le Tardif ; mais il est probable que beaucoup d'autres Normands de Québec étaient venus prendre part à la joie de leurs compatriotes.

On aimerait à se faire une idée de ce que pouvait être une noce dans ces temps déjà si reculés : elle ne différerait guère de celles d'à présent : il n'y a rien qui se cristallise comme les usages et les mœurs de la campagne. Il y avait violons, chansons, danses <sup>(1)</sup>, et surtout joyeux

---

(1) *Journal des Jés.*, p. 52.

et copieux repas qui se prolongeaient aussi longtemps que possible. Voici, d'après Pierre Marolles, un croquis de noce dans une commune de France, à peu près à cette époque :

« Quand les bonnes gens, dit-il, faisaient la noce de leurs enfants, c'était un plaisir d'en voir l'appareil, car, outre les beaux habits de l'épousée, qui n'étaient pas moins que d'une robe rouge, d'une coiffure en broderie de faux clinquant et de perles de verre, les parents étaient vêtus de leurs robes bleues, bien plissées, qu'ils tiraient de leurs coffres parfumés de lavande, de roses sèches et de romarin. . . Il y avait un concert de musettes, de flûtes et de hautbois, et, après un banquet somptueux, la danse rustique durait jusqu'au soir. . . <sup>(1)</sup>. »

Un autre chroniqueur a une échappée de vue sur une noce dans le pays même de nos ancêtres, en Basse Normandie :

« En traversant un petit village, dit-il, nous rasâmes de très près une maison dans laquelle on faisait la noce. La porte et les fenêtres ouvertes nous laissèrent apercevoir de longues tables chargées de mets et de carafes

---

(1) Ch. D'Héricault, *Histoire anecdotique de France*, t. IV, p. 140.

de cidre, et garnies de joyeux convives. Notre cocher qui saluait d'un air d'envie ses nombreuses connaissances, nous apprit que dans ces contrées les noces durent plusieurs jours. On se rassemble encore le dimanche suivant pour faire un dernier repas, qu'on appelle la *renoce* <sup>(1)</sup>. »

Quelques jours après le mariage de Bissot, en avait lieu un autre, célébré cette fois par M. de Saint-Sauveur lui-même. Il fut l'occasion d'une très intéressante fête de famille. Citons d'abord l'acte de mariage, tel qu'il se trouve dans nos vieux registres :

« Le 10 novembre 1648, après publication faite de trois bans, ne s'étant trouvé aucun empêchement, Messire Jean Le Sueur, jadis curé de Saint-Sauveur en Normandie, et député par le R. P. Jérôme Lalemant, supérieur de la mission, a interrogé Jean Mignot, fils de feu Nicolas Mignot et de Madeleine de Brie, ses père et mère, de la paroisse de Bayeux, d'une part ; et Louise Cloutier, veuve de François Marguerie, fille de Zacharie Cloutier et de Xainte Dupont, ses père et mère, de la paroisse de Qué-

---

(1) *Lettre sur le Mont Saint-Michel*, dans *l'Abeille*, vol. IX, No. 33.

bec, lesquels ayant donné leur mutuel consentement par paroles de présent il a solennellement mariés dans la maison de M. Robert Giffard, à Beauport, seigneur du dit Beauport, où le dit sieur Le Sueur, prêtre, a dit sa messe, en présence des témoins connus, le dit Robert Giffard, Guillaume Couture, Charles Le Gardeur, tous de la paroisse de Québec. »

A tout seigneur, tout honneur : faisons d'abord plus ample connaissance avec le maître de la maison où se célèbre ce mariage : nous l'avons déjà nommé plusieurs fois.

Robert Giffard, « chirurgien de la Nouvelle-France », comme il est appelé dans les vieux documents, était originaire de Mortagne, où il avait épousé Marie Renouard, cette femme vertueuse que nous connaissons.

C'était un homme de bien, très estimé des Jésuites, très dévoué aux communautés religieuses, et spécialement à l'Hôtel-Dieu de Québec. L'annaliste de cette maison rend hommage à ses grandes qualités, et l'appelle quelque part « cet excellent ami, dont les services, comme médecin de la communauté, ont été inappréciables depuis l'origine de la fondation. »

Dès avant la prise de Québec par les Anglais, il avait visité le Canada, comme médecin attaché aux vaisseaux qui s'y rendaient annuellement. Il était à Québec durant l'été de 1627, et s'était même bâti une cabane près de la rivière de Beauport, pour y jouir des plaisirs de la chasse.

Il aimait éperdument le sport, et n'avait de rival en ce genre d'amusement que M. de Saint-Sauveur.

Étant repassé en France, Robert Giffard revenait au Canada en 1628, lorsqu'il fut fait prisonnier par les Anglais. En retour des services qu'il avait rendus, la Compagnie de la Nouvelle-France lui concéda la terre de Beauport, le 15 janvier 1634. Il engagea alors des artisans et des laboureurs percherons à s'unir à lui pour aller exploiter sa seigneurie ; par des actes passés à Mortagne, il s'obligea à leur distribuer des terres, en leur imposant des conditions faciles. Il est un des rares seigneurs qui ont fait venir de France, à leurs frais, des colons pour peupler leurs seigneuries. La plupart recrutaient leurs censitaires parmi les gens venus ici aux frais de l'État.

« Dès le printemps de 1634, dit l'abbé Fer-

land, Giffard se mit en route avec sa famille et ceux de ses censitaires qui se trouvaient prêts à entreprendre le voyage, les autres devant les rejoindre les années suivantes. Arrivés à Québec au mois de juin, ses colons se mirent vigoureusement à l'œuvre ; ils construisirent un manoir pour le seigneur, quelques modestes maisons pour les censitaires, et défrichèrent la terre pour y jeter les premières semences. Sous l'habile direction du chef, le petit établissement de Beauport s'assit bientôt sur un terrain arraché à la forêt, et dès l'automne suivant le village naissant se dressait gaiement en face de Québec, au-dessus de la magnifique nappe d'eau qui forme la rade. »

C'est dans ce village naissant de Beauport, c'est dans ce manoir bâti par les censitaires de Robert Giffard et transformé en chapelle pour la circonstance, qu'a lieu le mariage de la fille aînée d'un de ces censitaires Percherons, Zacharie Cloutier, « maître Zacharie », comme l'appelle toujours le *Journal des Jésuites*. Le seigneur Giffard fait les honneurs de sa maison à ce brave citoyen, établi au Château-Richer, l'un des habitants les plus estimés de toute la colonie.

Louise Cloutier, dont M. de Saint-Sauveur vient bénir l'union avec Jean Mignot, est veuve, depuis quelques mois seulement, de François Marguerie, jeune homme originaire de Rouen, qui s'est noyé avec Jean Amyot, vers la fin de mai, dans le fleuve, en face des Trois-Rivières. Tous les Canadiens sont encore sous le coup de ce triste accident :

« Ils étaient tous deux vaillants et adroits, écrit le P. Lalemant ; et ce qui est plus à priser que tout cela, ils menaient une vie fort innocente, au jugement de tout le pays. »

Parlant plus spécialement d'Amyot, le P. Lalemant ajoute :

« Son humeur était si agréable, que tout le monde lui portait amour et respect. Il était adroit à détourner les mauvais discours et à reprendre avec grâce ceux qui juraient ou se donnaient des imprécations, et par ce moyen empêchait bien du mal et n'offensait personne. »

Jean Mignot dit Châtillon, jeune homme d'une vingtaine d'années, s'est fait au Canada une belle réputation d'intrépidité et de bravoure. Il est très habile pour « faire la petite guerre » contre les Iroquois. Chef reconnu d'un parti de Français hardis et courageux.

comme lui, du moment que le gouverneur lui en donne le signal, il se met en campagne et court avec ses compagnons et tous les Hurons qu'il peut entraîner, reconnaître l'ennemi. Souvent il a rendu de grands services à la colonie canadienne.

Châtillon avait voulu épouser une jeune fille sauvage qui avait étudié quatre ans au monastère des Ursulines ; il l'avait même demandée en mariage avec instance. « Mais il se trouva, dit le P. Lalemant, que la fille n'en voulut point, et aima mieux un sauvage et suivre les volontés de ses parents. » Se voyant rebuté de ce côté, Châtillon demanda la main de la veuve Marguerie, et l'obtint aussitôt.

Faisons maintenant connaître les enfants de Zacharie Cloutier qui assistaient aux noces de leur sœur. Maître Zacharie a trois garçons, tous établis au Château-Richer ; deux seulement sont mariés, Jean et Zacharie : Jean a épousé une fille d'Abraham Martin, l'un des trois premiers colons de Québec ; il est par conséquent beau-frère de Charles-Amador Martin, qui n'a encore que quelques mois <sup>(1)</sup>, et sera le

---

(1) Il était né le 7 mars de la même année (1648).

second prêtre canadien. Zacharie est marié à Barbe Aymard ; il est beau-frère d'Olivier Le Tardif, commis de la Compagnie des Cent-Associés, et il le sera bientôt de Guillaume Couture, qui assiste aux noces. Qui sait si la fiancée de Couture, Anne Aymard, n'est pas là aussi, en compagnie de sa sœur ? Le fils de Zacharie Cloutier qui, n'est pas encore marié, Charles, épousera dans quelques années la fille de Noël Morin, sœur du premier prêtre canadien, et c'est M. de Saint-Sauveur lui-même qui bénira le mariage.

N'oublions pas Robert Drouin, gendre de Zacharie Cloutier, qui est veuf, lui aussi, depuis quelques mois. Sa femme, Anne Cloutier, a succombé à une douloureuse maladie, quelque temps avant la mort de François Marguerie. La famille Cloutier, tout en célébrant ces noces, est donc doublement dans le deuil, ce qui répand nécessairement quelque nuage sur cette belle fête.

Charles Le Gardeur, un des témoins du mariage, est l'ancien paroissien de M. de Saint-Sauveur à Thury. Allié à la famille Juchereau, il est le grand ami de Robert Giffard, qui a marié lui-même deux de ses filles à des Ju-

chereau. Les Juchereau et les Le Gardeur sont des personnes de qualité, dont la présence donne du relief et de la distinction aux noces de Maître Zacharie.

Mais le personnage le plus intéressant, peut-être, de toute cette réunion, c'est le Rouennais Guillaume Couture, le célèbre interprète, le grand voyageur, le fidèle compagnon du P. Jogues, *le bon Couture*, comme l'appellent les Jésuites <sup>(1)</sup>, *Achirra*, comme l'appellent les sauvages, dont il est l'ami, l'homme de confiance. C'est le causeur par excellence, le gai compagnon ; c'est le bout-en-train de la fête. Que de récits inédits sur ses courses aventureuses avec les missionnaires, qu'il a accompagnés plusieurs fois au pays des Hurons, soit comme domestique ou frère donné, soit comme interprète ! Que d'histoires palpitantes d'intérêt, que de descriptions curieuses de mœurs et de lieux, que de détails émouvants, surtout à l'occasion des incidents tragiques de ce voyage entrepris avec le P. Jogues et René Goupil pour retourner vers le pays des grands lacs !

Fait prisonnier par les Iroquois, avec le

---

(1) *Rel. des Jés.*, 1644, p. 45.

P. Jogues et Goupil, Couture fut adopté par une famille du Canton des Tsonnontouans, qui le traita avec humanité. Accoutumé à se faire tout à tous, il se conforma aux mœurs des sauvages, et profita de son séjour de trois ans parmi les Iroquois pour bien apprendre leur langue. En 1645, ils l'envoyèrent aux Trois-Rivières pour traiter de la paix avec M. de Montmagny :

« Il était vêtu en sauvage, dit Marie de l'Incarnation. . . Les Iroquois le tenaient parmi eux en estime et réputation, comme un des premiers de leur pays. Aussi tranchait-il parmi eux du capitaine, s'étant acquis ce crédit par sa prudence et par sa sagesse : tant la vertu est aimable même parmi les plus barbares ! »

Couture réussit à conclure un traité entre les Français et les Sauvages, et retourna chez les Tsonnontouans. Il n'en revint que l'année suivante, mais cette fois avec la détermination de renoncer à cette vie d'aventures, de se fixer quelque part près de Québec, et d'unir son sort à quelque compagne de son choix.

Mais il est arrêté par un vœu qu'il a fait, de se consacrer exclusivement au service des missions dans l'ordre des Jésuites, comme frère

lai ou serviteur donné. Il faut que les Jésuites se réunissent et tiennent conseil à ce sujet. Tous sont d'accord pour lui rendre sa liberté ; et déjà il a jeté les yeux sur Anne Aymard, avec l'espoir de l'avoir pour compagne de sa vie.

En face du village de Beauport, de l'autre côté du fleuve, de l'autre côté de cette belle et vaste nappe d'eau qui semble un lac, fermé à l'est par l'île d'Orléans, à l'ouest par le promontoire de Québec, s'élèvent en amphithéâtre les falaises de Lévis. Elles sont encore toutes recouvertes d'arbres séculaires : pas une oasis dans cette verdure, pas une habitation. C'est la côte de Lauzon, ainsi appelée du nom de l'intendant de la Compagnie des Cent-Associés, futur gouverneur du Canada, qui s'est taillé de vastes domaines dans le pays, mais n'a pas encore eu occasion de les mettre en valeur.

Pourtant, en regardant avec attention, on pourrait apercevoir là-bas, presque en face du manoir seigneurial de Beauport, une trouée dans la forêt, un petit désert <sup>(1)</sup> sur la pointe de Lévis, près de l'Anse des Sauvages, ainsi nommée parce que les Abénakis et les Micmacs y

---

(1) Mot canadien, qui veut dire *terre défrichée*, et qui nous semble bon à conserver.

viennent de temps en temps poser leurs cabanes. Peut-être même pourrait-on voir une petite maison en bois rond, construite avec les arbres de la forêt, tels qu'ils sont tombés sous la hache du défricheur. . . C'est la demeure du premier colon de Lévis, c'est le logis de Guillaume Couture, c'est le petit coin de terre qu'il vient de défricher avec l'aide de son ami Bissot. Tous deux ont acquis une propriété de chaque côté d'un ruisseau qui descend de la colline. Ce ruisseau sera utilisé pour des moulins, des tanneries et autres industries.

Guillaume Couture ne se contente pas de raconter à ses amis ses voyages et ses aventures, mais il leur montre de loin sa petite propriété, l'humble théâtre de son travail ; et il les convie tous à ses noces qu'il espère célébrer l'année prochaine.

Les noces de Jean Mignot, commencées au manoir de Beauport, se continuèrent chez Maître Zacharie, au Château-Richer, et, suivant la façon des anciens Canadiens, durèrent une partie de la semaine. On profita des derniers beaux jours que donne ordinairement à cette époque de l'année (10 novembre) l'été de la Saint-Martin. Lorsqu'on rentra à Québec,

l'hiver était proche : « La neige, dit le *Journal des Jésuites* commença à demeurer le 18 novembre. »

L'année suivante, vers la même date, M. de Saint-Sauveur revint chez Robert Giffard pour y célébrer un autre mariage, celui de Jean Pelletier avec Anne Langlois. Pelletier était originaire de Brezolles, en Thimerais, le pays de Mgr de Laval.

Quelques jours plus tard, le mercredi matin 17 novembre, de la terrasse du Château Saint-Louis, on aurait pu voir une jolie embarcation se détacher du quai de la Basse-Ville, tendre ses voiles, glisser dans la rade de Québec, et filer tout droit vers la pointe de Lévis. C'était « la chaloupe de Martin Grouvel », montée par une dizaine de personnes, parmi lesquelles on pouvait distinguer un ecclésiastique, et près de lui une jeune femme. M. Le Sueur s'en allait bénir le mariage de cette jeune personne, fiancée à Guillaume Couture. Elle était accompagnée de son beau-frère Olivier Le Tardif, qui lui servait de père, ainsi que de Zacharie Cloutier, Charles Cadieu de Courville, et Grouvel lui-même qui conduisait l'embarcation. Quelques Rouennais, amis de Couture, faisaient

route avec eux. Bissot n'y était pas : il venait de passer en France sur les derniers vaisseaux, partis le 31 octobre.

« Entre les deux rochers qui couronnent la Pointe de Lévis, et le premier escarpement de la côte, dit M. Roy, la nature a creusé comme un vallon. Le fleuve, qui devait y passer autrefois, a laissé, en se retirant, un bon terrain d'alluvion. Dans ce pli de la grève, que les documents des premiers temps appellent la prairie basse de la Pointe de Lévis, et qui s'étend jusqu'à l'Anse des Sauvages, il y avait tout formé un excellent pâturage. De chaque côté de la pointe, le rivage en se courbant forme deux anses sablonneuses parfaitement abritées contre les vents par deux caps assez élevés <sup>(1)</sup>. »

C'est dans une de ces anses, sans doute, que vint atterrir la chaloupe de Martin Grouvel. A quelques pas de là, s'élevait, dans un endroit charmant, le logis de Guillaume Couture. Ce brave colon, accoutumé à servir les Jésuites dans leurs courses apostoliques, n'avait pas manqué de préparer et de décorer avec goût l'autel où M. de Saint-Sauveur devait dire la

---

(1) *Le premier colon de Lévis, Guillaume Couture.*

sainte messe et bénir son mariage. Il attendait sa fiancée, ayant probablement avec lui quelques amis, comme Guillaume Durand et Jean Guiet, qui l'aidaient habituellement à défricher et à cultiver ses terres, et les deux frères Miville qui venaient d'arriver cette année-là même pour se fixer sur la côte Lauzon : c'était encore à peu près toute la population de Lévis, à cette époque.

Le mariage de Guillaume Couture, béni par M. de Saint-Sauveur, fut aussi béni de Dieu. Sa femme lui donna dix enfants, dont neuf se marièrent. Il y a encore aujourd'hui à Lévis des citoyens remarquables qui portent honorablement le nom de Couture, et qui, avec de belles fortunes laborieusement acquises, ont fait des œuvres dont pourrait s'enorgueillir n'importe quel pays.

Jean Guiet (Guay), dont nous venons d'enregistrer le nom, eut lui aussi, trois ans plus tard (10 novembre 1652), le bonheur de voir son mariage avec Jeanne Mignon béni par M. de Saint-Sauveur à la Pointe de Lévis, en présence de ses amis Bissot et Couture, qui lui servirent de témoins. Il était de la Saintonge ; son épouse, de La Rochelle. Il s'était mis au

service des Jésuites, en qualité de menuisier <sup>(1)</sup>, et les Pères l'envoyèrent, dans l'automne de 1646, au pays des Hurons, où il prit part, sans doute, à la construction de ces édifices religieux qui, malheureusement, furent détruits par les Iroquois en 1649. Revenu à Québec, Jean Guiet s'établit à la Pointe de Lévis ; et M. de Saint-Sauveur y alla, dans l'automne de 1652, célébrer son mariage, par considération sans doute pour Bissot et Couture, dont Jean Guiet était un des plus fidèles employés.

C'était la troisième messe qui se disait à cet endroit, la première y ayant été célébrée par le R. P. Bailloquet vers la mi-avril 1648.

Aujourd'hui, le grand et magnifique village de Saint-Joseph de Lévis recouvre en partie les propriétés de Bissot et de Guillaume Couture. Le ruisseau qui descend de la colline et qui sépare ces deux propriétés alimente un jet d'eau que l'on voit dans le jardin du presbytère. Une belle église et de florissantes institutions s'élèvent au centre du village, où semble régner une grande prospérité. Le voyageur qui se rend à Québec par l'Intercolonial éprouve un

---

(1) *Journal des Jés.*, p. 66.

mouvement d'admiration lorsque brillent soudainement à ses yeux les eaux argentées de notre grand fleuve, lorsqu'il aperçoit tout-à-coup ce paysage vraiment grandiose où se dessinent le promontoire de Québec et les splendides constructions qui le couronnent, la chaîne pittoresque des Laurentides, la chute Montmorency, les collines gracieuses de l'île d'Orléans, et cet « affouire d'eau, bel et délectable pour mettre navires », si bien décrit par Jacques Cartier : mais s'il est quelque peu familier avec les origines de notre histoire, il n'oublie pas de saluer en passant, sur le rivage, le petit coin de terre où s'élevait autrefois la maison de Guillaume Couture, où fut dite la première messe et célébré le mariage du premier colon de Lévis.

---



## CHAPITRE XI

---

### JEAN BOURDON ET SA FAMILLE

Mort de Jacqueline Potel, épouse de Bourdon.—Il se marie en secondes noces avec Mme de Monceaux.— Ses quatre filles se font religieuses.—Etat de sa maison en 1666.—Mme Bourdon et l'œuvre des filles émigrées au Canada.

**N**OUS avons vu que Bourdon épousa Jacqueline Potel une année environ après son arrivée au Canada. Dieu bénit leur union et leur donna huit enfants, quatre garçons et quatre filles, qui furent baptisés à Québec.

Les quatre filles se consacrèrent au Seigneur dans la vie religieuse : Anne et Geneviève au monastère des Ursulines ; Marguerite et Marie, à l'Hôtel-Dieu de Québec.

Des quatre garçons, l'un mourut tout jeune ; l'autre, à quinze ans, après avoir reçu

de M. de Saint-Sauveur une excellente éducation : les deux autres, François et Jacques, survécurent plusieurs années à leurs parents, sans pourtant fournir une longue carrière, et se montrèrent des citoyens honorables et vertueux.

S'il convient de juger d'un arbre par ses fruits, Jacqueline Potel, sur laquelle malheureusement nous n'avons aucun détail particulier, fut une femme chrétienne dans toute l'acception du mot, la femme forte de l'évangile, qui s'occupe sérieusement des affaires de son ménage, se rend digne de la confiance de son mari et élève si bien ses enfants qu'ils n'ont qu'à se louer de l'avoir pour mère.

Quant à Bourdon, nous connaissons déjà sa vertu et son esprit sincèrement religieux :

« Si M. Bourdon, dit l'annaliste des Ursulines, se rendit recommandable aux petits et aux grands par ses talents et sa rare probité, son amour pour la religion et sa haute piété lui assurent un souvenir encore plus impérissable dans la reconnaissance de la postérité. »

La présence de M. de Saint-Sauveur dans sa maison fut pour lui un grand bienfait. Obligé de s'absenter souvent pour les devoirs de sa charge, il se reposait sur son ami

pour la surveillance de ses travaux, pour la protection de ses intérêts, et surtout pour la garde de sa famille. Toujours il trouva en lui un confident sûr et loyal de ses pensées, un ami fidèle, un consolateur et un appui dans les peines et les difficultés de sa vie laborieuse, surtout dans les deux grandes épreuves que Dieu lui envoya, la première, lorsqu'il perdit sa femme, la seconde, lorsqu'il fut l'objet d'une injuste persécution de la part du gouverneur Mésy.

Cet homme de bien, au bout de dix-neuf ans de mariage, perdit accidentellement sa femme, l'espoir de son ménage et de sa famille : elle mourut à la suite d'une chute, le 11 septembre 1654. La Providence vint à son secours et lui fit rencontrer une personne digne de remplacer sa première épouse. Il épousa en secondes noces, le 21 août 1655, Anne Gasnier, veuve de Jean-Clément du Vault de Monceaux, celle-là même qui avait acquis en 1649 la maison des Hospitalières à Sillery. Voici l'acte de ce mariage :

« Le 21 août 1655, dispense ayant été donnée de la publication des bans, je, Jérôme Lalemant, faisant fonction de curé en cette paroisse, ai interrogé Jean Bourdon, sieur de

Saint-François, et veuve Gasnier, veuve du feu sieur de Monceaux, de cette paroisse, lesquels ayant donné leur mutuel consentement par paroles de présent j'ai solennellement mariés en la maison du gouverneur du pays, en présence des témoins Messire Jean de Lauzon, gouverneur du pays, et le sieur de Charny, son fils. »

C'est donc dans la chapelle privée du Château Saint-Louis qu'eut lieu ce mariage, en présence du gouverneur lui-même, M. de Lauzon, homme distingué, qui avait joui de toute la confiance de Richelieu <sup>(1)</sup>, et auquel la Compagnie des Cent-Associés avait confié les rênes de l'administration canadienne, à une des époques les plus désolées de notre histoire. L'autre témoin du mariage, M. de Lauzon-Charny, fils du gouverneur, devint lui-même administrateur de la Nouvelle-France l'année qui suivit le départ de son père ; puis, après la mort de son épouse, la fille de Robert Giffard, il se fit prêtre et devint grand vicaire de Mgr de Laval.

Le P. Jérôme Lalemant, qui célébrait le mariage, était le personnage le plus en vue de l'Église du Canada. Nommé l'année suivante

---

(1) *Correspondance de Richelieu*, t. II, p. 345.

recteur du collège de La Flèche, il dut revenir à Québec en 1659, sur les instances de Mgr de Laval, qui déclara avoir absolument besoin de ses services.

N'oublions pas que Bourdon était toujours attaché à l'administration en qualité « d'ingénieur et arpenteur général de la Nouvelle-France <sup>(1)</sup> ». Mais, outre les rapports officiels qui existaient entre lui et M. de Lauzon, il y en avait de plus intimes et de plus personnels. Le fils aîné de ce gouverneur distingué, ayant fait un voyage au Canada, en 1644, avait été accueilli avec toute la considération possible dans la famille Bourdon ; et il avait même accepté, à cette époque, d'être parrain d'une enfant de notre brave Rouennais. En souvenir de cet incident remarquable, le jeune de Lauzon, devenu grand sénéchal de la Nouvelle-France, et propriétaire de la seigneurie de Lauzon, venait de donner (30 mars 1655) à Jean Bourdon pour sa filleule un fief dans cette seigneurie <sup>(2)</sup>.

Mme de Monceaux, qui unissait son sort à Jean Bourdon, était une dame de qualité, ve-

---

(1) Greffe Audouart.

(2) Jos.-Edmond Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, t. I., p. 47, 102.

nue au Canada dès 1649 ; elle était retournée en France, puis avait repassé au Canada en 1651, sur le même vaisseau qui avait amené M. de Lauzon, lorsqu'il était venu prendre les rênes du gouvernement de la colonie.

Tout cela, à part l'estime que le gouverneur avait conçue pour Jean Bourdon, explique la faveur qu'il lui avait faite en l'invitant à se marier au Château. M. de Lauzon était bien aise de montrer par là qu'il approuvait de tout cœur l'union de ce simple bourgeois avec la noble dame, union qu'on n'allait pas manquer de traiter à Paris de mésalliance.

La nouvelle épouse de Jean Bourdon joignait à une grande distinction de naissance et de manières la pratique des plus solides vertus. Voici en quels termes la vénérable Marie de l'Incarnation nous parle de cette dame et de son mariage avec Bourdon :

« Cette dame, dit-elle, est un exemple de piété et de charité dans tout le pays. Elle et Mme D'Ailleboust sont liées ensemble pour visiter les prisonniers, assister les criminels, et les porter même en terre sur un brancard <sup>(1)</sup>.

---

(1) Le *Journal des Jésuites* en cite un exemple remarquable à la date du 15 juin 1650.

Elle est continuellement occupée à ces bonnes œuvres, et à quêter pour les pauvres, ce qu'elle fait avec succès. Enfin elle est la mère des misérables, et l'exemple de toutes sortes de bonnes œuvres.

« Avant de passer au Canada, où elle n'est venue que par un principe de piété et de dévotion, elle était veuve de M. de Monceaux, gentilhomme de qualité. Quelque temps après son arrivée, M. Bourdon demeura veuf avec sept enfants, dont aucun n'était capable d'avoir soin de son père ni de soi-même. Elle eut un puissant mouvement d'assister cette famille, et pour cet effet elle se résolut d'épouser M. Bourdon, dont la vertu lui était assez connue, mais à condition qu'ils vivraient ensemble comme frère et sœur... Elle a élevé tous les enfants de M. Bourdon avec une débonnairété sans pareille, et les a mis dans l'état où ils sont à présent (1668). »

C'est ainsi que cette femme pieuse et distinguée devint l'éducatrice des enfants de Jean Bourdon, tandis que M. de Saint-Sauveur en était le précepteur.

Geneviève, l'aînée, avait seize ans lorsqu'elle fit profession aux Ursulines, quelques

mois après la mort de sa mère. Elle était une des premières élèves de la vénérable Marie de l'Incarnation, et fut la première religieuse ursuline canadienne. Voici ce qu'écrivit à son sujet l'annaliste du monastère :

« Elle fut placée dès l'âge de six ans au pensionnat, où elle se distingua par une sagesse précoce et une extrême horreur du péché. Un désir entraînant attirait Geneviève vers le cloître, surtout depuis l'époque de sa première communion. Ses vertueux parents l'ayant retirée du couvent à l'âge de treize ans, eurent de la peine à la retenir même quelques mois auprès d'eux. Cédant enfin aux désirs de sa fille, M. Bourdon permit à la pieuse Geneviève d'entrer au noviciat des Ursulines à l'âge de treize ans et demi. La Mère de l'Incarnation eût bien voulu retarder son entrée jusqu'à ce qu'elle eût quinze ans accomplis ; mais l'ardeur de cette pieuse postulante l'emporta sur toutes les raisons imaginables. . . »

Elle prit en religion le nom de Marie de Saint-Joseph. Anne, la plus jeune de ses sœurs, et la filleule du grand sénéchal de la Nouvelle-France, ne tarda pas d'aller la rejoindre au monastère des Ursulines. Écoutons

encore le récit charmant de notre annaliste :

« A l'entrée de sa sœur, en 1652, Anne n'avait que sept ans ; néanmoins, quittant parfois les jeux de son enfance, elle courait se jeter entre les bras de son père en lui disant avec ingénuité : « Papa, voulez-vous que je sois religieuse ? Je désire aller vivre au couvent avec ma sœur. » Ce bon père lui répondait : « Oui, ma fille, quand vous serez assez grande. » — « Alors, papa, j'instruirai les petites filles sauvages ; oh ! quand serai-je assez grande pour aller instruire les petites filles sauvages ? » Ces pensées d'avenir si sérieusement discutées par une enfant de son âge jetaient dans l'étonnement ses parents et ses amis ; mais lorsqu'on vit ces préoccupations enfantines se fortifier chaque jour de plus en plus, on commença à croire que l'Esprit-Saint voulait en effet « conduire cette âme dans la solitude pour parler à son cœur. »

Anne Bourdon prit l'habit religieux le 8 septembre 1658, et fit profession deux ans plus tard sous le nom de Sainte-Agnès. « Son père, homme de cœur et d'honneur, continue l'annaliste, voulut assurer la dot de sa fille dès le commencement de son noviciat. »

Puis elle ajoute un détail qu'il est bon de noter : c'est que cet homme de bien qui possédait plusieurs seigneuries au Canada, qui, en sa qualité de commis général de la Compagnie, avait manié tant d'écus de la caisse publique, et qui, dans sa carrière, avait eu tant d'occasions de s'enrichir, fut obligé de demander à la Mère de l'Incarnation un délai de huit années pour payer les trois mille livres qu'il s'était engagé à donner à la communauté. Il s'acquitta en trois versements : le premier fut le fief Lauzon lui-même, estimé à mille livres, qu'il céda aux Ursulines le 18 octobre 1660 ; quatre ans plus tard, il fit un second versement de mille livres, « en bons castors » ; puis en 1666, il fit son troisième versement de mille livres en argent. Rien ne prouve mieux que ce détail l'intégrité parfaite et le désintéressement de Jean Bourdon.

La Mère Saint-Joseph mourut en 1700, à l'âge de soixante-treize ans, après quarante-trois années de profession religieuse ; la Mère Sainte-Agnès, onze ans plus tard, à l'âge de soixante-sept ans, après avoir vécu quarante et une années en religion, et exercé la charge de supérieure de la communauté.

Leurs sœurs Marguerite et Marie, se sentant appelées à consacrer leur vie au soin des malades, entrèrent, comme nous l'avons vu, à l'Hôtel-Dieu.

La première, dite en religion Saint-Jean-Baptiste, eut une longue et importante carrière. Elle devint, en 1693, l'une des quatre fondatrices de l'Hôpital-Général. Lors de son entrée à l'Hôtel-Dieu, en 1657, son père avait promis de payer trois mille livres le jour de sa profession, et sa pension pendant le noviciat au taux de cent cinquante livres par année. Il semble que c'étaient, à cette époque, les conditions exigées d'ordinaire dans les deux communautés de Québec.

Marie Bourdon fit profession religieuse le 7 novembre 1656, sous le nom de Marie-Thérèse de Jésus : elle n'était âgée que de seize ans :

« Le Père Supérieur officia, dit le *Journal des Jésuites* ; le P. Vimont prêcha. M. Bourdon y assista et fut à l'offrande. Mme Bourdon et sa fille D'Auteuil entrèrent dans la maison des Hospitalières avec la permission du Père Supérieur. »

Hélas ! la vie religieuse de cette jeune fille devait être bien courte : quatre années seu-

lement ! Elle fut enlevée inopinément à l'affection de ses compagnes et de sa famille vers la fin de novembre 1660 ; et ce qui assombrit encore davantage cette affligeante scène, c'est que son père, qui ne s'attendait nullement à cette épreuve, venait justement de faire voile pour la France ; il ne put apprendre qu'à son retour, l'année suivante, la mort de sa fille. Il fut remplacé auprès d'elle, durant sa maladie, par un autre bon père, Mgr de Laval, l'ami de la famille. Laissons parler l'annaliste de l'Hôtel-Dieu :

« Après le départ des vaisseaux, dit-elle, Notre-Seigneur nous visita d'une manière fort sensible, en nous enlevant une de nos jeunes religieuses, nommée Marie Bourdon de Sainte-Thérèse. Elle nous avait donné de grands exemples de vertu, et sa précieuse mort répondit parfaitement à une vie aussi fervente que celle qu'elle avait menée. Mgr de Laval la vint voir plusieurs fois pendant sa maladie, et charmé des saintes dispositions où il la trouvait toujours, il voulut la veiller lui-même avec M. de Lauzon-Charny, la dernière nuit de sa vie, afin d'être témoin des paroles pleines d'onction qu'elle adressait à toutes les personnes qui l'ap-

prochaient. Sa patience, sa douceur, son ardente dévotion, jointe à un grand amour pour la pauvreté, et une haute estime de sa vocation l'ont rendue en peu de temps une parfaite religieuse. »

Puis elle ajoute : « Dès son enfance, elle avait été consacrée au Précieux Sang de Notre-Seigneur par monsieur son père, qui en fit un acte signé de sa main, avec lequel elle désira d'être enterrée. La bénédiction du ciel a été abondante sur cette famille, où quatre sœurs ont eu le bonheur de se voir engagées au service de Dieu, deux Ursulines et deux Hospitalières. »

Cinq ans plus tard, le 27 octobre 1665, Jean Bourdon perdait un autre de ses enfants, le jeune Henri, âgé de quinze ans. Il ne lui en restait plus que deux à la maison : Jean-François et Jacques. Voici d'ailleurs le personnel de cette maison, d'après le recensement de 1666 :

« M. Jean Le Sueur de Saint-Sauveur, prêtre, âgé de 66 ans ; Jean Bourdon, 65 ans ; Anne Gasnier, 32 ans ; Jean-François Bourdon, 19 ans ; Jacques Bourdon, 13 ans. »

On y comptait neuf domestiques : André

Dunière, Jean Dubuc, Denis Benoist, Pierre du Vallon, Pierre Fandier, Pierre Mercereau, Lucien Talon, Jean Léonard et Etienne Bonnet ; puis un meunier, Pierre Fournet.

D'après le recensement de 1667, il y avait cette année-là trois personnes de plus dans la maison de Jean Bourdon : Marie, Marguerite et Madeleine Gloria, trois jeunes enfants devenues orphelines par la mort de leur père, décédé l'année précédente. Bourdon les avait accueillies chez lui avec sa bonté ordinaire.

Le même recensement nous apprend qu'il avait à cette époque « trente bestiaux et cent arpents de terre en valeur. »

Mme de Monceaux, en unissant son sort au sien, avait eu en vue de se dévouer toute entière à ses intérêts et à l'éducation de sa famille : elle ne faillit pas à la tâche. Jamais maison ne fut mieux réglée que la sienne, jamais ferme mieux surveillée.

Avec cela, elle trouvait moyen de s'occuper d'une foule de bonnes œuvres. Mais la principale à laquelle elle se dévoua, fut de placer, de nourrir et d'entretenir, en attendant qu'elles fussent demandées en mariage, les filles que l'on envoyait chaque année au Canada, afin

de procurer aux colons de bonnes et honnêtes épouses. On vit alors à Québec, sous la direction de Mme Bourdon, ce qu'on aurait pu appeler l'œuvre des filles émigrées.

Le bureau principal de cette œuvre patriotique et chrétienne se tenait dans une maison que possédait Jean Bourdon au pied de la côte de la Basse-Ville.

La vénérable Marguerite Bourgeois remplissait à Montréal une tâche analogue.

Le recrutement des filles pour le Canada se faisait avec un soin admirable. Souvent c'étaient des personnes appartenant à des familles pauvres, mais honnêtes, de diverses provinces de la France, venues à Paris pour y servir dans les hôpitaux ou autres institutions de ce genre, et à qui on faisait comprendre qu'en allant au Canada elles y trouveraient l'aisance, la liberté, le bonheur. Plus souvent encore, c'étaient des filles parties directement des campagnes de France, sur les conseils de leurs curés. Colbert écrivit un jour à Mgr de Harlay, archevêque de Rouen, pour l'engager à prier ses curés d'en choisir une ou deux par paroisse, entre celles qui voudraient s'assurer un honnête établissement, et de les diriger vers le Canada :

« On voit ici, dit l'abbé Faillon, avec quelle circonspection on procédait dans le choix des jeunes personnes destinées à devenir des mères de famille en Canada, puisque ce soin était confié au curé même de chacune des paroisses (1). »

Mme Bourdon fit plusieurs voyages en France afin de voir par elle-même à ce que le recrutement des personnes envoyées au Canada ne se fit que dans des milieux respectables ; et lorsqu'elle rencontrait des filles honnêtes et courageuses décidées à quitter leur pays, elle les encourageait, prenait note de leur âge, enregistrait leurs noms, ceux de leurs parents, celui de leur pays natal, et se chargeait d'avoir soin d'elles durant la traversée. Un jour, au témoignage de Marie de l'Incarnation, elle amena à Québec, « sur un vaisseau normand », pas moins de cent cinquante filles (2).

Naturellement, malgré le soin qu'on avait pris pour les choisir, ces filles n'avaient pas toutes un caractère facile, ni la même éducation :

« Elles ne lui ont pas peu donné d'exercice durant un si long trajet, ajoute Marie de l'In-

---

(1) *Vie de la Sœur Bourgeois*, t. I, p. 189.

(2) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 435.

carnation, car comme il y en a de toutes conditions, il s'en est trouvé de très grossières et très difficiles à conduire. Il y en a d'autres de naissance, qui sont plus honnêtes, et qui lui ont donné plus de satisfaction. »

Mais toutes en général étaient de bonnes mœurs ; et ceux qui ont écrit le contraire se sont rendus coupables d'une indigne calomnie :

« A l'appui des témoignages rendus à la pureté des mœurs de nos ancêtres, nous citerons, dit l'abbé Ferland, une autorité qui ne peut être soupçonnée de flatterie : ce sont les registres mêmes où furent inscrits presque tous les baptêmes qui se firent dans le gouvernement de Québec, jusque vers l'année 1672. Sur six cent soixante-quatorze enfants qui furent baptisés, depuis l'an 1621 inclusivement, jusqu'à l'année 1661 exclusivement, on ne compte qu'un seul enfant illégitime. Il faut remarquer que, pendant une grande partie de cette période, tous les enfants nés de parents français dans la colonie entière étaient baptisés à Québec. Depuis 1661 jusqu'à 1690, on rencontre le nom d'un seul autre enfant né de parents inconnus.

« En sorte que, dans l'espace de soixante-neuf ans, au milieu d'une population composée

de militaires, de marins, de voyageurs, de nouveaux colons, deux enfants seulement sont nés hors du légitime mariage de leurs parents. Ces chiffres paraissent une réfutation péremptoire des calomnies inventées par les La Hontan et quelques aventuriers de même aloi, contre la réputation de nos aïeules canadiennes <sup>(1)</sup>. »

En arrivant à Québec, les filles qu'on avait choisies avec tant de précaution ne tardaient pas, en général, de rencontrer le parti qui leur convenait :

« Les vaisseaux ne sont pas plutôt arrivés, écrit Marie de l'Incarnation, que les jeunes gens y vont chercher des femmes, et dans le grand nombre des uns et des autres on les marie par trentaines. Les plus avisés commencent à faire une habitation un an avant que de se marier, parce que ceux qui ont une habitation trouvent un meilleur parti. C'est la première chose dont les filles s'informent, et elles font sagement, parce que ceux qui ne sont point établis souffrent beaucoup avant que d'être à leur aise. »

Quant à celles qui ne trouvaient pas de suite à se marier, il fallait leur procurer un asile,

---

(1) *Notes sur les Registres de N.-D. de Québec*, p. 39.

pourvoir à leur subsistance, à leur entretien, ou du moins leur trouver de l'emploi, du travail. Avec un dévouement admirable, Mme Bourdon, aidée de quelques amies, se chargeait de tout. Elle se faisait la mère, la conseillère, la protectrice de toutes ces jeunes personnes, en attendant leur établissement ; et lorsque quelque bon parti se présentait, elle était heureuse de contribuer à la formation d'un ménage bien assorti et chrétien. Que de familles canadiennes, en remontant à leur origine, trouveraient le nom d'Anne Gasnier associé à celui de leurs aïeux ! Elle s'est intéressée à leur avenir, elle a pris part à leur établissement et apposé sa signature à un grand nombre de contrats de mariage. Qui ne garderait un souvenir reconnaissant à cette dame de qualité qui se consacra avec tant de dévouement à l'œuvre patriotique des filles émigrées au Canada ?



## CHAPITRE XII

---

### VOYAGE DE BOURDON VERS LA BAIE D'HUDSON.—SON TESTAMENT

Départ de Bourdon pour la Baie d'Hudson.—Procur-  
ration à sa femme.—Son testament.—Retour.

**L**A « Mer du Nord », appelée « Baie d'Hudson » du nom du navigateur anglais Henry Hudson qui y passa l'hiver de 1610 à 1611 et y périt au printemps suivant, a été, comme l'Acadie, l'objet de nombreuses et interminables contestations entre la France et l'Angleterre. Elle tenait de trop près au Canada pour que la France ne cherchât pas à s'en assurer la possession. De leur côté, les Anglais faisaient remonter leurs droits sur ces parages lointains au voyage de découverte qu'y firent les frères Cabot en 1498, et aux expéditions de Hudson en 1610, de Thomas Button en 1612, de Baffin en 1615, de Fox et de James en 1631. Mais ces navigateurs ne paraissaient avoir eu en vue, dans

leurs voyages, que de découvrir un passage conduisant à la mer des Indes, et nullement de prendre possession des lieux qui se trouvaient sur leur parcours <sup>(1)</sup>.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons à parler ici que du voyage entrepris par Bourdon lui-même vers la Mer du Nord.

La cour de France, qui connaissait ses aptitudes spéciales pour la navigation et les voyages, son courage indomptable, son intrépidité, le chargea en 1656 de faire une expédition à la Baie d'Hudson et d'en prendre possession au nom du Roi.

Bourdon n'avait à sa disposition qu'un petit bâtiment de trente tonneaux. Il s'assura les services de quelques bons Français pour l'accompagner dans ce voyage périlleux, et de deux Hurons, dont il avait besoin comme guides ; puis il fit ses préparatifs de voyage pour le printemps de 1657.

Avant de partir, il donne une procuration à sa nouvelle épouse, Anne Gasnier : il la charge d'administrer ses biens et de le repré-

---

(1) Voir l'intéressante étude de M. Paul de Cazes, *La Frontière Nord de la Province de Québec*, dans les Mémoires de la Société Royale de 1885.

senter, en son absence, partout où besoin sera. Il déclare de plus « qu'en cas qu'il arrive faute de sa personne pendant le voyage qu'il entreprend de faire, ce qu'à Dieu ne plaise », il la constitue administratrice et gouvernante de ses enfants et du bien qu'il leur pourra laisser.

Outre cet acte notarié, il laisse un testament écrit de sa main. Cette pièce, datée du 29 avril 1657, demande à être citée toute entière, à cause des sentiments nobles et élevés qui y sont exprimés. Elle dénote chez Bourdon la piété la plus exquise, la plus douce affection pour sa famille, une confiance illimitée en son épouse Anne Gasnier, en même temps qu'une tendre amitié pour M. de Saint-Sauveur :

« Comme il n'est rien, dit-il, de plus certain que la mort, et rien de plus incertain que l'heure, je fais ce mien testament pour ne mourir intestat, et faire connaître ma dernière volonté.

« Premièrement, je donne mon âme à Dieu, le suppliant par le mérite de la mort et passion de Jésus-Christ, mon Sauveur, d'avoir pitié de moi et de me faire miséricorde, et par les intercessions de la glorieuse vierge Ma-

rie, et Jean-Baptiste, mon patron, et tous les saints et saintes de la cour céleste.

« Je veux et entends que si Dieu me retire de ce mortel monde, dans le voyage que je vais entreprendre, qu'aussitôt qu'on aura nouvelle de ma mort l'on fasse dire trois services solennels à l'église de Notre-Dame de la Conception, à Québec, ma paroisse ; et pour ce, je laisse pour une fois payé la somme de cinquante francs <sup>(1)</sup>.

« Je donne et lègue à la dite paroisse de Québec six francs de rente, à perpétuité, à prendre sur le plus beau et le plus clair de mon bien, rachetable par mes enfants, s'ils le désirent, par deux cents francs, pour dire un service tous les ans au même jour que l'on pourrait avoir nouvelle de ma mort.

« Je laisse aux Révérendes Mères Hospitalières et aux Révérendes Mères Ursulines, à chaque communauté trente francs, pour une fois payé seulement, pour dire un service à la nouvelle de ma mort.

« Item, je leur donne et lègue, à chacune des dites maisons, Hospitalières et Ursulines,

---

<sup>(1)</sup> Voir, au sujet de ces services, *Henri de Bernières*, p. 176.

la somme de cent sols de rente, à perpétuité, à prendre sur le plus beau et le plus clair de mon bien pour prier Dieu pour le repos de mon âme, rachetable par mes enfants, s'ils le désirent, par cent francs.

« Je laisse pour les pauvres sauvages la somme de cinquante francs, pour une fois payée, qui sera employée par les Révérends Pères des Missions ainsi qu'ils le jugeront à propos.

« Je laisse à la Charité de Québec six minots de blé froment à prendre à la métairie de Saint-François, payable pour une fois seulement.

« Je veux et entends que Anne Gasnier, à présent mon épouse, soit tutrice et procuratrice de mes enfants, qu'elle gouverne leur bien jusqu'à ce qu'ils soient en âge, sans leur en rendre compte aucunement, sinon que de les entretenir selon leur condition ; et sera tenue la dite Anne Gasnier, à présent mon épouse, de l'améliorer tout ainsi qu'un bon père de famille doit faire ;

« Et si la dite Anne Gasnier, par son bon ménagement, faisait accroître le dit bien, comme bâtir, désarter, négocier, profiter, tout ce qu'elle pourrait faire durant sa vie, je veux et entends

qu'elle en jouisse sans aucun contredit sa vie durant ; et après sa mort le tout retournera à mes enfants.

« Et d'autant que la communauté entre feu ma femme Jacqueline Potel continue et continuera jusqu'à ma mort, et que la moitié de tout le bien que je possède leur appartient, ne pouvant pas en disposer selon les coutumes, mon désir est de néanmoins que je souhaite et demande que le bien ne soit point partagé, mais demeure comme si j'étais vivant, parce que, ayant bien considéré, pesé et recherché, je n'ai trouvé aucune personne pour le mieux et plus fidèlement administrer, et avoir plus de soin de l'éducation de mes enfants, que la dite Anne Gasnier, ma femme.

« Et en cas que mes enfants, étant arrivés en âge, voulussent que ma femme leur rendit compte de la moitié du revenu de leur bien, je veux et entends qu'ils lui paient la moitié de leur nourriture et entretien. J'ai écrit ceci d'autant qu'ils ont à présent la moitié du dit bien à cause de défunte leur mère ; car pour ce qui est de l'autre moitié, qui m'appartient, je veux et entends derechef qu'elle ne leur en rende aucun compte. Mais comme je crois que, ayant

la connaissance que ça été ici ma dernière volonté, espérant de leur bon naturel, en voyant le mien testament, qu'ils n'y contrediront point, je crois d'eux qu'ils y apporteront du respect ; et comme ils verront, Dieu aidant, que leur présente mère les aura gouvernés, ils auront encore plus de sujet de l'aimer et l'honorer, voyant que c'est là celle qui les aura élevés depuis leur tendre jeunesse, et connaîtront que ça été pour leur profit que j'en ai ainsi disposé.

« Et pour ma fille Anne Bourdon, étant arrivée en âge compétent d'élire une vocation, si Dieu et la très sainte Vierge lui inspirent d'entrer en Religion, je veux et entends qu'il lui soit donné la somme de deux mille francs, et pour cinq cents francs de hardes à son usage, à prendre sur tout le bien qui me peut compter et appartenir, et aussi de défunte sa mère, d'autant qu'ils y ont la moitié, comme j'ai déjà dit ; et de plus payer sa pension pendant son noviciat ; suppliant en ce cas le R. P. Supérieur qui sera pour lors, de lui aider en ce rencontre, comme ont fait les Supérieurs par ci-devant à mes autres filles.

« Et pour exécution de ce mien testament, je supplie Messire Jean Le Sueur, prêtre, écuyer,

et curé de Saint-Sauveur, de vouloir prendre la peine de faire mettre ce mien testament à due et entière exécution, le priant de vouloir continuer de demeurer dans ma maison avec ma femme et mes enfants, ainsi comme il a fait par ci-devant, et que tant que Dieu donnera du pain aux miens, il en sera participant, ainsi comme j'ai fait avec lui, c'est ce que je désire de part et d'autre, et lui sera fait comme à présent. C'est de quoi je suis certain de ma femme, qu'elle lui portera tout l'honneur et respect comme elle doit, le choisissant pour curateur de mes dits enfants, s'il lui plaît en prendre la peine, comme il a fait par ci-devant.

« Et d'autant qu'il vient avec moi en mon dit voyage, si Dieu disposait de lui aussi bien que de moi, je supplie M. Vignal, prêtre, de, en sa place, prendre le même soin. C'est ce que j'espère de sa bonté et charité ; révoquant tous autres testaments que je pourrais avoir faits par ci-devant.

« Fait le vingt-neuf d'avril mil six cent cinquante-sept, présence du R. P. Jean de Quen, supérieur général des missions de la Nouvelle-France, et du R. P. Barthélemi Vimont, et du R. P. Pierre Chastellain, religieux de la Com-

pagnie de Jésus, de M. de Saint-Sauveur, prêtre, écuyer, curé de Saint-Sauveur, et de M. Vignal, prêtre, chapelain des R. M. Ursulines, lesquels j'ai priés de signer avec moi ce mien testament. (signé) Bourdon ; Jean de Quen ; Barthélemi Vimont ; Pierre Chastelain ; Le Sueur, 1657 ; Vignal ptre. »

Ce testament fait bien voir que Jean Bourdon entreprenait très sérieusement ce voyage de la Baie d'Hudson. Il en avait calculé toutes les difficultés et tous les périls ; mais rien ne pouvait l'arrêter, quand il s'agissait de quelque entreprise qui pouvait procurer la gloire de Dieu et l'honneur de la France : « Cet homme charitable, dit Marie de l'Incarnation, se donnait entièrement au bien public. »

Espérait-il atteindre le but de ce voyage ? Tout nous porte à le croire. La distance qu'il parcourut, avec le peu de moyens à sa disposition, semble le prouver d'une manière certaine. Il mettait sa confiance en la Providence qui l'avait déjà si souvent et si visiblement protégé.

Il est évident qu'il ne se proposait pas tout d'abord d'emmener M. de Saint-Sauveur avec lui, puisqu'il le nommait son exécuteur testamentaire. Il changea d'idée, probablement sur

ies instances de sa famille et de son ami lui-même, auquel il substitua M. Vignal pour l'exécution de ses dernières volontés, en cas de mort.

M. Vignal, aumônier des Ursulines, était au Canada depuis 1648. Il entra plus tard dans la communauté de Saint-Sulpice, à Montréal ; et un jour qu'il accompagnait, comme économiste de la maison, un certain nombre de travailleurs qui allaient chercher de la pierre pour la construction du premier séminaire, il fut pris par un parti d'Iroquois, qui l'emmènèrent à Laprairie, le tuèrent, firent rôtir son corps sur un bûcher, et le mangèrent.

On lit dans le *Journal des Jésuites*, à la date du 2 mai 1657, au sujet du voyage de Jean Bourdon :

« M. Bourdon leva l'ancre, de Québec, pour le voyage du nord. »

Il fit voile, en effet, ce jour-là, descendit le fleuve, longea le Labrador, dont il explora la côte jusque dans les plus petits détails, traversa le détroit de Belle-Isle, entra dans la Baie des Esquimaux et remonta jusqu'au 55<sup>e</sup> degré.

M. de Saint-Sauveur qui l'accompagnait eut plus d'une occasion, sans doute, de satis-

faire ses goûts pour la pêche dans quelques-unes des rivières à saumons qui arrosent le territoire du Labrador, ses goûts pour la chasse dans les îles semées le long de cette côte, dont Jacques-Cartier écrivait cent ans auparavant : « Nous passâmes par le milieu des îles, qui sont si nombreuses qu'il n'est pas possible de les compter <sup>(1)</sup>. »

Malheureusement, rendu au 55<sup>e</sup> degré, Bourdon rencontra d'énormes banquises qui arrêtaient son embarcation et l'empêchèrent de pousser plus loin. Pour comble de malheur, les Esquimaux massacrèrent les deux Hurons qui lui servaient de guides, et blessèrent aussi très gravement un de ses Français : il fut donc obligé de rebrousser chemin, et revint à Québec, après une course qui avait duré un peu plus de trois mois. Il arriva le 11 août.

Le but principal de son voyage était manqué. Mais ne doit-on pas lui tenir compte d'avoir atteint un point si avancé dans le nord, avec une simple barque de trente tonneaux ? Encore cinq degrés, et il entrait dans le détroit d'Hudson. Il semble qu'il lui était bien per-

---

(1) *Le Labrador*, par M. Ferland.

mis de dire, à son retour, pour se consoler :  
« Tout est perdu, fors l'honneur ! »

Du reste, c'est la seule fois que Bourdon ait entrepris de se rendre à la Baie d'Hudson : et, par conséquent, la prise de possession de ce pays, qu'on lui attribue, et à laquelle nous avons cru nous-même <sup>(1)</sup> sur la foi de certains auteurs, est une pure légende. Charlevoix écrit quelque part, en parlant de la Baie d'Hudson : « Le sieur Bourdon y fut envoyé pour en assurer la possession à la France <sup>(2)</sup> ; » mais il ne dit pas qu'il s'y rendit. Toutefois cette parole a pu contribuer à accréditer la légende dont nous parlons.

---

(1) *Vie de Mgr de Laval*, t. I, p. 434.

(2) *Histoire de la Nouvelle-France*, livre X.

## CHAPITRE XIII

---

### JEAN BOURDON, PROCUREUR DU ROI AU CONSEIL

Une ère nouvelle pour le Canada.—Création du Conseil Souverain.—Bourdon, procureur général.—Deux partis au Conseil.—Disgrâce de Bourdon.—Ordre de passer en France.—Codicille à son testament.—Réintégré dans ses fonctions.—Lettres de noblesse pour son fils.

**L**A carrière de Bourdon nous est apparue jusqu'ici remplie de mouvement et d'activité. Le bonheur et le succès ont généralement souri à ses entreprises : même son expédition manquée à la Baie d'Hudson, grâce à la noblesse du but et à la générosité des efforts, n'est pas restée sans gloire.

Désormais sa vie entre dans une nouvelle phase : aux mouvements extérieurs d'une existence consacrée aux défrichements du sol, aux

voyages, aux arpentages de la colonie ainsi qu'aux travaux publics les plus divers, vont succéder des agitations d'un nouveau genre : ce n'est plus le corps qui sera en mouvement, c'est l'âme, c'est l'esprit, mais un esprit d'une force indomptable, qui ne se laisse pas abattre par l'adversité. Il y aura des jours sombres dans cette nouvelle phase de la vie de Bourdon ; mais la religion versera abondamment sur lui sa lumière bienfaisante ; une gloire pure et douce continuera à planer sur sa carrière.

C'est surtout dans cette phase de la vie de Bourdon que rayonne sur lui la douce influence de son épouse Anne Gasnier et de son ami M. de Saint-Sauveur.

La Nouvelle-France vient d'entrer dans une ère de progrès et d'avenir. Un évêque lui est arrivé : sous l'impulsion intelligente et forte de François de Montmorency-Laval, l'Église du Canada s'organise : les missions, les paroisses sont établies régulièrement ; à côté du collège des Jésuites, qui restera chargé de l'enseignement des lettres et des sciences, un séminaire s'élève pour la formation des ecclésiastiques ; la dîme est établie pour la subsistance du clergé. L'État lui-même va revêtir une nou-

velle forme de gouvernement : sur l'avis de l'évêque, le roi établit à Québec un Conseil Souverain pour l'administration des affaires publiques : les membres et les principaux officiers de ce Conseil seront choisis « par le gouverneur, conjointement et de concert avec l'évêque : » tels sont les termes de l'édit royal de 1663.

Mgr de Laval et le nouveau gouverneur, M. de Mézy, se concertent et s'entendent pour la nomination des conseillers et des officiers du Conseil Souverain : ils les choisissent parmi les hommes les plus dignes et les plus habiles de la colonie.

Mais entre tous ces officiers publics, il en est un qui doit être, pour ainsi dire, l'âme dirigeante du Conseil, éclaircir les points légaux, tenir les conseillers dans le cercle de leurs attributions, protéger les droits de la couronne, émettre son avis ou ses conclusions sur les débats : c'est le procureur général. Qui sera nommé ? Jean Bourdon remplit depuis longtemps déjà les fonctions de « procureur fiscal » <sup>(1)</sup> de la Compagnie des Cent-Associés, au Canada : le choix du gouverneur et de l'é-

---

(1) *Tenure seigneuriale*, p. 352  
(14)

vêque l'appelle à la charge importante de procureur général du roi au Conseil ; et le public applaudit à cette nomination.

Les cinq conseillers élus sont : Louis Rouer de Villeray, Jean Juchereau de la Ferté, Denis-Joseph Ruëtte d'Auteuil, Charles Le Gardeur de Tilly et Mathieu Damours des Chauffours. D'Auteuil est le gendre d'Anne Gasnier, la nouvelle épouse de Jean Bourdon.

Bourdon était déjà tout préparé, comme procureur fiscal de la Compagnie de la Nouvelle-France, à ses nouvelles fonctions de procureur général du Conseil. D'ailleurs, il était apte à remplir n'importe quel emploi. L'instruction ne lui faisait pas défaut : il avait surtout ce bon sens exquis et cette droiture naturelle qui suppléent à bien des connaissances.

Il entra en fonctions le 18 septembre 1663, et à part le temps de la crise soulevée par le gouverneur Mésy, resta en charge jusqu'à sa mort.

Il faut parcourir les registres du Conseil Souverain pour se faire une idée de l'assiduité de Bourdon à ses devoirs, et de la somme énorme de travail qu'il s'imposa. Toujours à son poste, on ne voit pas qu'il ait jamais de-

mandé un substitut pour le remplacer. Dans les premiers mois, surtout, les séances furent très fréquentes et très longues : accoutumé à une vie extrêmement active, et toute de mouvement, il contracta bientôt cette douloureuse maladie de la goutte <sup>(1)</sup> qui lui fit endurer de cruelles souffrances et abrégéa ses jours.

Mais les douleurs physiques ne sont rien, en comparaison des souffrances morales. Quel ne dut pas être le chagrin de cette âme droite et loyale, lorsqu'elle se vit en butte aux soupçons du gouverneur et l'objet de sa disgrâce ? Deux partis s'étaient formés au Conseil : le parti de l'évêque, qui, conformément à l'édit royal, avait établi son séminaire et la dime, et s'opposait de toutes ses forces à la vente des boissons enivrantes aux sauvages, laquelle avait toujours été prohibée dans la colonie ; et le parti du gouverneur, qui, s'étant figuré que l'évêque voulait empiéter sur ses attributions, cherchait à le taquiner en favorisant la traite de l'eau-de-vie et en lui créant des embarras pour la dime.

Quant à la traite des boissons, surtout, c'était une question de vie ou de mort pour la

---

(1) Codicille du testament de Jean Bourdon.

Nouvelle-France. Il était reconnu que les sauvages ne pouvaient user modérément de boissons enivrantes ; et sous l'influence de ces boissons, ils se livraient à toute espèce d'atrocités. On ne pouvait songer à les civiliser et à les convertir, si l'on tolérait la traite de l'eau-de-vie.

Entre les deux partis dont nous venons de parler, le procureur général pouvait-il hésiter un seul instant ? Est-ce que le respect qu'il devait aux édits du roi aussi bien que la voix de sa conscience ne l'obligeaient pas de se déclarer au Conseil en faveur de la dîme et contre la traite de l'eau-de-vie, en faveur, par conséquent, de l'évêque et contre le gouverneur ? Bourdon n'hésita pas à faire son devoir.

M. de Mézy entre en fureur et le destitue de sa charge, ainsi que les deux conseillers Villeray et D'Auteuil, qui se sont prononcés carrément en faveur de l'évêque. Bientôt cependant il reconnaît qu'il a outrepassé ses pouvoirs, et les réintègre dans leurs fonctions.

Mais il ne change pas pour cela de dispositions : et il est difficile, d'ailleurs, de bien définir le mobile de sa conduite. Est-ce l'avarice qui le domine ? et ceux qui espèrent bénéficier de la

traite de l'eau-de-vie lui ont-ils promis de grossir ses appointements comme gouverneur ? ou bien est-ce la jalousie de voir son autorité, dans la colonie, contrecarrée par celle de l'évêque ? Sa conduite étrange ouvre carrière à toute espèce de suppositions. A peine la première année du Conseil est-elle expirée, que de lui-même et sans le concours de l'évêque il destitue les membres et les officiers de ce Conseil, puis en nomme d'autres qu'il a lieu de croire plus complaisants à son égard.

Tout cela est illégal, puisque d'après les termes exprès de l'édit royal la nomination ou la destitution des conseillers et des officiers du Conseil ne peut se faire que par l'évêque et le gouverneur « conjointement et de concert. » Mais les gouvernants qui ne savent pas se poser s'occupent-ils de la légalité ? *Stat pro ratione voluntas.*

Les conseillers destitués par Mézy subirent leur sort sans rien dire. Mais Bourdon, avec son franc-parler habituel, déclara qu'il ne se croyait pas dépossédé de sa charge par la seule volonté du gouverneur. Celui-ci le fit alors sortir de la salle des délibérations et lui signifia l'ordre de partir pour la France.

Un navire dans la rade se prépare à faire voile pour l'Europe. Bourdon n'a que le temps de mettre un peu d'ordre à ses affaires et de s'embarquer avec l'ainé de ses fils, Jean-François.

Il ne manque pas, avant de partir, de recevoir son testament. Dans le codicille qu'il y ajoute, pas un mot de récrimination contre le gouverneur, mais la simple constatation de l'ordre, pourtant bien injuste et odieux, qui lui a été intimé :

« Ayant reçu, dit-il, commandement de M. de Mézy, notre gouverneur, de passer en France dans le navire le *Saint-Jean-Baptiste*, où commande le capitaine Le Moyne, de Dieppe, étant en cette rade de Québec, et comme le temps presse d'exécuter l'ordonnance de mon dit sieur le gouverneur, j'approuve et ratifie en la meilleure forme et manière qui se puisse faire par devant trois juges ou autres à qui il appartiendra, que le mien testament ci-devant fait est et sera présentement et à toujours ma dernière volonté, si, dans le voyage où je suis commandé d'aller, Dieu dispose de ma personne. »

Il a des paroles touchantes de reconnaissance pour son épouse, Anne Gasnier :

« Et pour les bons et agréables services, dit-il, qu'Anne Gasnier, ma femme, m'a rendus par ci-devant pendant toutes les incommodités des gouttes qu'il a plu à Dieu m'envoyer, dont je suis affligé, et que j'espère qu'elle me rendra si Dieu continue ma santé et à elle pareillement, je lui donne et laisse entièrement la jouissance d'un appartement d'un logis de Québec, qui consiste en la chambre, cabinet, cave, qui est au bas de la descente ou chemin de la Haute à la Basse Ville de Québec, pour en jouir par la dite Anne Gasnier, ma femme, pour son logement, sa vie durant, pour après retourner à mes enfants.

« Et de plus lui fais don d'une vache à elle en propre, . . . pour en jouir et disposer comme bon lui semblera, comme à elle en propre, sans que le présent écrit puisse préjudicier à son contrat de mariage, avec le petit lit garni, lequel se démonte à vis, qui est à Québec, en la chambre du milieu.

« Et en cas que mes enfants ne pussent ou ne voulussent s'accommoder avec la dite Anne Gasnier, ma femme, je laisse à son choix de prendre ce qui est porté par son contrat de mariage avec la donation ci-dessus. »

Bourdon n'oublie pas son ami M. de Saint-Sauveur, et rend témoignage aux bons services qu'il lui a procurés pour l'éducation de ses enfants :

« Comme M. de Saint-Sauveur et moi, dit-il, depuis trente ans, avons été liés d'une amitié très parfaite, et que depuis vingt-deux ans ou environ il a demeuré en mon logis, ayant toujours pris soin de ce qui me regarde, ayant instruit mes enfants en la crainte de Dieu, leur ayant appris à lire et à écrire, nous ayant fait l'honneur et la faveur de dire la messe en la chapelle dite Saint-Jean ; l'ayant prié et élu d'être curateur de mes dits enfants, en cas que mes enfants ne veuillent ou ne puissent s'accommoder avec lui quand ils seront en âge, je lui laisse et abandonne en la meilleure forme et manière que puisse être le revenu du moulin de Saint-Jean, à la charge de l'entretenir comme un bon père de famille, et pareillement sa chambre pour logement où il est à présent, avec la chapelle. . . »

On trouve au bas de ce codicille la signature de Mgr de Laval, de M. de Bernières, curé de Québec, de M. Jean Dudouyt, procureur du séminaire, du R. P. Jérôme Lalemant, supé-

rieur général des missions du Canada, et du R. P. Pierre Chastelain, que Bourdon appelle « mon confesseur ».

Le procureur général emportait évidemment avec lui les regrets, l'estime et l'affection de tout ce qu'il y avait de plus vénérable dans la colonie.

Il rentra au Canada avec son fils l'année suivante, c'est-à-dire l'année même de l'arrivée de M. de Tracy. M. de Mézy venait de mourir.

Le vice-roi prit tout le temps nécessaire pour faire une enquête sérieuse sur ce qui s'était passé dans la colonie, et à la fin de 1666 reconstitua le Conseil tel que l'avaient tout d'abord établi l'évêque et le gouverneur. Bourdon fut réintégré dans les fonctions de sa charge, qu'il remplit à la satisfaction de tout le monde jusqu'à sa mort.

M. de Tracy ne s'en tint pas simplement à cette œuvre de justice et de réhabilitation : il voulut faire quelque chose de plus en faveur du procureur général qui avait été si indignement traité par le gouverneur Mézy.

Les titres et les honneurs ont été recherchés de tout temps : heureux ceux qui les reçoivent, plus heureux peut-être ceux qui ont la

satisfaction de les obtenir pour leurs amis ou leurs administrés ! A l'époque qui nous occupe, c'est surtout avec des lettres de noblesse qu'on cherchait à satisfaire la vanité ou à reconnaître les services rendus. M. de Tracy en demanda à la cour pour quelques-uns des principaux habitants de la colonie : Pierre Boucher, D'Auteuil, Denis, La Ferté, Godefroy, Amyot, Couillard des Islets. Bourdon était trop âgé, trop brisé par la maladie pour figurer avec avantage sur la liste, mais le nom de son fils aîné, Jean-François, y était : et voici en quels termes, dans son mémoire à la cour, le vice-roi s'exprimait sur le compte du jeune homme :

« Le fils du sieur Bourdon est un garçon de bien et d'avenir, de belle taille, qui est le plus accommodé du pays. Il a une terre bien défrichée auprès de Québec, et fait travailler à une autre, cinq lieues plus haut en remontant le grand fleuve. . . Cette nouvelle dignité que je demande pour lui, ajoutait le vice-roi, l'obligera d'épouser une demoiselle canadienne. Son père est le plus ancien habitant du pays, qui a beaucoup travaillé, et qui est homme de loi. »

Nous ne savons pas si les lettres de no-

blesse demandées par M. de Tracy pour le fils aîné de Jean Bourdon furent accordées par la cour ; mais ce qui est certain, c'est qu'elles ne furent jamais enregistrées au Conseil. On appelait Jean-François Bourdon M. de Dombourg, comme on appelait son frère M. d'Autray, comme on appelait leur père M. de Saint-Jean ou M. de Saint-François, du nom de leurs terres ou seigneuries, de même qu'on nommait M. de Saint-Sauveur ou M. d'Ancourt, du nom de leurs paroisses.

En transposant tout simplement les deux syllabes de son nom patronymique, Bourdon avait fait le nom de Dombourg, qu'il appliqua à sa seigneurie : et cette seigneurie, à cinq lieues en haut de Québec, prit plus tard le nom de Neuville, du titre de noblesse de Nicolas Dupont, sieur de Neuville <sup>(1)</sup>, alors membre du Conseil Supérieur, qui en fit l'acquisition.

Jean-François Bourdon signait lui-même « Bourdon Dombourg » ; nous avons vu sa signature sur une pièce, parfaitement conservée, datée du 1<sup>er</sup> octobre 1668. Cette pièce <sup>(2)</sup>

---

(1) Voir *Henri de Bernières*, p. 203.

(2) Nous en devons la communication à l'obligeance de notre savant collègue de la Société Royale, M. Jos. Edmond Roy.

porte un cachet en cire rouge, également bien conservé, qui nous permet de retracer les armes parlantes adoptées par la famille, moins la couleur du champ de l'écusson, bien entendu :

Cet écusson est à deux étoiles, dont l'une en chef, et l'autre en pointe, avec deux coquilles, l'une à dextre, et l'autre à senestre, portant deux bourdons en sautoir. Il est surmonté d'un casque avec lambrequins.

---

## CHAPITRE XIV

---

### M. DE SAINT-SAUVEUR ET LES JÉSUITES

M. de Saint-Sauveur, à l'église paroissiale, et chez les Jésuites.—Visites et étrennes du jour de l'an.—Voyage à Montréal.—M. de Saint-Sauveur et Mgr de Laval.—Mariage d'un Rouennais à la chapelle Saint-Jean.

**I**L est certain que dans les premières années de son séjour au Canada, les Jésuites parurent ignorer un peu M. de Saint-Sauveur. Leur défiance à l'égard d'un nouveau venu qu'ils ne connaissaient probablement pas, était naturelle. Mais elle ne dura pas longtemps. Dès l'arrivée des Hospitalières à Québec, ils lui donnent une marque évidente de confiance, en le nommant chapelain de la nouvelle communauté. Peu à peu les rapports deviennent de plus en plus ouverts et agréables.

Le *Journal des Jésuites*, commencé en

1645, mentionne très souvent le nom de M. de Saint-Sauveur, à l'occasion des offices paroissiaux de Québec, ou d'une foule de petits incidents que l'on croyait bon de noter au jour le jour. Il est facile de voir que les Pères de la Compagnie de Jésus, à Québec, le tiennent déjà en grande estime, qu'ils le traitent comme l'un des leurs, qu'ils le regardent pour ainsi dire comme étant de la famille.

Très souvent le *Journal* accole son nom à celui de quelques Pères, lorsqu'ils partent le même jour pour aller faire l'office à différents endroits :

« Le P. Poncet dit la messe de minuit à la nouvelle église (paroissiale), le P. Lemerrier céans (c'est-à-dire dans la maison des Cent-Associés), le P. La Place à l'Hôpital, le P. Garreau, chez Martin Grouvel (il ne demeurait plus à la côte Beaupré, mais près de Québec), et moi (le P. Lalemant) chez M. Giffard, à Beauport, M. de Saint-Sauveur à la côte de Sainte-Genève (1650). »

Les Jésuites font une large part à M. Le Sueur dans les offices de la paroisse ; ils l'invitent à chanter la messe, à confesser : « Il y eut (à la messe de minuit 1656) trois confes-

seurs : les Pères Vimont, Chastelain, et M. de Saint-Sauveur. »

Ils tiennent à ce qu'il soit de toutes leurs fêtes. Le P. Lalemant ayant un jour remarqué son absence : « M. de Saint-Sauveur n'y était point, dit-il ; il faut l'y inviter une autre fois. » Et dans une autre occasion, il se fait remplacer par lui : « Je n'y assistai pas ; M. de Saint-Sauveur fit l'office. »

Nous avons dit déjà que M. Le Sueur est quelque part désigné dans les registres comme « prêtre habitué de la paroisse ». Les Jésuites, dans leur *Journal*, l'appellent « le principal officier de notre paroisse ». Ces mots semblent exprimer une grande considération pour M. Le Sueur. Les Jésuites le regardent comme leur lieutenant, leur assistant, comme un homme de confiance, capable de leur rendre tous les services possibles, dans l'occasion.

Souvent ils l'invitent à dîner « en leur réfectoire », soit les jours de grande fête, soit à l'occasion de quelque profession religieuse aux Ursulines ou chez les Hospitalières : mais dans ce dernier cas, ce sont ordinairement les religieuses elles-mêmes ou quelque haut personnage qui font les frais du dîner :

« Le 8 décembre (1656) la Sœur Saint-Dominique <sup>(1)</sup> fit sa profession aux Ursulines. . . M. le gouverneur <sup>(2)</sup>, M. Menoil, M. de Saint-Sauveur et M. Vignal vinrent dîner en notre réfectoire, M. le gouverneur nous traitant. »

« Le 27 décembre (même année), la Sœur de la Passion fit sa profession aux Hospitalières. . . M. de Saint-Sauveur et M. Vignal vinrent dîner en notre réfectoire, les Mères Hospitalières nous ayant envoyé de quoi. . . »

Le « jour de l'an », à cette époque patriarcale de notre histoire, quel bel échange de politesses, de bonnes et franches visites, de petits présents, entre ces prêtres, ces religieux, ces citoyens de la colonie de Québec ! On oublie les petits différends qu'on a eus <sup>(3)</sup>, on se donne la main, on fraternise de la manière la plus chrétienne :

« M. le gouverneur (Montmagny) nous prévint, écrit le P. Lalemant, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1646 ; il était ici à sept heures pour saluer tous nos Pères, ou'il demanda les uns

---

(1) Mlle de Boullongne, belle-sœur du gouverneur Louis d'Ailleboust

(2) Louis d'Ailleboust, gouverneur du Canada de 1638 à 1651.

(3) *Journal des Jésuites*, p. 64

après les autres. Je l'allai saluer après la grand'messe : une autre fois, il faut le prévenir. M. Giffard aussi nous vint voir, et les religieuses envoyèrent des lettres de grand matin pour faire leur compliment ; les Ursulines, force belles étrennes, avec bougies, chapelets, crucifix, et sur le diner deux belles pièces de tourtière. Je leur envoyai deux images de saint Ignace et de saint François-Xavier en émail. On donna à M. Giffard un livre du P. Bonnet sur la vie de Notre-Seigneur ; à M. des Châtelets, un des petits tomes de Drexelius *de Æternitate* ; à M. Bourdon, une lunette de Galilée où il y avait une boussole, et à d'autres, des reliquaires, chapelets, médailles, images...»

Une autre fois, le 1<sup>er</sup> janvier 1648, ce sont les Hospitalières qui envoient aux Jésuites, « le matin, une lettre par M. de Saint-Sauveur, et le soir d'auparavant un petit quart de vin d'Espagne... Je leur envoyai, dit le P. Lalemant, une lettre, le même jour, et un livre, l'abrégé du P. Suffren. »

Une autre fois encore : « M. le gouverneur et M. Bourdon nous firent force présents de gibier, de viande, de poisson, et entre autres d'un baril de vin d'Espagne. » Et ailleurs :

« M. Giffard m'envoya deux chapons, M. Jean Guyon, un chapon et une perdrix, Mme Couillard, deux poules vives. »

De leur côté, les Jésuites n'étaient jamais en reste de politesse : « J'allai saluer M. le gouverneur (d'Ailleboust), dit le P. Lalemant, dès le matin (1<sup>er</sup> janvier 1651). Je donnai à Madame un reliquaire... J'envoyai à M. Ccuillard un calumet de pierre, à M. Menoil une grande médaille de saint Ignace, *anni sæcularis*, à Mlle de Repentigny un reliquaire. » Et ailleurs : « Je donnai aux Hospitalières un livre du P. Bonnefons, aux Ursulines un tableau de saint Joseph... à M. Boutonville, secrétaire de M. le gouverneur (Montmagny), un chapelet musqué avec un *Agnus Dei*. »

Mais dans la distribution des étrennes du « jour de l'an », M. Le Sueur n'était jamais cublié par les Jésuites. On lui donne, une année, « l'évangile du P. de Montreuil, un pain de bougie et un canif » ; une autre fois, « un pain de bougie, un crucifix et un Gerson. »

Le *Journal des Jésuites* mentionne la présence de M. Le Sueur à la procession solennelle du Saint Sacrement le dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu, 30 mai 1660 ; puis, à partir

de cette date, il n'est plus question de lui : soit qu'il se fit déjà vieux et ne se rendit plus à la paroisse ; soit que les Jésuites, ayant cessé d'exercer les fonctions curiales à Québec depuis l'arrivée de Mgr de Laval, et ne s'occupant plus que de leur collège et de leurs missions, n'eussent plus de rapports journaliers avec lui comme auparavant. Il n'était plus, dans tous les cas, « le principal officier de leur paroisse », et n'entretenait plus avec eux que des relations d'estime et d'amitié.

Il fit un voyage à Montréal peu de temps après l'arrivée de Mgr de Laval au Canada. M. de Queylus, supérieur de Saint-Sulpice, y avait fait monter deux religieuses hospitalières de Québec, « dans l'intention secrète de leur confier le gouvernement » de l'Hôtel-Dieu, après le départ de Mlle Mance pour la France <sup>(1)</sup>. Mais les Hospitalières de La Flèche étant arrivées, dans l'automne de 1659, pour prendre charge de cette maison, celles de Québec durent revenir à leur communauté ; et M. de Saint-Sauveur fut prié d'aller à leur rencon-

---

(2) Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*, t. II, p. 306.

tre. Il s'acquitta de sa commission avec toute la discrétion voulue, et les ramena à Québec.

Il serait intéressant de savoir, par quelques vieux documents, quels furent les rapports de M. Le Sueur avec Mgr de Laval, puis avec les premiers prêtres du séminaire de Québec. M. Le Sueur vécut en effet plus de neuf ans encore après l'arrivée de l'évêque de Pétrée au Canada. Il fut témoin des luttes énergiques du saint Prélat contre la traite de l'eau-de-vie, il fut témoin de son zèle et de son dévouement pour la conversion des sauvages, il assista à la fondation du séminaire de Québec, à la consécration de l'église paroissiale qu'il avait vu bâtir, à la consécration de l'église des Ursulines, aux grandes fêtes qui eurent lieu à Québec à l'occasion de la translation des Reliques des saints martyrs Flavien et Félicité. Bien des fois, sans doute, il eut occasion de rencontrer Mgr de Laval, soit lorsque le vénéré Prélat visitait la chapelle du coteau Sainte-Geneviève, soit lorsqu'en sa qualité d'ancien chapelain de l'Hôtel-Dieu, il était invité à quelque profession religieuse chez les Hospitalières.

A défaut de documents, on peut affirmer sans crainte que M. de Saint-Sauveur profes-

sait à l'égard du premier évêque de la Nouvelle-France les sentiments de la plus profonde vénération. Il était l'ami et le commensal de Jean Bourdon : or celui-ci fut toujours, dans le pays, et surtout au Conseil, le bras droit de l'évêque ; il l'appuya en toute occasion, et fut même, comme l'on sait, victime de son attachement énergique à la cause de la justice soutenue par Mgr de Laval. Il n'est pas probable que M. de Saint-Sauveur entretint des sentiments différents de ceux de son ami, ni par conséquent de son évêque.

D'un autre côté, Mgr de Laval, qui avait une grande estime pour Jean Bourdon, devait nécessairement témoigner à M. de Saint-Sauveur une bienveillance toute particulière. Aussi voyons-nous l'ancien curé de Thury continuer à desservir, comme du temps des Jésuites, la chapelle du coteau Sainte-Geneviève, y faire souvent acte de juridiction, y célébrer même plusieurs mariages.

Le dernier acte de M. de Saint-Sauveur consigné dans les registres de Québec est daté du 5 juin 1666. C'est l'acte de mariage d'un Rouennais, compatriote et ami de Jean Bourdon, Romain Becquet, future victime, lui aussi,

des emportements d'un gouverneur, le comte de Frontenac, dans la fameuse affaire Morel-Couture <sup>(1)</sup>. Romain Becquet, « fils de Julien Becquet et d'Anne Vasse, de la paroisse du Becq, proche de la ville de Rouen, » épousait Romaine Boudet, veuve de feu Jean Normand. Son mariage fut célébré par M. de Saint-Sauveur « en la chapelle Saint-Jean », en présence de « Jean Bourdon, François Becquet, Louis Michelet, Pierre Normand, Pierre Du Quet », toute une petite colonie rouennaise transportée sur le coteau Sainte-Geneviève.

---

(1) *Henri de Bernières*, p. 225.

## CHAPITRE XV

---

### MORT DE JEAN BOURDON ET DE M. DE SAINT-SAUVEUR

Mort de Bourdon, Giffard et Catherine de Saint-Augustin.—Mort de M. de Saint-Sauveur.—Mme Bourdon.—Les aventures du jeune d'Autray.—M. de Dombourg.—Épilogue.

« **M.** BOURDON est mort très chrétieusement. » C'est en ces termes laconiques que le P. Jérôme Lalemant enregistrerait dans son journal, à la date du 12 janvier 1668, le décès de ce bon Canadien, dont Marie de l'Incarnation écrivait quelques mois plus tard :

« Depuis qu'il s'est établi en ce pays, il s'est consumé en toute sorte de bien et de bonnes œuvres. »

Sa dernière maladie ne fut pas longue : trois semaines avant de mourir, il avait pris part à une séance du Conseil.

Voici l'acte de sa sépulture tel qu'on le trouve dans les registres de la paroisse :

« Le 12<sup>e</sup> de Janvier 1668 est décédé en la communion de notre Mère la sainte Eglise, après avoir reçu les saints sacrements de Viatique, Confession et Extrême-Onction, le sieur Jean Bourdon, ancien habitant de ce pays ; et le lendemain, après son service fait, il a été solennellement enterré en la chapelle du Scapulaire dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec. »

Il avait son banc, à l'église paroissiale, dans la chapelle Saint-Joseph, « qui était du côté de l'épître, et qui est maintenant dédiée à la sainte Famille <sup>(1)</sup>. » Le banc de Bourdon était un des sept ou huit bancs qui ne payaient rien à la Fabrique <sup>(2)</sup>.

La mort de son ami Bourdon fut pour M. de Saint-Sauveur un coup fatal. Déjà très affaibli par l'âge, il se sentit atteint de la maladie qui devait le conduire au tombeau. Il avait été nommé curateur des biens de la succession de son ami, dont l'un des fils, Jacques, sieur d'Autray, était encore mineur : ce sur-

---

(1) *L'Abeille* du 11 mai 1859, note 41.

(2) *Henri de Bernières*, p. 169.

croît d'occupations épuisa le peu de forces qui lui restait. Il se fit transporter à l'hôpital, et ne put pas même assister aux obsèques de son ami Robert Giffard, qui ne survécut que trois mois à Jean Bourdon. A la date du 14 avril, le P. Lalemant écrivait dans son journal :

« M. Giffard est mort fort chrétiennement, assisté du P. Carheil tout le temps de sa maladie. Le 16, il a été enterré sur le lieu au pied de la croix de l'église, selon qu'il l'avait désiré. Nous avons assisté, trois de nos Pères, à ses obsèques, avec Mgr l'évêque, M. de Bernières, et M. de Maizerets l'officiant avec les séminaristes. »

Quelques semaines plus tard, le 8 mai, s'éteignait à l'Hôtel-Dieu la célèbre Catherine de Saint-Augustin, cette pieuse religieuse qui a laissé dans le monastère où elle a vécu une si grande réputation de vertus héroïques. M. de Saint-Sauveur était encore chapelain et confesseur de la communauté, lorsqu'elle y arriva en 1648. Il eut donc occasion de la bien connaître à cette époque, et d'apprécier ses qualités. Il eut aussi le bonheur d'être témoin de sa mort édifiante et d'assister à ses funérailles.

Mais il ne lui survécut pas longtemps. Voi-

ci en quels termes l'annaliste de l'Hôtel-Dieu racontait la mort du premier chapelain de la communauté :

« Notre ancien et vénéré chapelain et confesseur, dit-elle, vint malade à l'hôpital, où il resta plusieurs mois dans une espèce de langueur. On le croyait mieux, lorsque la Mère Supérieure eut un songe mystérieux, où il lui sembla entendre : *Levez-vous, allez à l'oïnt du Seigneur, qui va disparaître.* Elle s'éveilla, et jugea que c'était M. de Saint-Sauveur dont on voulait parler ; et, avec sa fidélité ordinaire, elle se leva aussitôt et alla à l'hôpital. Il était environ onze heures.

« Elle trouva en effet ce bon père à l'extrémité. Elle envoya chercher un confesseur, qui n'eut que le temps de lui donner l'absolution, l'extrême-onction, et le saint viatique qu'il avait déjà reçu plusieurs fois durant sa maladie. Il expira un moment après, le 29 novembre 1668, ayant servi avec assiduité et bon exemple plus de trente ans. »

Il était âgé d'environ soixante et dix ans, et avait passé près de la moitié de sa vie au Canada.

Mme Bourdon restait seule avec ses deux

fil, Jean-François, sieur de Dombourg, et Jacques, sieur d'Autray. Ce dernier, âgé de seize ans, faisait ses études à Québec, chez les Pères Jésuites. Elle partit avec l'aîné pour la France, dans l'automne de 1668, et revint l'année suivante avec ce nombreux essaim de filles dont nous avons parlé.

M. de Dombourg était porteur d'une lettre de Marie de l'Incarnation à son fils Claude Martin, religieux de l'ordre de saint Benoît, lettre dont nous avons cité un passage au premier chapitre de cet ouvrage :

« Ils n'ont pas voulu partir, écrivait la pieuse Ursuline, sans vous porter un mot de ma part, afin d'avoir la consolation de vous voir et de vous parler. »

Elle envoyait en même temps à son fils, par M. de Dombourg, certaines graines du Canada, qu'il lui avait demandées ; et ce qu'elle lui écrivait à ce sujet fait voir combien cette sainte religieuse, originaire du beau pays de la Touraine, mais devenue canadienne de cœur, appréciait les ressources de notre pays :

« L'estime que je vous fis les années dernières, dit-elle, des citrouilles des Iroquois vous en a donné de l'appétit. Je vous en en-

voie de la graine, que les Hurons nous apportent de ce pays-là, mais je ne sais si votre terroir n'en changera pas le goût. On les apprête en diverses manières : en potage avec du lait et en friture ; on les fait encore cuire au four comme des pommes, ou sous la braise comme des poires ; et de la sorte il est vrai qu'elles ont le goût de pommes de rainettes cuites. »

Marie de l'Incarnation énumérait ensuite un certain nombre de nos plantes potagères, de nos légumes, de nos fruits ; puis elle ajoutait :

« Voilà nos ménages et nos délices, qui seraient comptés pour rien en France, mais qui sont ici beaucoup estimés. »

De retour de son voyage, Mme Bourdon continua à s'occuper avec zèle de son œuvre favorite des filles émigrées au Canada. Elle survécut trente ans à son mari, et mourut à Québec en 1698, à l'âge de quatre vingt-sept ans.

Le jeune d'Autray, fils cadet de Jean Bourdon, fournit une carrière assez aventureuse. Après s'être attaché à Cavelier de la Salle, il le suivit, avec Tonty et plusieurs autres, dans son fameux voyage d'exploration aux bouches du Mississipi, et enfla le premier l'un

des chenaux de ce fleuve qui conduisent au golfe du Mexique <sup>(1)</sup>. La Salle prit solennellement possession, au nom du roi de France, du pays qu'il venait de découvrir, éleva une colonne et planta une croix, portant des inscriptions patriotiques. Il y eut, à cette occasion, une grande cérémonie religieuse, à laquelle présida le R. P. Zénobe Membré, de l'ordre des Récollets. D'Autray y assistait, et signa avec La Salle et les autres Français le procès-verbal de prise de possession.

Il obtint ensuite de Sa Majesté un brevet de Lieutenant de vaisseau ; puis il alla se fixer « au fort Saint-Louis des Illinois, où il avait maison et seigneurie. »

Mais il n'y fut pas longtemps. A peine y est-il installé, qu'il reçoit de M. de la Barre, gouverneur du Canada, l'ordre d'aller, avec M. de Tonty et les autres compatriotes de Saint-Louis, se joindre aux troupes qui marchent contre les Iroquois. Rentré à Saint-Louis après l'expédition malheureuse de M. de la Barre (1684), il reçoit trois ans plus tard un ordre semblable de la part de M. de Denonville, et

---

(1) Etude de M. Sulte, sur *les Tonty*, dans les Mémoires de la Société Royale de 1893, p. 10.

prend part à l'expédition, plus heureuse, cette fois, de ce gouverneur contre les Tsonnontouans (1687).

Il descend ensuite à Montréal, et de là à Québec, où il rencontre son frère, M. de Dombourg, et s'entend avec lui pour des réparations urgentes à faire à la maison de la Basse Ville qui leur appartient en commun, et qu'occupe leur belle-mère, Anne Gasnier. Puis, « les affaires du pays ne lui permettant pas de remonter aux Illinois, » il se rend seulement à Montréal, et de là, au printemps de 1688, accompagne l'escorte que M. de Denonville envoie pour ravitailler Catarakoïi. En descendant de ce voyage, il est attaqué et massacré par les Iroquois <sup>(1)</sup>.

Telle fut la fin de ce brave jeune homme, toujours prêt, comme son père, à se dévouer au service de son pays. D'Autray n'était pas marié et n'avait que trente-six ans.

M. de Dombourg était passé en France dans l'automne précédent (1687). Il n'apprit que l'été suivant, à son retour, la mort de son frère, dont il devenait l'héritier. D'Autray avait

---

(1) *Jugements du Conseil Souverain*, t. III, p. 249.

des propriétés aux Illinois ; de plus, Cavelier de la Salle lui devait encore une partie de ses appointements : mais les dettes du défunt ne dépasseraient-elles pas son avoir ? Dans le doute sérieux où il était à ce sujet, M. de Dombourg demanda au Conseil Souverain (11 octobre 1688) et obtint la permission de n'accepter la succession que sous bénéfice d'inventaire. Puis il repassa en France, où il avait épousé auparavant Jeanne Jannier, et où demeurait sa famille. Il ne survécut à son frère que deux ou trois ans.

Il y avait déjà plusieurs années que la maison et le fief Saint-Jean étaient passés en des mains étrangères. Nous ne savons à quelle date précise M. d'Autray aliéna sa part de l'héritage paternel : mais son frère M. de Dombourg vendit la sienne, le 28 août 1677, à Charles Bazire, « receveur général des droits et domaine du Roi. » Il la vendit trois mille livres, et acquitta au moyen de cette somme une dette contractée par son père vis-à-vis les sieurs Rosée, Duhamel, Guenet et Compagnie, marchands de Rouen, et une autre dont il était chargé lui-même envers Charles Aubert de la Chenaie.

Par l'acte de vente, M. de Dombourg cède à Bazire « la moitié par indivis de la terre appelée vulgairement Saint-Jean, consistant en maison, grange, étable, cour, jardin, moulin à vent faisant de bled farine, avec environ cent trente-trois arpents de terre plus ou moins. . . » Il lui cède également « la moitié par indivis de tous et chacuns les bestiaux, meubles et harnais qui sont ou doivent être entre les mains de Jean du Buc, fermier de la dite terre » depuis la mort de son père.

La maison et la terre de Saint-Jean devinrent en 1709 la propriété du célèbre docteur Michel Sarrazin, par sentence publique d'adjudication. Dans l'aveu et dénombrement de son fief qu'il fit en 1726 à l'intendant Bégon, se trouve une petite description de la propriété, qui ne manque pas d'intérêt :

« Il y a, disait-il, une maison de colombage de quarante pieds de long ou environ, sur dix-huit pieds de large, deux granges de charpente, l'une de cinquante pieds de long, et l'autre de quarante, sur vingt-quatre pieds de large, une étable construite de même de quarante pieds de long sur vingt de large, deux petites écuries de même de douze pieds en carré. »

Il est bien probable que la face des choses n'avait guère changé depuis le temps de Bourdon. C'était bien encore, surtout, la même « maison de colombage », c'était la « maison blanche » dont il est parlé dans un document.

On remarque seulement qu'il n'est plus question, à cette date, de la chapelle Saint-Jean. Il n'est plus même fait mention du moulin, qui existait encore en 1677 d'après l'acte de vente de M. de Dombourg à Bazire, et qui semble avoir disparu, aussi bien que la chapelle.

Les historiens du Canada ont signalé un fait qui honore la mémoire du fils aîné de Bourdon : l'opposition énergique qu'il fit à la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages, dans la fameuse assemblée de 1677 convoquée à Québec par Frontenac. Le gouverneur voulant absolument que la traite fût libre, la cour l'avait obligé de consulter à ce sujet les principaux habitants du pays et de prendre leur avis. Frontenac convoqua une assemblée de vingt-quatre citoyens, presque tous engagés dans le commerce avec les nations sauvages, et par là même favorables à son opinion. Seul, avec deux ou trois autres, M. de Dombourg se montra résolument opposé au trafic des boissons :

« Si la traite de l'eau-de-vie est défendue, dit-il, les sauvages vivront en paix, et l'on ne réussira pas à attraper leurs pelleteries pour un peu de boisson qu'on leur donne ; les Français s'adonneront à la culture des terres, ce qui sera cause que le pays fleurira. Au contraire, si la traite est permise, le pays déclinera, bien loin d'augmenter ; Dieu sera très mal servi, parce que les sauvages ne boivent que pour s'enivrer, et, lorsqu'ils sont ivres, ils commettent une infinité de crimes. . . »

L'opinion de Frontenac fut soutenue, comme on pouvait s'y attendre, par la grande majorité de l'assemblée, et prévalut aussi à la cour. Mais M. de Dombourg avait montré en cette occasion qu'il était le digne fils du procureur général qui avait tenu tête à M. de Mézy.

Sa veuve, qui n'avait que des enfants en bas âge, vint au Canada en 1691 pour régler les affaires de son mari : et nous la voyons, dans l'automne de 1692, solliciter auprès du Conseil Souverain un certificat attestant que son beau-père Jean Bourdon était mort en 1668 dans l'exercice de la charge de procureur général de Sa Majesté ; dans le but, sans doute, de se prévaloir de ce certificat pour l'avantage de

sa famille <sup>(1)</sup>. Puis elle quitta le pays pour ne plus y revenir.

Ainsi s'éteignit, pour le Canada, la famille de Jean Bourdon, n'y laissant que le souvenir d'un nom honorable, de précieux services rendus à la religion et à la patrie, et de grandes vertus.

\*  
\* \*

Que de fois il nous arrive de songer à notre brave Rouennais Jean Bourdon, lorsque nous traversons le quartier Saint-Jean-Baptiste de Québec, le coteau Sainte-Geneviève, et que par le chemin Sainte-Foye, aujourd'hui si magnifique, bordé d'arbres, de jardins et de splendides villas, nous nous rendons à cet endroit enchanteur, si bien appelé le Belvédère, où il avait son moulin, sa chapelle et son manoir, où tout nous rappelle son nom et son souvenir !

Lui qui aimait tant son pays d'adoption, de quelle joie ne se sentirait-il pas l'âme émue, si, revenant tout-à-coup sur ce domaine où il fit les premiers défrichements, sur ce coteau qu'il

---

(1) *Jugements du Conseil Souverain*, t. III, p. 697.

parcourut tant de fois, sur ce promontoire où il traça les premières rues de la ville, il voyait les développements de l'œuvre qu'il connut à son berceau, ces édifices publics, ces monastères et ces couvents, ces églises nombreuses, ces milliers de maisons qui ont surgi à la place de son humble « métairie de Saint-François », ou plutôt la ville de Québec s'étendant là où il n'avait trouvé tout d'abord que la forêt !

Peut-être sur ces hauteurs où il était allé se fixer, aimait-il à se figurer quelquefois qu'il avait gravi la *colline de Bon-Secours* ou le *coteau Sainte-Catherine* ; et jetant les yeux sur la charmante rivière Saint-Charles qui coulait en serpentant à ses pieds, se représentait-il la Seine, où tant de fois, sans doute, jeune homme, il avait pris ses ébats, cultivé ses instincts de navigateur, et versait-il une larme au souvenir de sa ville natale, si intéressante et si remarquable :

Et dulcis lacrymans reminiscitur Argos.

Aujourd'hui que la forêt a disparu partout, l'illusion lui serait beaucoup plus naturelle et facile. Ce quartier du Palais, et ces immenses paroisses de Saint-Roch et de Saint-Sauveur,

où s'élèvent de nombreux clochers, où se meut une population active et industrielle, où les trains rapides du Pacifique, du Lac Saint-Jean et de Montmorency transportent chaque jour des milliers de voyageurs et donnent aux affaires un mouvement merveilleux : cette Basse Ville de Québec qui se presse aujourd'hui dans la vallée de la rivière Saint-Charles, n'est-ce pas un peu Rouen sur les rives de la Seine ? Et ces verdoyantes campagnes de Lorette, de Charlesbourg, de Beauport, avec leurs plaines plantureuses, leurs champs couverts de riches moissons, leurs jardins et leurs vergers, leurs riants bosquets, leurs habitations confortables, ne nous rappellent-elles pas beaucoup la riche Normandie ? Puis, à quelques pas de l'église actuelle de Saint-Jean-Baptiste, sur le chemin Sainte-Foye, ou plutôt sur le bord du coteau, d'où l'œil embrasse toute cette vallée de la rivière Saint-Charles, toutes ces campagnes jusqu'à la chaîne des Laurentides qui ferme l'horizon, quel splendide panorama ! N'est-il pas comparable à celui dont on jouit sur la colline Bon-Secours ?

Bourdon serait ravi à la vue de ce spectacle. Il se féliciterait d'être venu se fixer

dans ce pays, et de lui avoir consacré tout ce qu'il avait d'énergie, de talent et de courage. Mais nous ne croyons pas nous tromper en disant qu'un de ses plus grands plaisirs serait de voir le nom de son ami de cœur, de son commensal, de son fidèle compagnon, attaché à la grande et magnifique paroisse qu'il verrait s'étendre devant lui : SAINT-SAUVEUR.



FIN



ré tout ce  
courage.  
per en di-  
serait de  
son com-  
aché à la  
errait s'é-

## TABLE DES MATIÈRES

---

	PAGES
Dédicace .....	V
Préface.....	VII
CHAPITRE I.—Les Normands au Canada... ..	1
CHAPITRE II.—Jean Bourdon et M. de Saint- Sauveur passent au Canada.....	15
CHAPITRE III.—Thury-Harcourt, paroisse de M. de Saint Sauveur.....	31
CHAPITRE IV.—Québec en 1634.....	45
CHAPITRE V.—Sur le coteau Sainte-Gen- viève.....	59
CHAPITRE VI.—M. de Saint-Sauveur, cha- pelain de l'Hôtel-Dieu.....	79
CHAPITRE VII.—Une mission diplomatique aux Cinq Cantons.....	97
CHAPITRE VIII.—Bourdon et les affaires de la colonie.....	117
CHAPITRE IX.—M. de Saint-Sauveur, desser- vant de la chapelle Saint-Jean.....	137
CHAPITRE X.—Mariages et noces.—Types d'anciens Canadiens.....	151

PAGES

CHAPITRE XI.—Jean Bourdon et sa famille..	175
CHAPITRE XII.—Voyage de Jean Bourdon vers la Baie d'Hudson.—Son testament...	195
CHAPITRE XIII.—Jean Bourdon, procureur du roi au Conseil.....	207
CHAPITRE XIV.—M. de Saint-Sauveur et les Jésuites.....	221
CHAPITRE XV.—Mort de Jean Bourdon et de M. de Saint Sauveur.....	231

---

41

593418c

	PAGES
e... on	175
... ur	195
... es	207
... de	221
... ..	231